



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PNDD LUXEMBOURG

UN LUXEMBOURG DURABLE
POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

26 novembre 2010

Impressum

Editeur : Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Rédaction : « Commission interdépartementale de développement durable » du gouvernement luxembourgeois

Conseil scientifique : Dr. Joachim H. Spangenberg

Adaptation linguistique : Cecil A. Woas

Mise en page et coordination : Comed

Impression : Imprimerie Centrale

Imprimé sur papier cyclus offset constitué à 100% de fibres recyclées

Exemplaires : 1000 (juin 2011)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : QUELLES TENDANCES S'OPPOSENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU LUXEMBOURG ?	6
1. Sur-utilisation des ressources naturelles, perte de la biodiversité suite à une production et consommation non-durables	8
1.1 Diversité biologique	8
1.2 Ressource en eau : traitement des eaux usées et réduction de la pollution diffuse	9
1.3 Ressource sol	10
1.4 Ressource air	10
1.5 Ressource matériau	11
1.6 Durabilité de la consommation et de la production	12
2. Consommation foncière trop importante : sur-utilisation des sols et fragmentation des paysages avec des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité	13
3. Changement climatique incontrôlé, notamment suite à une consommation énergétique croissante	14
4. Croissance continue du transport avec des conséquences négatives pour le climat, la consommation énergétique et foncière ainsi que sur la sécurité routière : nécessité d'un découplage entre croissance économique et demande de transport	15
5. Précarisation de la population	16
6. Mise en danger de la cohérence de la société (cohésion sociale)	17
7. Mise en danger de la santé publique et développement des « maladies de civilisation »	18
8. Vieillesse de la population avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale	19
9. Risque de crises économiques suite à une volatilité élevée sur les marchés (financiers) internationaux	20
Au niveau international	20
Au Luxembourg	21
10. Risque d'une capacité d'action réduite de l'État en raison du manque de ressources financières	22
11. Écarts de revenus importants entre le Nord et le Sud, progrès inégaux dans la lutte contre la pauvreté malgré des succès partiels	23
12. Défis posés au système éducatif en ce qui concerne la qualification et l'éducation au développement durable	24
12.1 Risque de développement de groupes qui, compte tenu d'une formation défailante, ne deviendront ni des citoyens actifs, ni des salariés ou des indépendants qui réussissent, et qui constituent ainsi un risque pour la cohésion sociale	24
12.2 L'éducation au développement durable	25
13. Inégalités de chances et de qualité de vie entre hommes et femmes	25
14. Une Gouvernance qui pâtit d'un manque de cohérence	27
LA GESTION DES CONFLITS PAR LA DURABILITÉ	28

DEUXIÈME PARTIE : LE CHEMIN VERS L'OBJECTIF : COMMENT GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE POUR LE LUXEMBOURG	31
OBJECTIFS D'ACTION ET MESURES	33
I. L'ENVIRONNEMENT	33
(OQ 1) Ressources naturelles : protection de la biodiversité, conservation et exploitation durable des ressources naturelles	33
Biodiversité	33
Efficiences des ressources	34
Gestion des ressources	35
Qualité de l'environnement	35
Information environnementale	36
(OQ 4) Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et des coûts de celui-ci pour la société et l'environnement (« mitigation and adaptation »)	36
Réduction des émissions	37
Économies d'énergie	37
Substitution	38
Puits	38
Plan d'adaptation au changement climatique	38
II. LE MONDE SOCIAL	39
(OQ 3) Aménagement du territoire durable, construire, habiter et travailler dans un cadre spatial durable	39
Planification	39
Suivi	40
(OQ 7 et 8) Éviter/réduire la précarisation - Accès à une protection sociale équitable et efficace (assurer une vie digne)	40
Sécurité sociale	41
(OQ 10) Garantir la santé et une meilleure qualité de vie en promouvant la santé physique et psychique - Meilleure protection contre les risques menaçant la santé	42
Mode de vie	43
Maladies et blessures	44
Autres mesures	45
Évolution démographique	46
(OQ 2) Consommation durable - Introduction progressive de modèles de consommation et de productions durables	46
Économie	46
Consommation par l'État	47
Consommation des ménages	47
Alimentation et agriculture	48
III. LE MONDE ÉCONOMIQUE	49
Plein emploi	49
Emploi des travailleurs plus âgés (OQ 6)	50
Taux d'activité	50
Réduction du chômage des jeunes / Plein emploi pour les jeunes sortant de l'école (OQ 6)	50
(OQ 11) Rendre l'économie résistante aux crises, garantir la compétitivité, diversification économique	51
À moyen et à long terme	51

(OQ 12) Durabilité des finances publiques	52
(OQ 5) Découplage entre la croissance économique et la demande de transport	54
Prévention du trafic	54
Élargissement des transports publics	55
Mobilité durable	55
IV. LES OBJECTIFS CONCERNANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	56
Éducation	56
Accroissement généralisé du niveau d'éducation et de qualification (OQ 15)	56
Formation des adultes	56
Politique scolaire qualifiante	57
Politique de l'enseignement supérieur	57
(OQ 16) Éducation au développement durable	58
(OQ 17) Égalité femmes - hommes	59
(OQ 18) Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée	60
Institutions	61
Développement durable dans les communes	62
(OQ 9) Intégration des concitoyens non-luxembourgeois et des frontaliers	63
La dimension externe : RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE	65
Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial (OQ 13)	65
Promotion d'un développement global durable (OQ 14)	66

TROISIÈME PARTIE : SUIVI - IL EST BON D'ACCORDER SA CONFIANCE, MAIS IL VAUT MIEUX CONTRÔLER **67**

Ce document a été élaboré en coopération et avec l'accompagnement scientifique de Dr. Joachim H. Spangenberg.

UN LUXEMBOURG DURABLE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Le développement durable nous concerne tous. La stratégie du développement durable pour le Luxembourg présentée ici vise ainsi à répondre à la question suivante : comment voulons-nous vivre demain et comment pouvons-nous, dès aujourd'hui, construire cet avenir ?

Le « Développement durable » implique le maintien des conditions nécessaires à une bonne qualité de vie pour tous ceux qui travaillent et vivent au Luxembourg, tant les citoyens, que les résidents et les transfrontaliers. Selon la commission « Brundtland », qui a développé ce concept, le développement durable « satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins ». D'après cette commission, un des principes fondamentaux du développement durable réside dans le fait que le développement économique pourvoie à la satisfaction des besoins et des aspirations légitimes de tout un chacun (notamment des pauvres), sans pour autant aller au-delà des limites écologiques de la planète.

A cette fin, tant le développement de la population active et résidentielle, que celui de la société, de l'économie et de l'environnement, devra prendre une direction « durable » avec la mise en œuvre prioritaire des cinq principes de base suivants :

1. maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidant et travaillant au Luxembourg ; épanouissement personnel par une liberté « responsabilisante » ;
2. respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelle et internationale) ;
3. respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition ;
4. défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité ;
5. préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques.

Ces principes de base reflètent également les principaux objectifs d'un développement durable tels que retenus par

le Conseil européen en juin 2005, sous la présidence luxembourgeoise¹. Ils font partie intégrante de la Stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable².

Pour les mettre en œuvre, le gouvernement luxembourgeois a adopté en avril 1999 le Plan national de développement durable et les conditions préalables à sa mise en œuvre, à savoir :

- une économie performante et durable ;
- la protection de l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'équité socio-économique ;
- la protection sociale.

Ces conditions préalables ont été complétées par les stratégies de soutien suivantes :

- la coopération internationale ;
- l'aménagement intégré du territoire ;
- le développement durable dans les communes ;
- l'information, l'éducation et la formation continue.

En 2007, on a néanmoins pu constater que des tendances subsistent qui, tant au niveau national qu'international, s'opposent à la durabilité et soulèvent de nouveaux défis pour le Luxembourg. En font partie :

- la sur-utilisation des ressources naturelles, la perte de diversité biologique ;
- la poursuite d'une sur-utilisation des surfaces et d'une sur-exploitation des sols et une fragmentation des paysages ayant des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité ;
- un changement climatique incontrôlé, en raison d'une utilisation énergétique croissante ;
- une croissance continue des transports avec des conséquences négatives sur la consommation d'énergie et des sols, ainsi que sur la sécurité routière ;

¹ Conseil européen des 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions de la Présidence. Conseil de l'Union européenne, doc. 102551/05

² Examen de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD de l'UE) – Nouvelle stratégie. Conseil de l'Union européenne, doc. 10917/06

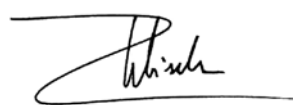
- une précarisation de la population (danger de pauvreté) ;
- une mise en danger de la cohésion sociale ;
- une mise en danger de la santé publique, le développement des « maladies de civilisation » ;
- un vieillissement de la société avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale ;
- des écarts de revenus importants entre le Nord et le Sud et malgré quelques succès partiels, un développement inégal au niveau de la lutte contre la pauvreté ;
- des défis posés au système éducatif en ce qui concerne la qualification de toutes les catégories de population et l'éducation au développement durable ;
- des inégalités de chances et de qualité de vie entre les hommes et les femmes, et pour terminer
- une gouvernance qui souffre d'un manque de cohérence.

D'autres objectifs, tels que le rendement économique, les finances publiques et l'offre d'emploi se sont développés positivement au cours des dernières décennies, avant que le Luxembourg ne soit frappé par la crise économique la plus lourde depuis la deuxième Guerre mondiale. Cette crise économique a démontré l'existence de tendances compromettant le développement durable dans ces domaines et la nécessité d'une politique visant à garantir la durabilité économique. Dans ce cadre, des mesures actuelles de gestion de crises, ainsi que des mesures de prévention à long terme pour en minimiser l'impact sur le Luxembourg, sont nécessaires. Ceci est d'autant plus important au vu des menaces liées à la volatilité importante des marchés internationaux, risque qui peut réduire la capacité d'action gouvernementale par défaut de ressources financières.

Afin de relever ces défis, 18 objectifs de qualité³ indispensables à long terme au développement durable pour le Luxembourg ont été définis. Ils concernent d'une part, des domaines spécifiques au Luxembourg et d'autre part, des problèmes globaux liés au développement durable. Etant donné que les défis

comportent à la fois des aspects écologiques, sociaux, économiques et institutionnels, il est important de les traiter de manière simultanée, intégrée et participative.

Le document de travail « Luxembourg Vision » (en DE, voir annexe) a thématiqué les défis fondamentaux d'un développement durable pour le Luxembourg et essayé de montrer les orientations essentielles, les relations, les éventuels conflits d'objectifs et les besoins de coordination entre les solutions proposées pour y faire face. Dans la première partie, ce document décrit les tendances « non durables » et y oppose les objectifs de qualité de vie et d'environnement, de protection sociale et économique que le Luxembourg souhaite atteindre grâce à sa stratégie de développement durable. La deuxième partie présente des objectifs d'action⁴ concrets pour chacun des objectifs de qualité que la politique vise à atteindre et, pour quelques domaines principaux, les mesures qui ont été mises en œuvre ou qui le seront dans le futur. En dehors de ces domaines principaux d'intervention, les objectifs ne seront certainement pas abandonnés, mais pourront être traités soit dans d'autres programmes, ou bien ils pourront être repris dans les domaines principaux à l'avenir.



Claude Wiseler

Ministre du Développement durable et des Infrastructures



Marco Schank

Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures

³ Un objectif de qualité est la plupart du temps fixé à moyen et à long terme et sa réalisation est le résultat de beaucoup de mesures individuelles formant la politique générale.

⁴ Les objectifs d'action sont la plupart du temps quantifiables, fixés à court et à moyen terme, et assortis d'une échéance.

PREMIÈRE PARTIE : QUELLES TENDANCES S'OPPOSENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU LUXEMBOURG ?

Afin de pouvoir identifier les tendances « non durables » au Luxembourg, une étude de l'UE, qui a fait partie intégrante des travaux préliminaires pour l'examen de la stratégie du développement durable de l'UE, a été utilisée comme base de départ. La CIDD (Commission interdépartementale de développement durable) a vérifié la pertinence de cette étude pour le Luxembourg et l'a adaptée suite à des travaux, discussions et conclusions pour tenir compte des développements récents et pour identifier les développements « non-durables » spécifiques au Luxembourg.

La CIDD a établi une liste des tendances qui vont à l'encontre d'un développement durable au Luxembourg dans les secteurs prioritaires. Le tableau ci-dessous reprend synthétiquement ces tendances et les oppose aux objectifs qui portent sur la qualité de vie et de l'environnement ; il fait ressortir non seulement les domaines d'action et les défis du plan pour un développement durable, mais aussi la direction des actions et les mesures à mettre en œuvre prioritairement (voir la partie 2).

Développement non-durable et réponse proposée : objectifs de qualité pour le Luxembourg

Tendances	Objectif de qualité
1. Sur-utilisation des ressources naturelles, perte de la biodiversité suite à une production et consommation non-durables	1. Protection de la biodiversité, conservation et exploitation durable des ressources naturelles 2. Consommation et production durables
2. Consommation foncière trop importante, sur-utilisation des sols et fragmentation des paysages avec des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité	3. Développement durable de l'organisation spatiale ; construction, logement et travail durables
3. Changement climatique incontrôlé, notamment suite à une consommation énergétique croissante	4. Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et de ses coûts pour la société et l'environnement (mitigation and adaptation)
4. Croissance continue du transport avec des conséquences négatives sur la consommation énergétique et foncière ainsi que sur la sécurité routière	5. Découplage entre croissance économique et demande de transport
5. Précarisation de la population (danger de pauvreté)	6. Plein-emploi 7. Éviter – réduire la précarisation 8. Accès à une protection sociale équitable et efficace (garantir des conditions de vie dignes)
6. Mise en danger de la cohérence de la société (cohésion sociale)	9. Intégration des concitoyens non luxembourgeois et des frontaliers
7. Mise en danger de la santé publique et développement des « maladies de civilisation »	10. Garantir la santé et une meilleure qualité de vie, en promouvant la santé physique et psychique ainsi qu'une meilleure protection contre les risques menaçant la santé
8. Vieillesse de la population avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale	6. Occupation des travailleurs plus âgés 8. Accès à une protection sociale équitable et efficace
9. Danger de crises économiques suite à une haute volatilité des marchés (financiers) internationaux	11. Sécuriser l'économie face aux crises, garantir la compétitivité, diversification économique
10. Risque d'une capacité d'action réduite de l'Etat, en raison du manque de ressources financières	12. Viabilité des finances publiques
11. Ecart de revenus importants entre le Nord et le Sud, progrès inégaux dans la lutte contre la pauvreté malgré des succès partiels	13. Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial 14. Promotion d'un développement durable global
12. Défis posés au système éducatif, en ce qui concerne l'éducation et la qualification dans le domaine du développement durable	15. Augmentation du niveau de formation et de qualification 16. Éducation au développement durable
13. Inégalités de chances et de qualité de vie entre hommes et femmes	17. Egalité hommes-femmes
14. Gouvernance qui pâtit d'un manque de cohérence	18. Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée (Good Governance)

1. Sur-utilisation des ressources naturelles, perte de la biodiversité suite à une production et consommation non durables

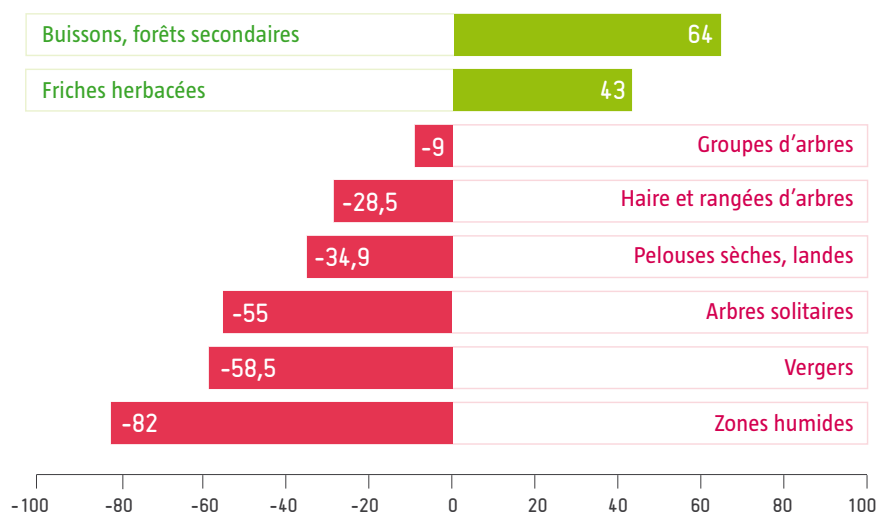
1.1 DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La diversité biologique au Luxembourg s'est réduite de manière inquiétante ces dernières trente années. Les principaux facteurs ayant amené à cette situation sont liés à la perte et au morcellement des espaces vitaux naturels suite aux évolutions suivantes : le développement des agglomérations (conurbation) ainsi que de zones commerciales et industrielles ; l'extension des voies de communication ; l'intensification de l'agriculture et la reconversion des zones humides et des cours d'eau. Le changement climatique risque d'intensifier

ces tendances négatives avec des conséquences imprévisibles sur l'agriculture, la santé et la conservation des fonctions du système écologique.

Au Luxembourg, 26,7 % des plantes vasculaires sont en voie d'extinction et la situation se révèle aussi inquiétante pour ce qui est de la faune. En effet, 54,8 % des mammifères, 41,5 % des oiseaux, 33 % des reptiles, 61,5 % des amphibiens et 62 % des poissons sont menacés. (Basler/ERSA 1998)

Évolution de la composition et de la structure des paysages au Luxembourg, 1962 – 1999.



Source : MDDI, Département de l'Environnement

Cette situation inquiétante reflète clairement des changements dans la composition et la structure de nos paysages. Une étude, s'appuyant sur l'interprétation de photos aériennes⁵, fait ressortir le développement de notre paysage pour la période 1962 à 1999 (voir illustration 1).

Ainsi, durant cette période (1962-1999), plus de 80 % des zones humides ont été détruites et les surfaces occupées par les

pelouses sèches ont diminué d'environ 34 %, celles occupées par les vergers de 58,5 %.

La forêt luxembourgeoise compte 89 150 ha (34,3 % de la surface totale de pays) dont 44,8 % de forêt publique et 55,2 % de forêt privée. La forêt de feuillus prédomine avec 68,6 % contre 30,8 % pour les conifères et 0,6 % de surface de « coupe à blanc ». La gestion de la forêt luxembourgeoise répond en majeure partie aux exigences d'une gestion durable et semi-naturelle.

L'état phytosanitaire des forêts montre une nette détériorati-

⁵ Ministère de l'Environnement. Landschaftsmonitoring Luxemburg 2006, Hansa Luftbild.

on par rapport à 1984 lorsque 79,1 % des arbres étaient en bonne santé. La proportion des arbres présentant des signes manifestes de dépérissement a nettement augmenté durant cette période.

En 2000, 43,6 % des arbres observés ne montraient pas de signes de détérioration alors qu'en 2006, ce pourcentage est tombé à 34,6 %

De plus, le pourcentage des arbres peu endommagés est passé de 33 % à 38,1 % et celui des arbres fortement touchés

est passé de 23,4 % à 27,3 %. Presque deux tiers des arbres présentent des dommages apparents.

Pour pouvoir combattre ces risques et stopper la perte de biodiversité, il s'agit de maintenir et de rétablir les performances des systèmes écologiques. Le but est de mettre fin à l'érosion de la diversité biologique d'ici 2010.

1.2 RESSOURCE EN EAU : TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE

La directive-cadre sur l'eau exige que tous les corps d'eau (eaux souterraines et de surface) soient en bon état d'ici au 22 décembre 2015, respectivement 2021 et 2027, dates de transmission des rapports de transposition. Le « bon état » sera évalué à l'aide de paramètres qualitatifs (chimiques, biologiques, biochimiques), structurels et quantitatifs.

En 2009, environ 93 % des corps d'eau étaient dans un état moyen à mauvais. 82 % des eaux de surface ne seront probablement pas en bon état d'ici 2015. Cette qualité médiocre des eaux est principalement due au déversement des eaux usées (non-traitées ou partiellement traitées) et aux pollutions diffuses. Les problèmes qualitatifs des eaux souterraines sont presque exclusivement dus aux pollutions diffuses. En 2009, 21 315 des 494 000 habitants (soit 4,3 %) n'étaient pas raccordés à une station d'épuration communale. La construction de nouvelles stations d'épuration devrait remédier à cette situation dans les années à venir.

La croissance démographique et l'augmentation des activités économiques renforcent le scellement du sol et parallèlement le débit à traiter par le système de canalisation et les infrastructures d'épuration des eaux usées. Afin de pouvoir éviter les déversements des eaux de ruissellements (des eaux non traitées) en cas de fortes pluies, on construit des bassins de rétention d'eau pluviale dans les réseaux mixtes. Les nouvelles zones et leurs classifications seront construites dans un système séparé.

L'augmentation des quantités d'eaux usées accroît également le volume des boues d'épuration. Leur mise en valeur et/ou leur gestion soulèvent le problème de leur épandage sur les surfaces agricoles notamment en raison de leur teneur en métaux lourds et résidus médicamenteux. La majeure partie de la pollution diffuse au Luxembourg est constituée de substances nutritives et de pesticides qui proviennent de l'agriculture et du domaine communal, étatique et privé. Depuis le début des années 90, la protection des eaux dans le

domaine de l'activité agricole est renforcée. Le conseil en matière de protection de l'eau potable ainsi que les programmes pour la protection des eaux ont été élargis. Surtout au cours des vingt dernières années, des efforts importants ont été réalisés dans le domaine de l'agriculture pour protéger les eaux. Les obligations imposées aux exploitations agricoles ont été élargies par l'introduction d'une législation plus sévère.

Deux tiers de l'eau potable du Luxembourg proviennent des eaux souterraines et en majeure partie de sources, ce qui écarte le danger d'un « sur-pompage » des aquifères. Néanmoins, cette utilisation accrue d'eau de source réduit les quantités d'eau dans les cours d'eaux et donc l'effet diluant, avec comme conséquence des problèmes qualitatifs. A long terme, le changement climatique peut entraver la formation des eaux souterraines et ainsi influencer la disponibilité d'eau de source; la politique devra également prendre en compte un tel scénario.

Malgré les efforts déployés au cours de ces vingt dernières années et une législation plus sévère, une régression durable de la pollution n'est pas visible au niveau national et cela malgré certains succès ponctuels. En effet, la réduction de la concentration des substances toxiques dans l'eau relève d'un très long processus. Même après la mise en place de mesures, l'eau chargée en toxines devra d'abord quitter l'aquifère (une ou plusieurs couches souterraines de roche ou d'autres couches géologiques d'une porosité et perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine) et être progressivement remplacée par une eau nouvelle, avant que la concentration ne puisse diminuer. Cela peut prendre des années. Malgré des efforts importants, des problèmes ponctuels non-durables persistent dans la pratique agricole, tels que notamment les sols non-couverts. L'objectif est de parvenir à une agriculture durable et adaptée aux conditions locales.

Les analyses périodiques de l'eau démontrent que l'agriculture n'est pas la seule responsable des résidus de pesticides. Les services communaux et étatiques utilisent de grandes quantités de pesticides pour dégager le réseau routier et ferroviaire des mauvaises herbes. Il en va de même pour les ménages et les entreprises.

La finalité d'un développement durable du Luxembourg

1.3 RESSOURCE SOL

Pour ce qui est de la consommation foncière, le pourcentage des surfaces non bâties (surfaces agricoles, forêts et cours d'eau) a diminué entre 1990 et 2006 (dernière année pour laquelle on dispose de données) et est passé de 92,3 % à 87 % du territoire national. Cela représente une diminution de 137 km² (5,3 % du territoire national) qui se compose comme suit :

- a) surfaces bâties (logements, constructions commerciales et industrielles, urbanisation) : +116 km², c'est-à-dire 4,5 % de la surface du territoire ;
- b) infrastructures de transport : +21 km², c'est-à-dire 0,8 % de la surface du territoire.

Toutefois, le rythme de la consommation foncière pour des constructions et des infrastructures s'est ralenti ces dernières années. Entre 1990 et 2000, une surface annuelle de 11 km² (0,43 % de la surface du territoire) est passée du statut de non-bâti à bâti. Cela représente une consommation quotidienne de 3 ha de surface. Entre 2000 et 2006, cette consommation s'est réduite à 4,3 km² (ou 0,17 % du territoire), ce qui

1.4 RESSOURCE AIR

Au cours des dernières années, la réduction des émissions de substances toxiques et l'interdiction de substances dangereuses ont amélioré la qualité de l'air. Néanmoins, les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) et des particules de poussières fines (PM₁₀) restent critiques.

Les mesures de l'Administration de l'Environnement ont montré que les valeurs limites (en vigueur depuis 2005) des dioxydes d'azote (NO₂) de 50 µg/m³ sont dépassées aux grandes jonctions routières du centre de la capitale. A certains segments routiers, aux alentours du centre de la capitale, des valeurs de 54 µg/m³ sont mesurées. En 2005, les valeurs limites pour les particules fines en suspension dans l'air (PM₁₀) de 40 µg/m³ ont également été dépassées en ces mêmes endroits.

Les valeurs calculées pour 2010 sont en-dessous de celles de 2005, mais vont néanmoins dépasser les valeurs limites

dans le domaine de la gestion des eaux est le maintien et la protection des eaux naturelles, y compris leur qualité chimique et biologique. Les objectifs sont :

- à une bonne qualité des eaux souterraines dans le sens de la définition de la directive-cadre sur l'eau ;
- à une bonne qualité des eaux de surface dans le sens de la définition de la directive-cadre sur l'eau.

représente une utilisation journalière de 1,3 ha.

On peut ventiler ce développement par le taux de croissance moyen annuel des surfaces bâties :

- de 1990 à 2000: taux de croissance moyen annuel = 4,54 % ;
- de 2000 à 2006: taux de croissance moyen annuel = 1,35 %.

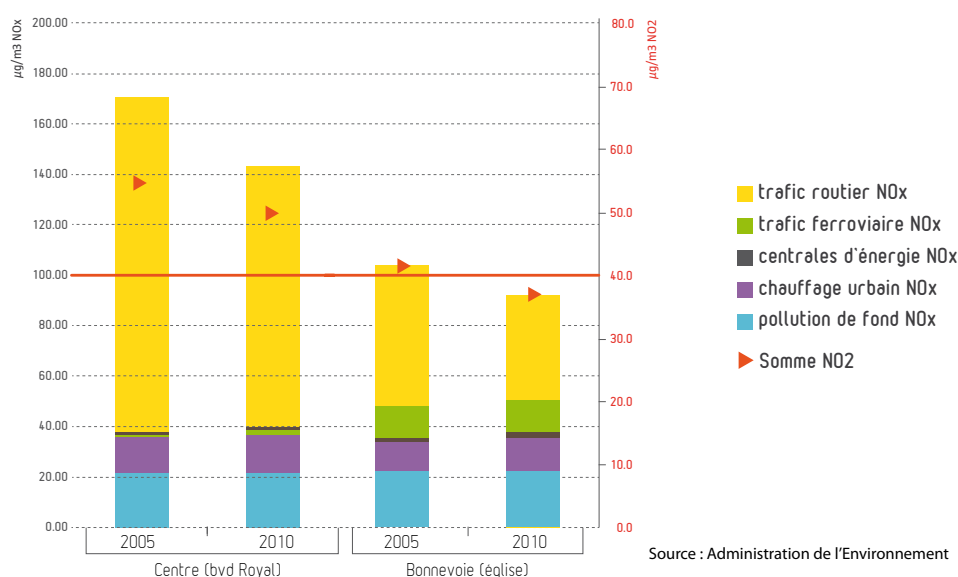
Ceci représente une hausse de 4,54 % pour les années 1990 à 2000 et de 1,35 % à partir de l'année 2000.

Le cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés du Luxembourg fait l'inventaire de toutes les surfaces où sur base des activités passées ou actuelles une contamination du sol et des eaux ne peut être exclue. Ce cadastre regroupe 11 636 surfaces suspectes.

Objectif de qualité : Protection de la qualité de sol au Luxembourg grâce à une utilisation adaptée et une réduction de scellement du sol.

annuelles de 40 µg/m³ pour les dioxydes d'azote (NO₂). Ce point de départ critique va se détériorer si l'on prend en compte l'extension du réseau des infrastructures routières et des secteurs (également en dehors du centre-ville), dans lesquels ces dépassements sont mesurés.

Impact des sources d'émission à 2 stations de mesure dans la ville de Luxembourg



La circulation est la principale cause des émissions de NOx. On estime qu'en 2010, 29 000 personnes sur le terrain de l'agglomération de Luxembourg seront exposées à des émissions de NO2 dépassant les valeurs limites et cela avec des conséquences pour la santé publique.

L'objectif de qualité porte sur une qualité d'air qui ne nuise ni au bien-être et à la santé des hommes, ni aux systèmes environnementaux.

1.5 RESSOURCE MATÉRIAU

Tout ce que l'homme produit finira tôt ou tard en déchet. Une politique d'efficacité du matériau devra dès lors commencer à la source. Ceci est d'autant plus important que les prix des matières premières augmentent et que les ressources se raréfieront davantage encore dans les années à venir.

L'efficacité des matériaux passe par une politique de gestion des déchets qui se décline à trois niveaux :

- 1) Réduction des déchets : ce qui signifie non seulement produire avec le moins de matériaux possible, mais aussi fabriquer des produits durables, réparables et réutilisables.
- 2) Recyclage des déchets : un recyclage efficace des déchets et dès lors une utilisation responsable des ressources naturelles impliquent une conservation des matériaux aussi longue que possible dans leur « cycle de vie » ; ce qui suppose une préservation de la qualité des matériaux aussi longue que possible. Les pollutions et les mélanges avec d'autres matériaux doivent être évités et une collecte qualitative et sélective à la source du déchet, est à mettre en œuvre.
- 3) Élimination des déchets : en cas d'impossibilité de recyclage ou de réutilisation, il est important de traiter les matériaux de sorte à pouvoir garantir une meilleure efficacité énergétique lors de leur élimination.

Les habitudes de consommation se sont essentiellement orientées vers une prospérité matérielle avec comme conséquences non seulement une augmentation de l'utilisation des ressources et des surfaces, mais également des déchets.

En 2008⁶ la production totale des déchets au Luxembourg représentait 9 489 143 tonnes (9 298 168 tonnes de déchets non dangereux et 190 975 tonnes de déchets dangereux). La totalité de déchets ménagers est de 347 500 tonnes, ce qui correspond à 704 kg de déchets ménagers par habitant.*

Différentes catégories de déchets (en tonnes)

8 299 000 tonnes	Déchets inertes
50 970 tonnes	Verre
104 800 tonnes	Papier/carton
18 800 tonnes	Plastique
79 700 tonnes	Bois/écorce
133 500 tonnes	Ferraille
263 480 tonnes	Terre contaminée

⁶ Administration de l'environnement sur base de la directive statistique sur les déchets 2150/2002/CE

* Y inclus les déchets des frontaliers.

La part importante des déchets d'emballage est significative pour le développement. Depuis le Plan de gestion de déchets de janvier 2000, les données pour le recyclage des

déchets d'emballage ont évolué comme suit (en pourcentage en poids) :

Matériaux d'emballage	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Verre ⁽¹⁾	90,4	93,5	91,5	92,8	92,1	92,2
Papier/carton ⁽¹⁾	63,4	64,5	69,3	71,6	70,6	77,6
Plastique ⁽¹⁾	23,5	34,5	29,6	31,8	38,7	29,7
Métaux ⁽¹⁾	69,8	66,4	63,3	78,2	79,8	79,4
Bois ⁽¹⁾	-	-	52,8	31,1	31,1	19,2
Total ⁽²⁾	86,7 ⁽³⁾	90,6 ⁽³⁾	88,1 ⁽³⁾	92,5	92,0	93,7

Explications : (1) Taux de revalorisation des différents matériaux, (2) Taux de revalorisation, (3) Taux de revalorisation, y compris combustion des déchets d'emballage dans des installations disposant d'un système de récupération énergétique.

Déjà en 2007 le Luxembourg a atteint les objectifs fixés par les directives européennes, pour la réutilisation et le recyclage des emballages à atteindre pour le 31 décembre 2008. Néanmoins, on constate une tendance négative pour ce qui est du volume total des déchets d'emballages.

Il ressort d'une analyse comparative sur les déchets ménagers, effectuée par l'Administration de l'Environnement, que la part du plastique a diminué de 44,22 kg à 37,64 kg par habitant au cours des années 2004-05. Cela représente une augmentation de plus de 125,6 %. Une autre catégorie de déchets ayant connu une rapide augmentation concerne les déchets électroniques et électriques. La part de ces déchets dans la totalité des déchets ménagers est de 8,37 kg par habitant, ce qui place le Luxembourg en tête de classement après la Suisse et la Norvège.

Une autre évolution inquiétante concerne l'augmentation des déchets de construction. En 2007, 6 218 922 tonnes de déchets inertes ont été déposées ; ce qui représente 13,06 tonnes par habitant et une augmentation de 27,7 % par rapport à 2006. Cela représente un volume de 3,5 millions de m³ nécessitant de grandes surfaces de décharge. En prenant en compte toutes les formes de revalorisation de ces déchets (construction de digues de protection, remblayages de terrains, cassage pour la production de matériaux de remplissage et de terrassement), le taux de revalorisation se situe autour de 46 %.

L'objectif de qualité dans le domaine des matériaux est une dématérialisation à long terme de la production et de la consommation, avec comme conséquence une réduction des volumes à transporter et de déchets.

1.6 DURABILITÉ DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION

L'achat de produits agricoles biologiques contribue à la santé individuelle et à la protection de l'environnement et du climat. Par l'achat de produits régionaux, on réduit les transports et on préserve les emplois et le pouvoir économique au niveau rural. L'achat de produits issus du commerce équitable responsabilise au niveau global et combat la pauvreté. Afin de pouvoir développer la consommation et la production durables, il est important d'améliorer les impacts environnementaux et sociaux des produits, leurs procédés de fabrication et surtout leur acceptation par l'économie et les consommateurs publics et privés.

Consommation des ménages : La consommation des ménages affecte l'environnement dans trois domaines prioritaires (construction et habitat, mobilité et consommation).

La consommation foncière pour des activités humaines, notamment le logement, constitue un réel défi pour le dévelop-

pement durable du territoire puisque le sol est une ressource essentielle, mais limitée. Depuis les années 70 du XXe siècle, – partant de 135 m² – la surface d'habitation moyenne de maisons unifamiliales s'est constamment accrue. Elle était de 178 m² durant la période 2000-2004 et de 187 m² en 2005. La surface moyenne d'habitation pour les appartements ne s'est néanmoins pas développée de la même manière. Elle est passée de 83 m² pour la période 2000-2004 à 85 m² en 2005 et reste dès lors dans le même ordre de grandeur que dans les années 70 avec 82 m².⁷ Au Luxembourg, on utilise les surfaces de construction de manière très extensive. Au niveau national, on utilise une surface de 528 m² pour un logement, ce qui représente une densité de 19 unités par hectare. Entre 1997 et 2004, la consommation foncière pour l'habitat représente un total de 926 ha. Si l'on y ajoute le besoin en infra-

⁷ Bulletin du STATEC No10 - 2007

structures routières et places publiques, on arrive à 1 030 ha.⁸ Au-delà de l'utilisation de la ressource « sol », il faut également prendre en compte, dans ce contexte, la consommation énergétique.

Aujourd'hui, le Luxembourg a besoin du double de sa superficie agricole utilisée pour nourrir sa population (125 000 ha, dont 65 000 ha de pâturages et prairies permanentes). En 2007, le pays a présenté les taux d'autonomie suivants : produits laitiers et frais : 66,6 %, beurre: 69,9 %, fromage : 38,9 %, viande de veau et de bœuf : 86 %, viande de porc : 68,5 %, œufs : 29,3 %, viande de volaille : 0,5 %, vin : environ 50 %, céréales : 97 %, pommes de terre : 39,2 %, fruits et légumes : en dessous de 1 %.⁹ En ce qui concerne les autres produits agricoles, on ne dispose pas de données détaillées pour ce qui est du pourcentage de la production locale qui est marginale voire inexistante. Le grand besoin de surfaces cultivables est surtout dû à une consommation importante d'aliments d'origine animale (qui se situait en 2007 à 92,8 kg par habitant).*

Le Luxembourg se situe au 4e rang derrière la Suisse, la Grande-Bretagne et le Danemark en ce qui concerne la con-

sommation par habitant de produits issus du commerce équitable.

La consommation durable passe par l'information, la capacité à persuader les consommateurs, une évaluation positive par la société (qui doit à son tour être appuyée par l'éducation et le développement d'une prise de conscience) et la disponibilité de meilleures alternatives. L'information sur la consommation durable doit être ciblée en fonction des groupes spécifiques.

La consommation par l'État peut être respectueuse de l'environnement dans les domaines de la santé, de la formation et de la sécurité (la durabilité sociale des services rendus va être décrite dans les parties consacrées à ce thème dans ce document). L'État, en tant que demandeur important, peut stimuler l'offre et les marchés dans le sens d'une durabilité socio-écologique.

➤ **Le premier objectif est de stimuler la conscience des consommateurs et de passer de la connaissance à l'action ;**

➤ **le deuxième objectif est d'ancrer la consommation durable dans les habitudes de la population, comme une évidence à laquelle le bon citoyen ne peut déroger, conformément à un code de comportement général des résidents ;**

➤ **le troisième objectif est d'assurer la disponibilité au Luxembourg d'une large offre diversifiée de produits et de services réalisés de manière durable.**

⁸ La note de l'Observatoire de l'Habitat No7, La consommation foncière au Luxembourg entre 1997 et 2004

⁹ Les chiffres sont établis en fonction des règles statistiques relatives à la production, l'importation et l'exportation d'aliments. Ils ne prennent pas en compte qu'une part importante du lait brut et des animaux destinés à l'abattage sont amenés dans les régions limitrophes du pays pour transformation.

* La consommation de viande par les frontaliers y est incluse..

2. Consommation foncière trop importante : sur-utilisation des sols et fragmentation des paysages avec des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité

Au cours des vingt dernières années, le Luxembourg s'est développé de manière très dynamique et s'est établi comme le moteur économique de la Grande Région. Cette croissance économique a contribué à l'accroissement du nombre d'emplois et de la population suite à l'immigration et au travail transfrontalier. Le nombre croissant de frontaliers est aussi à l'origine des liens de plus en plus étroits du Luxembourg avec les régions frontalières. Enfin, le changement dans la structure économique a également des répercussions importantes sur l'organisation de l'espace et l'utilisation des sols, qui a augmenté de manière brutale ces vingt dernières années et se situe autour de 1,3 ha par jour.

A côté de cela, on peut observer une modification profonde de la structure spatiale, conséquence entre autres de la division de la fonction et de la spécialisation des surfaces, comme c'est le cas pour le développement de zones d'activités très vastes et très peu denses, par exemple. A ce jour, 50 % des emplois sont situés sur le territoire de la Ville de Luxembourg et des communes avoisinantes tandis que les habitations ont été déplacées vers la périphérie des agglomérations et l'espace rural. Une coordination intercommunale insuffisante dans le domaine de l'aménagement du territoire et une explosion des prix du logement soutiennent et accélèrent ce développement.

Même si cette évolution des prix contribue indirectement, en de nombreux endroits, à une construction plus dense, il en résulte également des problèmes « spatiaux ». Des constructions non adaptées aux spécificités de l'espace rural modifient ce dernier en particulier de manière négative. Cela est également le cas pour le développement de grandes concentrations d'habitations à des endroits ne pouvant être raccordés de manière satisfaisante aux transports publics compétitifs à long terme. A terme, un tel développement risque d'accroître le transport individuel de manière disproportionnée et de fragmenter davantage encore le paysage par un élargissement des infrastructures de transport. Cela aurait des conséquences négatives sur la qualité du paysage, d'autres utilisations et la diversité biologique.

Compte tenu de la stabilité à long terme et de l'irréversibilité des structures spatiales et en considérant que les surfaces constituent une ressource limitée et non renouvelable, les

préoccupations spatiales devront prendre plus d'importance dans tous les domaines politiques.

Grâce au concept intégré des infrastructures de transports et du développement spatial de 2004 (IVL), le Luxembourg dispose d'un cadre ambitieux pour le développement régional et national de son territoire. La mise en œuvre progressive de l'IVL servira également à la réalisation des objectifs du développement durable du Luxembourg.

L'objectif environnemental et de qualité de vie pour le Luxembourg porte sur le développement durable du territoire et sur une construction durable, soutenus par une consommation et une production durables, en vue d'un développement social et économique qui se situe dans les limites des capacités du système écologique et du découplage de la croissance économique et des préjudices portés à l'environnement.

3. Changement climatique incontrôlé, notamment suite à une consommation énergétique croissante

La lutte contre le changement climatique constitue un des grands défis du 21^e siècle. Au cours des 150 dernières années, la température moyenne a augmenté de 0,9°C en Europe. Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la raison principale du réchauffement climatique de ces dernières 50 années est liée à l'homme et à ses activités. Sans aucune mesure corrective, un réchauffement climatique de 1,8 à 4,0°C est à prévoir d'ici 2100 avec des conséquences dramatiques pour l'homme et la nature au niveau mondial : des pluies records, des inondations dévastatrices, des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse et de manque d'eau avec des conséquences sur la santé et une montée du niveau de la mer de l'ordre de 18 à 59 cm. La fonte ou le glissement des glaces du Groenland et de l'Antarctique occidental au courant de ce siècle ne peut pas être exclue avec, dans le pire des cas, une montée du niveau de la mer de 7 à 20 mètres.

A côté de ces conséquences négatives pour l'homme et la nature, il faut également souligner les coûts du changement climatique. Selon le rapport Stern, les coûts pour l'économie mondiale pourraient se chiffrer entre 5 à 20 % du PIB international, si l'on n'intervient pas. Rien qu'en Europe, les dommages causés par les inondations pourraient se chiffrer à 150 milliards \$US par an (selon une estimation de l'Association of British Insurers). Par ailleurs, il faut souligner que, selon le rapport GIEC et le rapport Stern, les coûts économiques globaux pour une stabilisation de la concentration

des gaz à effet de serre seraient beaucoup moins importants (réduction des taux de croissance de PIB annuels moyens d'environ 0,12 %). Malgré le caractère partiellement irréversible du changement climatique, il est possible d'en réduire les répercussions, si des mesures de protection sont mises en œuvre de manière conséquente. Le GIEC est d'avis que pour pouvoir limiter les dangers potentiels du changement climatique, il faudra éviter que l'augmentation de la température moyenne dépasse les 2°C (ainsi, on s'attend à ce que la calotte glaciaire du Groenland va fondre à partir d'une augmentation de 1,9°C). C'est une des raisons pour lesquelles l'Europe a repris l'objectif d'une limitation à 2°C. Un tel objectif exige un changement de cap clair, comme le montre le scénario « Business as usual » dans le « World Energy Outlook » de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie). Ce scénario pronostique une augmentation de la demande énergétique de plus de 50 % jusqu'à 2030 et une dépendance pétrolière de la part du secteur des transports de 95 %. A juste titre, ce scénario est jugé parfaitement inacceptable par l'AIE. Les scénarios de l'AIE montrent que les coûts économiques découlant d'actions en faveur de la protection du climat sont nettement inférieurs à ceux pouvant résulter de notre inaction. Aussi l'efficacité énergétique s'avérera-t-elle à l'avenir le paramètre-clé de la compétitivité économique.

Entre 1990 et 1998, le Luxembourg a connu une régression de ses émissions de gaz à effet de serre, essentiellement

attribuable à la restructuration de la sidérurgie. Néanmoins, en 2005, les émissions ont à nouveau atteint le même niveau qu'en 1990 (13,26 millions de tonnes équivalent CO₂). Cette croissance est essentiellement due aux transports. Sur la base du protocole de Kyoto, le Luxembourg a accepté, dans l'accord européen du Burden-Sharing, de baisser ses émissions à 72 % par rapport au niveau de 1990 et cela sur la période 2008-2012. Cela signifie que le Luxembourg pourra produire 9,48 millions de tonnes d'équivalent CO₂, durant cette période de référence 2008-2012, ce qui exige e.a. une politique énergétique en concordance avec les objectifs de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de dura-

bilité écologique ainsi qu'une politique de protection du climat telle que développée par le Partenariat pour le climat et l'environnement.

L'objectif environnemental et de qualité de vie pour le Luxembourg dans le domaine du changement climatique est de limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C par une réduction des gaz à effet de serre, et d'en atténuer les conséquences pour la société, l'environnement (mitigation et adaptation) et les coûts qui en résultent. Pour ce faire, il conviendra d'accroître l'efficacité énergétique et de remplacer l'énergie fossile par des énergies renouvelables.

4. Croissance continue du transport avec des conséquences négatives pour le climat, la consommation énergétique et foncière ainsi que sur la sécurité routière : nécessité d'un découplage entre croissance économique et demande de transport

La montée des émissions de CO₂ au Luxembourg est essentiellement due à l'augmentation des émissions dans le secteur des transports (2,59 mio. t. en 1990 – 3,87 mio. t. en 1998 – 7,15 mio. t. en 2005). Avec une croissance économique moyenne de 5 % sur la période 1985-2004 et de 6 % pour 2006, le Luxembourg se situe dans le peloton de tête au niveau européen. Cette croissance économique continue équivalant à 10 000 emplois annuels supplémentaires, expose le Luxembourg à des défis tant au niveau de la planification nationale, régionale et locale du développement du territoire (voir section 2 : consommation foncière), qu'au niveau de la planification des transports. La localisation très centralisée des emplois implique un important volume de transport entre les régions urbaines et rurales.

Les emplois nouvellement créés continuent à être majoritairement occupés par les frontaliers dont le nombre a atteint un point culminant en 2007 avec une croissance de 9 000 unités. Ce développement, amorcé dans les années 90 du XXe siècle, s'est renforcé ces dernières années pour atteindre 140 000 frontaliers. Les déplacements journaliers des frontaliers, de leur lieu de résidence à leur lieu de travail, représentent 85 % des trajets individuels en voiture. La distance moyenne parcourue en voiture par les frontaliers est de 43 km, ce qui correspond au triple de la distance moyenne parcourue par un résident. Ceci est aussi la raison pour laquelle l'intensité de la circulation au niveau des transports de personnes a aug-

menté de 4 milliards kilomètres/personne à 5,25 milliards de 1999 à 2002.

L'intensité du transport de personnes est plus importante que la moyenne ; ce qui s'explique par un niveau de vie élevé, une situation centrale dans une des régions les plus densément peuplées d'Europe et de nombreux échanges avec les pays voisins. Le nombre de véhicules est passé de 220 000 à 376 000 entre 1990 et 2006 ce qui, comparé au nombre d'habitants, représente le taux de motorisation le plus important en Europe (UE25). Le pourcentage du modal split des déplacements nationaux représente 16 % en faveur des transports en commun; ce qui représente un modal split total (national et transfrontalier) de 12 % pour l'année de référence 2002. Ce développement montre un lien étroit entre la croissance économique au Luxembourg et l'augmentation du volume des transports. Le découplage entre le développement de l'économie et de la population (y compris frontaliers) d'un côté et les charges liées aux transports de l'autre, représente un grand défi pour le développement durable du Luxembourg. La solution dépendra de la mise en œuvre d'une infrastructure de transport respectueuse de l'environnement ainsi que d'un développement efficace de l'aménagement du territoire.

On estime que 75 % du carburant vendu au Luxembourg sont exportés et les émissions provenant de cette exportation ont

une dynamique particulière. En 1990, ces émissions représentaient 15 % des émissions totales luxembourgeoises contre 41 % en 2004; selon ce pronostic (et sans aucune mesure corrective), ce taux atteindra 46 % en 2012. Le facteur « tourisme à la pompe » – décisif pour le bilan global – ne peut être réduit qu'en adaptant les prix à ceux des pays voisins. Cela aura néanmoins des conséquences financières importantes sur les revenus du Luxembourg et ne pourra se faire que de manière progressive.

Des progrès sont à noter au niveau de la sécurité routière avec une diminution des décès liés à des accidents de la circulation de 69 en 2001 à 41 en 2007.

Le découplage entre croissance économique et demande de transport est LE point important pour la protection climatique au Luxembourg. Il s'impose non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi social. Le but est une réduction des dommages liés au trafic, des émissions de gaz d'échappement, de l'utilisation des sols pour les infrastructures jusqu'à la réduction du nombre des victimes de la route et la protection antibruit pour les citoyens. Le développement urbain devra aussi tenir compte de l'offre actuelle et future des transports en commun. La diversification économique, une politique industrielle et économique plus adaptée ainsi qu'une politique des transports et du logement dans la Grande Région pourraient également y contribuer.

5. Précarisation de la population

L'indicateur « taux de risque de pauvreté », approuvé à Laeken par le Conseil européen en décembre 2001, est un élément essentiel dans le suivi des progrès des Etats membres dans la réalisation des objectifs communs pour ce qui est de la protection sociale et de l'inclusion sociale. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la proportion de personnes ayant un revenu disponible équivalent ménage en-dessous du seuil de risque de pauvreté qui est de 60 % du revenu disponible équivalent médian national.¹⁰ Il en découle de ces dernières données statistiques¹¹ pour le Luxembourg :

- en 2008, le seuil national de risque de pauvreté s'est situé à 1 546 euros par mois et par ménage d'une personne et de 3 246 euros par mois et par ménage de deux adultes et de deux enfants en-dessous de l'âge de 14 ans ;
- en 2008, 13,4 % de la population était exposée au risque de pauvreté ;
- les types de ménages suivants sont particulièrement à risque/ menacés de pauvreté :
 - les ménages composés d'une personne (de moins de 64 ans) : 17 % ;
 - les ménages composés de deux adultes et de trois enfants ou plus : 25 % ;

- les ménages monoparentaux avec un ou plusieurs enfants à charge : 44 %.¹²

Selon le STATEC, les marges d'erreur statistiques relatives au calcul du taux de risque de pauvreté ne permettent pas un jugement statistiquement fondé de l'évolution entre 2007 (13,5 %) et 2008 (13,4 %)¹³. Cependant, étant donné que le bien-être de tous les membres de la société est une condition au développement durable, le taux de risque de pauvreté en soi appelle des politiques qui s'y opposent.

L'objectif est d'assurer le plein-emploi au Luxembourg, d'éviter, voire de réduire la précarisation et de garantir l'accès à une protection sociale équitable et efficace. Cette exigence vaut de manière égale pour les hommes, les femmes, les adolescents, les adultes et les personnes âgées ; elle n'est pas à confondre avec une obligation à l'emploi à vie ou un taux de chômage nul. Chaque demandeur d'emploi doit avoir accès à un emploi tel qu'il le cherche. Ceci présuppose une économie diversifiée qui offre des emplois répondant à des talents et des qualifications diversifiés.

¹⁰ Etant donné qu'un revenu inférieur à ce seuil ne peut être considéré ni comme condition nécessaire ni comme condition suffisante pour pouvoir parler de pauvreté, on a utilisé le terme de précarité dans le titre.

¹¹ Source : STATEC, Rapport 'Travail et Cohésion sociale 2009', publié en octobre 2009 http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiersEconomiq/2009/109_cohesion_sociale/109_cohesion_sociale.pdf

¹² Indication : La force d'expression de ces valeurs est limitée compte tenu de l'échantillonnage réduit.

¹³ Les marges d'erreur sont (12,438 , 14,498) resp. (12,360 , 14,438). Source : idem note bas de page 11

6. Mise en danger de la cohérence de la société (cohésion sociale)

L'accroissement de la population luxembourgeoise suite, principalement, à l'immigration et au vieillissement de la population indigène, oblige le pays à continuer à recourir à une main-d'œuvre étrangère pour maintenir son économie florissante et son niveau de vie exceptionnel. Au cours des dernières années, le nombre d'emplois a augmenté d'environ 3 % par an et ce sont essentiellement des postes hautement qualifiés qui sont créés. De par cet accroissement des emplois, le marché du travail luxembourgeois qui n'est pas en mesure de fournir suffisamment de personnel qualifié doit recourir aux frontaliers.

Une des fonctions d'une politique sociale et éducative durable est d'analyser ces décalages et d'accroître les possibilités d'emploi de la population indigène par des mesures de formation adaptées. Par ailleurs, la mission d'une politique économique est d'élargir le spectre des emplois disponibles, de sorte que chacun puisse y trouver un emploi correspondant à ses qualifications.

Finances publiques

La situation financière au Luxembourg est spécifique: la main-d'œuvre étrangère, formée dans son pays d'origine et n'ayant pas encore l'âge de la retraite, contribue de manière importante au financement du système de protection sociale sans constituer de charge considérable pour la formation, l'éducation et les pensions. Cela changera dans le futur, avec d'une part, des pensions qui deviendront exigibles et d'autre part la nécessité de mettre en place des infrastructures et des offres de formation et d'éducation pour les enfants de ceux ayant élu domicile au Luxembourg. Pour ce qui est des frontaliers, des coûts importants sont à prévoir avec des transferts de pensions à l'étranger, sans avantage pour l'économie nationale luxembourgeoise.

Seniors

A partir de 2020, les dépenses du système de pensions vont augmenter de manière importante de par le vieillissement de la population. Les réserves du fonds de pension se situent aujourd'hui à plus de 25 % du PIB et elles atteindront 40 % en 2040 pour fondre vers 2035 en raison du fardeau des dépenses.¹⁴ Le chômage de longue durée (35 % des chômeurs sont sans emploi depuis plus de 12 mois) est composé d'une part par des personnes ayant un niveau de formation limité (40 %) et d'autre part par des demandeurs d'emploi plus âgés (approximativement 57 %) (Source: Rapport d'activités Minis-

tère du Travail 2007). Une majorité de ces chômeurs âgés présentent une aptitude au travail limitée qui rend leur intégration dans le marché du travail très lente, voire impossible.

Jeunes

La cohésion sociale peut également être mise en danger par des difficultés dans le domaine de l'emploi des jeunes. Entre janvier 2007 et janvier 2008, le nombre de jeunes inscrits auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM) est passé de 2.209 à 1.874 personnes, une diminution de 335 unités. Malgré cette évolution positive, il subsiste des défis dans le domaine de la politique d'emploi des jeunes avec un chômage structurel dû à une inadaptation des qualifications aux besoins des employeurs. Les statistiques prouvent que 56 % des emplois nouvellement créés exigent un degré de formation BAC+, mais que plus de la moitié des personnes inscrites auprès de l'Agence de l'emploi ne disposent que d'une formation d'école primaire et que ceux ayant commencé une formation supérieure l'ont, pour la plupart, arrêtée en cours de route.

Population

La situation actuelle peut être décrite comme suit : sur un total de 476 000 habitants, la part des résidents étrangers est supérieure à 41 % avec une tendance croissante. Dans la capitale, 62 % des habitants sont des étrangers et durant les heures de bureau, la part des Luxembourgeois se situe à moins de 30 % ; ce qui s'explique par le nombre important de frontaliers.

La situation du marché du travail luxembourgeois est certainement unique en Europe de par le pourcentage important de frontaliers et de résidents étrangers au Luxembourg. Le Luxembourg offre un total de 348 000 emplois¹⁵ dont 43 % sont occupés par des frontaliers français, belges et allemands et 26 % par des non-Luxembourgeois résidents dans le pays. Seuls 31 % des emplois sont occupés par des Luxembourgeois. Le marché du travail dépasse donc de loin les capacités de main d'œuvre disponible dans le pays.

Si l'on ne considère que les emplois du secteur privé, la quote-part des Luxembourgeois passe de 31 % pour l'économie globale à 20 % pour le secteur privé. En effet, plus de 90 % des emplois du secteur public sont occupés par des Luxembourgeois. Ceci étant, 66 % des Luxembourgeois travaillent pour le secteur privé.

¹⁴ Bilan technique de la période de couverture 1999-2005, IGSS

¹⁵ Source : Statec, données Emploi et chômage. Emploi total intérieur du mois de mars 2008.

Les conséquences d'une telle situation atypique et les défis spécifiques qui en découlent ont des répercussions sur la stratégie durable du Luxembourg.

Cohésion

Entre-temps, la politique et la littérature spécialisée mettent en garde contre le développement de sociétés parallèles. Pour souligner ce développement, il faut surtout mentionner le groupe relativement homogène des résidents portugais qui représente avec 73 700 personnes la communauté étrangère la plus importante. Mais ce sont aussi les autochtones qui courent le risque de perdre le contact avec la réalité du pays, dans leurs familles et en exerçant des professions protégées. Le résultat du référendum sur la constitution de l'Union européenne, ainsi qu'une série d'enquêtes et d'études a révélé certaines tendances au « repli identitaire » de la société luxembourgeoise au cours des dernières années.

Compte tenu du taux très important d'enfants étrangers dans les écoles, avec des différences régionales fortes, (parallèlement à la situation sur le marché du travail, la vie culturelle et professionnelle), il apparaît que le Luxembourg ne peut plus miser sur les canaux d'intégration habituels qui se basent sur l'intégration des minorités par la majorité. Ce scénario d'intégration n'est plus que difficilement applicable au Luxembourg.

Pour un Luxembourg durable, il sera essentiel de promouvoir une communauté entre les étrangers et les autochtones, de faire avancer l'intégration des concitoyens non-luxembourgeois, de créer une identité commune pour les enfants et d'empêcher le développement de sociétés parallèles. Les frontaliers devront être reconnus comme élément durable du modèle luxembourgeois et être intégrés dans les processus et les structures sociaux sans pour autant écarter l'attrait d'un déménagement au Luxembourg.

7. Mise en danger de la santé publique et développement des « maladies de civilisation »

Si, au cours du XXe siècle, beaucoup de maladies primaires ont pu être vaincues grâce à l'amélioration des conditions de vie générales, de logement et de travail de la population due à un meilleur niveau d'instruction, ainsi que grâce à d'importants développements dans les domaines diagnostique et thérapeutique, le développement moderne de la société a néanmoins entraîné toute une série de nouveaux facteurs de maladie qui influencent aujourd'hui l'état de santé de la société d'une manière déterminante.

Le surpoids, des modes de vie inactifs, le stress, une densité croissante du trafic ainsi que des nuisances environnementales sont quelques-uns des facteurs qui aujourd'hui mettent en danger notre santé.

Sur la base des statistiques de l'OCDE de 2007, 25,6 % (resp. 18,8 %) des femmes et 41,5 % (resp. 20,9 %) des hommes sont en surpoids (resp. obèses). Une autre étude montre que chez les adolescents, les garçons tendent davantage vers l'obésité que les filles : à l'école primaire, 15 % des filles et 20 % des garçons sont concernés. Ce pourcentage atteint 16 % respectivement 21 % à l'école secondaire (source : OCDE Health data 2008).

La consommation d'alcool joue également un rôle décisif dans le domaine de la santé. En 2005, 11,75 litres d'alcool ont été consommés par tête d'habitant (source : OMS/Europe/European HFA Database juillet 2010). Chez les adolescents aussi, la consommation d'alcool est un phénomène inquié-

tant au Luxembourg (5 % des 14 à 15 ans et 13,9 % des 16 à 18 ans indiquent consommer régulièrement de l'alcool ($\geq 10x$ au cours des 30 derniers jours / HBSC / Health Behaviour in School Aged Children 2006/2007).

44,7 % des moins de 30 ans, 35 % des personnes âgées entre 30 et 59 ans et 18,4 % des plus de 60 ans exercent une activité sportive. 26 % des adolescents s'entraînent jusqu'à une heure par jour (35 % des garçons et 18 % des filles) (Source : Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg, Universität Karlsruhe, Ministère de la Santé, 2006).

Compte tenu d'un mode de vie « malsain », les « maladies de civilisation » (maladies cardiovasculaires) deviennent de plus en plus fréquentes. En 2007, le taux de mortalité y afférent se situait à 290,42 pour 100 000 habitants et les « maladies de civilisation » étaient dès lors la cause de mortalité la plus fréquente au Luxembourg. En particulier, les infarctus et les maladies vasculaires-cérébrales se propagent. 222 décès dus aux infarctus du myocarde et 183 décès dus à des saignements vasculaires-cérébraux et infarctus ont été enregistrés en 2007 avec une tendance à la hausse (source : Statistiques sur les causes de mortalité au Luxembourg pour l'année 2007, Ministère de la Santé). Le diabète de type 2 résulte aussi d'une mauvaise alimentation et d'une activité physique insuffisante. Il est difficile de stopper la propagation de la maladie. En 2005, 18 307 personnes ont été traitées pour le diabète, ce qui représente 4,1 % de la population du Luxembourg et une augmentation

de 5,3 % par rapport à 2004. La tranche d'âge des 65-74 ans est particulièrement touchée (13,8 %) (source : Le Diabète au Luxembourg, Etat de la situation à partir de données médico-administratives, CRP-Santé, UCM et Ministère de la Santé, 2008).

Malgré les différents efforts déployés, la fréquence des accidents sur le lieu de travail reste toujours élevée. Au cours de ces cinq dernières années, on a enregistré en moyenne 90 accidents de travail par jour ainsi qu'un accident mortel tous les quinze jours. Ce qui est frappant, c'est que depuis dix ans un quart de tous les accidents sont des accidents de trajet (Association d'Assurances contre les Accidents, statistiques officielles).

Au Luxembourg relativement peu de maladies professionnelles sont reconnues – environ 20 cas par an au cours de ces dix dernières années. En premier lieu, il s'agit de surdité partielle causée par des nuisances sonores présentes sur le lieu de travail, en deuxième lieu, d'affections pulmonaires dues à la poussière, en troisième lieu, d'inflammations musculaires et de tendovaginites engendrées par une combinaison de stress et de tâches répétitives et monotones. En ce qui concerne les maladies professionnelles mortelles, il s'agit d'affections des voies respiratoires dues à l'amiante (Association d'Assurances contre les Accidents, statistiques officielles).

Ces dernières années, les risques psycho-sociaux de processus socio-économiques se font de plus en plus sentir. C'est ainsi que les données pour le Luxembourg font ressortir que plus de 20 % des travailleurs se plaignent du stress et que 9 à 13 % des employés sont exposés à une pression morale et au harcèlement moral (Fondation de Dublin: Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Vie, résultats 4e enquête).

Comme les enveloppes des bâtiments deviennent de plus en plus étanches, entraînant une réduction du renouvellement de l'air (ventilation), le risque de nuisances causées par des polluants chimiques, par la croissance des moisissures ou par des champs électromagnétiques augmente de façon continue. Cela concerne plus particulièrement, d'une part, l'habitat, mais, d'autre part, aussi l'aire de travail.

Ainsi l'analyse des données statistiques pour le Luxembourg au niveau du lieu de travail fait ressortir des risques physiques dans 90 % des entreprises. Dans environ 50 % des entreprises, il existe des risques d'accidents accrus et des risques de maladies professionnelles. Dans 20 % des entreprises, les employés sont exposés à des risques chimiques susceptibles d'entraîner des maladies cutanées ou des affections des voies respiratoires (Inventaire Postes à Risques, Code du Travail art. L.326-4 (3), campagne 1/1/2006-31/12/2008 publié 2009).

Finalement, il faut aussi tenir compte de la qualité de l'air extérieur (industrie, agriculture – pesticides et engrais resp. transport) comme étant un potentiel facteur engendrant des nuisances de l'air inhalé.

L'objectif de qualité de vie pour le Luxembourg porte sur la promotion de la santé physique, psychique, sociale et écologique ainsi que sur une meilleure protection contre les risques de santé. La relation entre le mode de vie, les conditions de vie et la santé est démontrée indiscutablement. Ce caractère multidimensionnel de la santé requiert la considération de conséquences pour la santé dans beaucoup de domaines politiques différents ainsi qu'une approche interdisciplinaire et cohérente renforcée. Dans les années à venir, des domaines comme l'alimentation et l'activité physique, un environnement sain, la santé psychique, la consommation de tabac et de l'alcool feront partie des priorités. En outre, un mode de vie sain comporte la qualité de vie et de l'environnement au niveau du logement et du travail. Les aspects spécifiquement liés au genre, socio-économiques, socioculturels ainsi que ceux liés spécifiquement à l'éducation doivent être pris en compte dans tous les domaines d'une politique de santé durable.

L'objectif de qualité de vie porte sur la promotion de la santé physique et psychique, ainsi que sur la protection contre les risques de santé. La relation entre le mode de vie et la santé n'est plus à démontrer et la tendance inverse au mode de vie actuel doit surtout être obtenue dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique.

Toutefois, les aspects spécifiquement liés au genre (m/f) et socioéconomiques doivent être pris en compte dans l'alimentation et l'activité physique.

8. Vieillesse de la population avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale

Le faible taux d'occupation des salariés plus âgés constitue une faiblesse du marché du travail luxembourgeois. La politique

d'emploi doit viser le plein-emploi et cela, entre autres, en garantissant un taux d'occupation plus important des personnes âgées.

Selon les dernières données disponibles¹⁶, le taux d'emploi moyen des 15 à 64 ans se situe à 63,6 %, au même niveau qu'en 2005. Cette stagnation peut être observée non seulement chez les salariés nationaux (60,9 % en 2005 et 2006), mais aussi auprès des frontaliers (67,2 % pour les deux dernières années). Le taux d'emploi des 55 à 64 ans était en 2006 de 33,2 % de la population totale pour cette classe d'âge, dont 28,2 % de ressortissants nationaux et 42,9 % d'étrangers (hommes 38,7 % et femmes 27,8 %).

Pour ce qui est du régime des pensions du secteur privé (régime général de pension), l'âge de la retraite anticipée est de 60,6 ans pour les femmes et de 62,8 ans pour les hommes. Cet âge est plus précoce quand il s'agit des pensions d'invalidité : 49,9 ans pour les femmes et 51,3 ans pour les hommes¹⁷.

A ce jour, les personnes plus âgées jouent un rôle économique important en tant que salariés, consommateurs et contribuables (y compris pour des systèmes efficaces de protection sociale et de pensions). Le taux d'emploi des seniors devrait être augmenté, car ils apportent leur expérience sur le marché du travail. De plus, il est utile de travailler dans des équipes

« multi-génération » dans lesquelles les qualités spécifiques des jeunes comme des plus âgés sont mises en valeur. La transmission du savoir entre les générations est d'une grande importance pour la productivité et la croissance et cela afin de favoriser un environnement dans lequel le savoir-faire et les connaissances des personnes plus âgées sont appréciées – pour des raisons économiques, mais aussi sociales.

Le Luxembourg, caractérisé d'une part, par une population vieillissante et d'autre part, par un taux d'emploi de personnes âgées relativement bas, se trouve confronté à des défis importants puisque cette situation met en danger le financement à long terme des pensions pour un nombre croissant de retraités. L'âge d'entrée dans la vie active augmente de manière continue depuis les années 80 du XXe siècle, tandis que celui de la retraite diminue, amenant à long terme une réduction de la durée de vie active. L'augmentation du nombre de salariés plus âgés pourrait dès lors avoir des conséquences positives sur toutes les politiques et générations et pourrait être considérée comme une condition fondamentale pour améliorer les emplois et garantir une meilleure cohésion sociale (égalité des retraites, des genres et des générations).

Objectif qualité de vie : emploi des personnes plus âgées, accès à une protection sociale équitable et efficace.

¹⁶ Etude sur la main-d'œuvre de 2006, STATEC

¹⁷ Rapport général sur la sécurité sociale, IGSS; 2006

9. Risque de crises économiques suite à une volatilité élevée sur les marchés (financiers) internationaux

Au niveau international

La crise du monde financier de 2008/2009 a démontré à quel point ce secteur, qui à lui seul représente la moitié du PIB du pays, est dépendant des crises et des tendances internationales.

Le déclenchement de la crise financière en 2008/2009 a incité beaucoup de gouvernements à intervenir de façon massive à l'aide de fonds publics pour stabiliser les systèmes financiers et bancaires nationaux. Ces mesures, nécessaires pour empêcher à court terme d'autres conséquences négatives de la crise financière, doivent cependant être complétées par des réformes structurelles. Ces réformes devraient avoir pour objectif général l'arrêt de crises financières futures. Une meilleure régulation des marchés financiers et de ses acteurs et produits doit mener à plus de stabilité et d'efficacité du système financier : plus de stabilité par l'empêchement d'un comportement à risque excessif et des risques systémiques et plus d'efficacité pour éviter des bulles spéculatives excessives qui sont l'expression d'une allocation des ressources insuffi-

sante. La réussite de ces réformes dépend de manière déterminante de leur caractère international : c'est la raison pour laquelle elles doivent être amorcées au niveau du groupe G 20 ; l'UE, à côté de sa stratégie de réformes, doit jouer un rôle actif dans ce contexte, de manière systématique.

L'objectif de qualité politique et financier, dans le cadre des négociations internationales et européennes, est de contribuer à rétablir la stabilité et l'efficacité du système financier international.

Très vite, la crise financière s'est étendue à l'économie réelle. C'est pourquoi les gouvernements ont dû intervenir après la stabilisation des systèmes financiers et bancaires afin de soutenir les activités économiques et l'emploi par une politique budgétaire anticyclique. C'est dans ce contexte que l'UE a arrêté fin 2008 un plan conjoncturel coordonné.

En fin de compte, la crise financière et économique a eu comme résultat que la situation budgétaire des États, plus particulièrement dans la zone Euro, s'est très vite détériorée à cause de

déficits élevés et d'un endettement public en progression rapide. L'existence et les risques de problèmes de liquidité de différents pays de la zone Euro ont eu comme résultat que les États membres de la zone Euro ont décidé de mettre en place un système de garantie pour mettre à la disposition des pays éventuellement touchés à terme le soutien financier nécessaire. L'objectif de ces mesures était la garantie de la stabilité de l'union monétaire.

L'objectif de qualité politique et financier qui en résulte, dans le cadre des négociations européennes, est de contribuer à ce que les réformes nécessaires concernant la coordination, la surveillance et l'amélioration au niveau européen des politiques budgétaires nationales soient décidées et mises en œuvre, également en vue d'une amélioration du fonctionnement de l'union économique.

Au Luxembourg

Lors de cette période, le Luxembourg a suivi cette tendance globale : d'abord, la crise financière, puis la crise économique, et finalement, la détérioration des finances publiques.

Lors de la crise financière, le gouvernement a dû intervenir afin de stabiliser le système bancaire. En ce moment, il n'est pas encore possible de calculer les coûts définitifs de ces interventions. De manière générale, cette gestion de crise a permis d'éviter des conséquences négatives majeures pour le Luxembourg. La crise a cependant démontré le vif intérêt que porte le Luxembourg pour des marchés financiers bien réglementés, particulièrement au niveau des activités bancaires transfrontalières dans le marché unique européen.

L'objectif de qualité politique et financier est de rechercher des solutions européennes dans le domaine de la prévention et de la résolution de crises bancaires dans le marché unique.

Entre-temps, la crise financière s'est également étendue à l'économie réelle. Cela est une conséquence logique, puisque les instituts financiers graissent les rouages du développement économique. Afin d'endiguer cette crise, le gouvernement luxembourgeois a prévu une série de mesures qui se concentrent sur deux thèmes essentiellement : le pouvoir d'achat des consommateurs et la création d'emploi pour les PME.

À moyen et à long terme, les conséquences de la crise ne sont pas encore visibles dans leur entièreté. On peut cependant supposer avec certitude que la crise aura un effet négatif sur le potentiel de croissance de l'économie luxembourgeoise dans les années à venir qui s'est probablement réduit de 4,5 % à 2 ou 3 %. La crise a entraîné un chômage structurel plus élevé et une perte de productivité des facteurs de production, e.a. le travail. En plus, on peut partir du fait que les processus de réforme amorcés dans le secteur financier au niveau international et européen peuvent avoir comme résultat qu'à l'avenir ce secteur contribuera moins à la croissance luxembourgeoise. Cette circonstance est d'autant plus importante que le secteur financier représente une proportion importante de l'économie, à savoir 32 % de la valeur ajoutée, 22 % des salariés et 31 % des recettes fiscales.

Cette circonstance, renforcée par la structure d'une petite économie spécialisée, fait que les recettes de l'État sont exposées à une volatilité très élevée. La dépendance de cette volatilité pourrait être réduite par une diversification conséquente des activités économiques. A cette fin, il s'agit de stimuler d'une part, la différenciation interne du secteur de la finance au Luxembourg, et d'autre part, la diversification de l'économie par un renforcement sélectif d'autres secteurs, tout en respectant les critères sociaux et environnementaux du développement durable.

Arrière-plan : la diversification économique du Luxembourg

Après avoir été longtemps spécialisé dans l'usage des métaux, le Luxembourg est aujourd'hui confronté à une spécialisation démesurée du secteur financier. Dans le cas spécifique du Luxembourg, ce secteur très concurrentiel et d'une grande importance au niveau européen, est dès lors forcément orienté vers l'exportation et, vu le marché cible (beaucoup) plus vaste (en comparaison à son marché intérieur national) ce secteur économique représente une grande partie du PIB du pays. Néanmoins, la dominance actuelle du secteur financier semble excessive. Le secteur financier a étendu sa position dominante dans l'économie luxembourgeoise au cours des vingt dernières années et on observe un recul de la diversification de l'économie au courant des dernières décennies. La part des services financiers dans la valeur ajoutée totale a été de plus d'un tiers en 2007¹⁸. Ce taux de diversification peut être mesuré grâce au coefficient « entropie ». Une étude scientifique¹⁹ Ce recul de la diversification s'explique notamment par l'évolution positive du secteur financier, même si l'on constate une augmentation de la diversification dans le secteur productif et sans que l'activité globale des autres secteurs ne soit en régression. Le coefficient « entropie »²⁰ fait également partie intégrante du tableau de bord sur la compétitivité actualisé annuellement par l'Observatoire de la Compétitivité. En 2007, cet indice était de 1,36 pour le Luxembourg. Le Luxembourg semble avoir le plus faible taux de diversification comparativement aux autres pays européens (UE27). Le taux moyen pour les pays UE27 se situe à 1,59 et les taux des pays voisins sont tous supérieurs à celui du Luxembourg (DE 1,52 ; FR 1,56 ; BE 1,55).

¹⁸ Le Luxembourg en chiffres 2008, STATEC, septembre 2008

¹⁹ An analysis of the sectoral diversification of a small open economy: the case of Luxembourg", Luisito Bertinelli, Eric Strobl dans "Bilan compétitivité 2007", Observatoire de la Compétitivité, Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur (<http://www.odc.public.lu/>)

¹⁹ Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Bilan Compétitivité 2008 – Plus de compétitivité pour plus de pouvoir d'achat, dans Perspectives de politique économique n°11, Luxembourg, octobre 2008, p. 107

Il faut souligner que dans un tel contexte, le Luxembourg profite d'un taux d'innovation élevé (Summary Innovation Index entre les USA et le RU) avec néanmoins une dynamique économique plus importante que les autres pays de la même catégorie et des dépenses y afférentes inférieures à la moyenne. (1,29 % du budget – moyenne Union Européenne de 2,15 %). La raison est la capacité d'innovation dans le domaine non-technique surtout de la part des petites et moyennes entreprises au Luxembourg (avec 74 % d'innovateurs, de loin en tête – moyenne UE de 49 %). Cette capacité sera d'une grande importance pour le développement durable de l'économie.²¹

L'objectif de qualité pour l'économie au Luxembourg consiste à protéger davantage l'économie contre les crises et d'assurer la compétitivité. La politique économique de Luxembourg vise l'équilibre entre une taille suffisante des différentes branches d'activités et une diversification économique satisfaisante.

La taille des secteurs d'activité et la spécialisation économique mènent à des effets d'échelle et d'apprentissage et ainsi à une

compétitivité accrue. La diversification et la diminution de la dépendance vis-à-vis d'une branche spécifique devront atténuer les conséquences économiques des crises sectorielles et garantir les revenus étatiques face à une volatilité résultant de la spécialisation.

Le progrès économique s'appuie dès lors sur une spécialisation multiseCTORielle; ce qui suppose un processus de sélection, l'établissement de priorités et une division du travail claire à l'intérieur du cadre ainsi défini.

Ce cadre a par exemple besoin d'une intégration de la politique économique et de recherche avec la planification régionale et d'une coordination continue et efficiente entre les ministères (finances, économie, classes moyennes et tourisme, communication, agriculture) ainsi qu'avec les acteurs économiques, entreprises, chambres et syndicats.

Pour pouvoir faire face aux crises de façon efficace, une économie a besoin de sécurité d'approvisionnement des facteurs de production indispensables (main-d'œuvre, ressources y compris sources d'énergie et moyens d'investissement) et les infrastructures nécessaires.

²¹ European Innovation Scoreboard 2006

10. Risque d'une capacité d'action réduite de l'État en raison du manque de ressources financières

Les considérations en matière de finances publiques jouent un rôle déterminant pour assumer les missions sociales fondamentales de l'État (protection sociale adaptée aux besoins, protection de l'assurance vieillesse, dépendance et chômage, aide au développement, ...) et pour garantir sa capacité d'action dans le cadre de la prévoyance de l'État pour l'avenir par des investissements futurs, en particulier dans le domaine social et environnemental (jardins d'enfants, écoles, recherche infrastructures pour l'eau et le transport).

La capacité d'action ne peut être garantie que si, à court terme, le budget reste équilibré pendant le cycle économique et si, à plus long terme, celui-ci produit des excédents nécessaires pour tenir compte de l'endettement implicite dû aux dépenses croissantes à l'avenir à cause d'une population vieillissante. En même temps, un endettement public réduit est important pour un petit pays comme le Luxembourg pour garder la note AAA de sa dette publique, ce qui représente la meilleure stratégie pour éviter que la capacité d'action ne soit altérée excessivement par les marchés financiers.

Cependant, la crise a provoqué une détérioration substantielle des finances publiques. Partant d'un excédent s'élevant à

2,9 % du PIB en 2008, le budget consolidé a connu en 2009 un déficit s'élevant à -0,7 % du PIB ; ce déficit se situera probablement en 2010 aux alentours des -2,8 % du PIB, ce qui signifie une détérioration de 5 % sur deux ans.

Pendant cette même période, l'endettement de l'État a plus que doublé – il est passé de 6 % du PIB avant la crise à 14 % à la fin de l'année 2009. Actuellement, ce niveau est un des plus bas en Europe. Pourtant, la dynamique de l'endettement de l'État ne dépend pas des déficits des budgets consolidés selon les critères de Maastricht, mais ce sont plutôt les déficits de l'administration centrale qui déterminent les besoins de financement de l'État, et, par conséquent, le niveau du nouvel endettement en l'absence de réserves. Comme les assurances sociales produisent encore des excédents, les déficits de l'administration centrale atteignent un niveau beaucoup plus élevé que les déficits consolidés : en 2008, avant la crise, il existait déjà un déficit qui s'élevait à -0,2 % du PIB ; en 2009 il représentait -2,7 % du PIB, et le déficit pour 2010 se situera aux alentours de -4,6 %.

C'est pour cette raison que le point de départ pour des finances publiques durables s'est détérioré généralement :

- À court et à moyen terme, le potentiel de croissance plus faible et différents risques liés aux recettes provenant des politiques de niche auront un impact négatif sur les recettes. Cela aura pour résultat que la structure élevée et dynamique des dépenses ne pourra pas être financée complètement ces prochaines années, ce qui conduira à un endettement continu ;
- ce développement négatif à moyen terme aura pour conséquence que le Luxembourg sera moins bien positionné lorsqu'il s'agira de maîtriser les coûts croissants dus à une population vieillissante.

Jusqu'à présent, le faible endettement public ainsi que des réserves financières substantielles dans le domaine social ont permis au Luxembourg de pouvoir disposer de conditions de départ favorables afin de faire face aux futurs défis éco-

nomiques et budgétaires. Néanmoins, une charge supplémentaire résultera inexorablement de l'augmentation des dépenses publiques dans le secteur social. Selon des calculs actuels, les dépenses liées au social passeront de 19,5 % du PIB de 2004 à 2010 à plus de 27 % entre 2040 et 2050 et cela essentiellement à cause d'une population vieillissante.²²

L'objectif de qualité consiste à assurer la capacité financière future. Le point central des objectifs stratégiques à moyen et long terme est une situation budgétaire équilibrée à long terme. Cet équilibre doit être trouvé en tenant compte de la cohésion sociale et de la préservation des bases économiques et institutionnelles, en faveur d'une croissance durable de l'économie et de la prospérité.

22 9^e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2007

11. Écarts de revenus importants entre le Nord et le Sud, progrès inégaux dans la lutte contre la pauvreté malgré des succès partiels

Dans un monde globalisé, il ne fait aucun sens à favoriser le développement durable uniquement au Luxembourg. La globalisation, généralement considérée comme une chance pour favoriser le développement durable, répartit inégalement ses fruits et de vastes parties du monde sont les perdants de ce processus; ceci non seulement d'un point de vue économique et social, mais aussi d'un point de vue environnemental.

Afin de combattre ces tendances, la communauté internationale s'est engagée en 2000 au Sommet du Millénaire pour le Développement de l'ONU, à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 et à atteindre les objectifs du Millénaire durant cette même période. Le rapport intermédiaire de 2007 montre des résultats mitigés. Même si des progrès peuvent être constatés dans certains pays et domaines, le continent africain a de plus en plus de mal à atteindre les objectifs fixés.

Il y a dès lors urgence de s'attaquer aux défis se posant dans les prochains 7 ans dans le contexte des objectifs du Millénaire des Nations-Unies et ainsi, de favoriser le développement mondial dans le sens de la durabilité et la sécurité globale. En effet, on oublie que le développement et la sécurité globale vont de pair et que l'éradication de la pauvreté absolue et la création de perspectives pour les populations des pays en développement sont les meilleurs moyens pour préserver la stabilité internationale et endiguer la migration illégale.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement luxembour-

geois, lors de la conférence de Rio en 1992, s'est engagé à accroître le montant de son aide au développement à 0,7 % du produit national brut. Cet objectif a été atteint en 2000 et est lié au fait que les menaces pour le développement durable sont souvent étroitement liées et qu'il est impossible de parvenir à un développement durable quand différentes parties du monde doivent vivre dans une pauvreté absolue, la guerre et la violence et un environnement naturel menacé. Afin de pouvoir combattre non seulement ces situations indignes, mais également les menaces qui en résultent pour un développement durable, le gouvernement luxembourgeois a décidé de s'engager de manière significative au niveau financier.

Il s'agit non seulement d'accroître les moyens disponibles, mais aussi d'organiser de manière efficiente le développement, dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire. Pour cela, il convient de s'assurer que les moyens atteignent les nécessiteux et ne se perdent pas en cours de route ou ne sont utilisés à d'autres fins (les achats et les ventes d'armes en tout genre sont à proscrire).

L'objectif de qualité dans le domaine de la coopération internationale consiste à contribuer de manière efficace à l'élimination de la pauvreté dans le monde et à un développement durable global. C'est pour cela que les gouvernements successifs ont non seulement soutenu l'objectif des 0,7 %, mais en plus le gouvernement actuel a décidé dans

son programme de 2009 de fixer les moyens de l'aide au développement à 1 % du PIB pendant les prochaines années (sans descendre en-dessous du volume total réalisé en

2009) et d'encourager l'efficacité, la qualité et la cohérence des moyens, dans un contexte européen et international.

12. Défis posés au système éducatif en ce qui concerne la qualification et l'éducation au développement durable

L'éducation est un facteur-clé de toute politique durable : le système éducatif doit répondre à un double défi ; garantir non seulement le meilleur niveau de qualification et de formation possible, mais aussi transmettre les contenus, des compéten-

ces et des valeurs qui permettent une prise de conscience de l'identité, de la culture, et de l'histoire et, de par cela, donner à chacun les moyens de pouvoir répondre, par anticipation et avec succès aux questions de la durabilité.

12.1 RISQUE DE DÉVELOPPEMENT DE GROUPES QUI, COMPTE TENU D'UNE FORMATION DÉFAILLANTE, NE DEVIENDRONT NI DES CITOYENS ACTIFS, NI DES SALARIÉS OU DES INDÉPENDANTS QUI RÉUSSISSENT, ET QUI CONSTITUENT AINSI UN RISQUE POUR LA COHÉSION SOCIALE

Le taux de décrochage scolaire est passé de 17 % en 2003-2004 à 11,2 % en 2007-2008 grâce à la mise en œuvre de mesures ciblées. Compte tenu du chômage croissant au Luxembourg et d'un marché du travail incapable d'incorporer une main-d'œuvre non qualifiée, la stabilisation, voire la diminution de ce taux, reste une priorité de la politique de l'éducation nationale. En outre, il s'agit d'amener un nombre plus important d'élèves à un diplôme de fin d'études secondaires (niveau secondaire II). D'après des calculs nationaux, depuis 2008-2009, le taux de « fin d'études » se situait près de 82,2 % dans l'enseignement public. Selon les calculs d'Eurostat par contre, qui se basent sur le « Labour Force Survey », ce pourcentage pour la tranche d'âge des 20-24 ans se situait autour de 72,8 % en 2008. La différence entre ces deux résultats s'explique par le fait que l'étude « Labour Force Survey » prend en compte la totalité de la population pour cette catégorie d'âge, c'est-à-dire également une grande partie de la population n'ayant pas fréquenté l'école luxembourgeoise. De plus, le taux de « fin d'études » montre des différences en fonction du genre.

En 2008, la proportion des adultes participant à des mesures de formation était de 8,5 % et en-dessous de la valeur cible de la Stratégie de Lisbonne (12,5 %).

Les résultats scolaires sont trop liés à l'origine sociale et à la langue maternelle. La difficulté de l'école à compenser ces inégalités est d'autant plus importante que la population

d'élèves issus de familles d'un faible niveau d'instruction et d'origine non luxembourgeoise représente plus de 40 % du total des élèves. Le plurilinguisme représente un avantage culturel et économique et doit être préservé. Une telle compétence mise en pratique pourrait être encouragée durablement en apprenant à mieux connaître l'autre, p.ex. à travers des échanges scolaires au niveau de la Grande Région.

En même temps, il s'agit d'éviter que dans le système scolaire trilingue du Luxembourg, les déficiences dans l'une des trois langues ne constituent un obstacle à l'accès à une qualification professionnelle.

Le nombre actuel de ceux qui continuent leurs études après l'obtention du diplôme de fin d'études ne suffit pas à couvrir les besoins du marché du travail. Dans l'intérêt du marché du travail national, de la compétitivité et de la participation à la société démocratique, il est non seulement important de réduire le nombre d'élèves sans diplôme, mais également d'accroître le niveau de formation de tout un chacun. Pour le Luxembourg, c'est la réponse la plus durable à apporter aux défis auxquels le pays et les individus doivent répondre.

L'hétérogénéité des élèves reste le plus grand défi pour l'école luxembourgeoise. L'amélioration de la réussite scolaire et la hausse du niveau de formation dépendent des possibilités qu'offre l'école pour compenser les inégalités existantes.

Afin de combiner les objectifs d'égalité des chances et de la hausse du niveau de formation à tous les niveaux scolaires, il s'agit d'atteindre le niveau de formation le plus élevé possible pour chaque élève en fonction de ses capacités personnelles. L'éducation a une fonction centrale en ce qui concerne la qualité de vie : elle contribue de manière essentielle à l'intégration dans la société, au développement de la personnalité ainsi qu'à l'augmentation de l'employabilité.

L'objectif de qualité dans ce domaine consiste à accroître

le niveau de formation et de qualification : au niveau du baccalauréat, du baccalauréat technique, de la formation de technicien, de la formation professionnelle et de la formation des adultes. L'objectif de l'école est de diminuer d'une part, l'échec scolaire par un soutien des élèves faibles et d'encourager un plus grand nombre d'élèves à terminer leurs études. En même temps, l'école doit encourager davantage les élèves performants et préparer plus d'élèves aux études supérieures.

12.2 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un processus de changement global qui affecte l'entièreté de la société. Au vu des défis fondamentaux liés au développement durable, il faut d'une part, des compétences et connaissances spécifiques des interrelations complexes et d'autre part, un changement d'attitudes, de la manière de penser et des comportements. Apprendre, penser et agir de manière transversale et multidisciplinaire est indispensable pour préparer les jeunes générations aux questions soulevées par le développement durable et à la formation tout au long de la vie. Par conséquent, l'éducation prend une place prépondérante pour encourager un développement durable.

Afin de souligner l'importance de l'éducation dans le développement durable, en 2002, les Nations Unies ont déclaré la décennie 2005-2014, la décennie de « L'Éducation au développement durable ». La vision globale est de donner les mêmes possibilités d'éducation à tout un chacun pour s'approprier des connaissances et des valeurs et apprendre des comportements et des styles de vie indispensables à un avenir vivable et à un changement positif de société. Tous les pays membres sont appelés à inclure ce concept de développement durable dans leur système éducatif respectif.

Cette obligation vaut également pour le Luxembourg. L'objectif vise à la mise en œuvre d'un concept éducatif intégré, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'éducation au développement durable. Cette stratégie, développée par un comité inter-

ministériel, s'intègre dans les projets, programmes et initiatives existants au niveau du système éducatif luxembourgeois. Cela se fera avec la participation d'acteurs avertis.

Grâce à une approche interdisciplinaire et globale, trois objectifs essentiels devront être atteints dans le cadre de l'éducation au développement durable :

- **le renforcement de la compréhension des rapports entre les différentes dimensions (écologie, social, économie) du développement durable. Les sujets de base sont la formation à l'environnement, la pédagogie de la paix, l'éducation à la consommation, la formation sanitaire, la coopération au développement, le multiculturalisme etc.;**
- **la création de compétences orientées vers l'action, c.-à-d. permettre à chacun de reconnaître les conséquences globales de ses actes et d'assumer la responsabilité d'un avenir durable. En font par exemple partie, la réflexion et l'action tournées vers l'avenir, le travail interdisciplinaire et la participation aux processus décisionnels;**
- **la transmission de valeurs et la mise en avant d'attitudes et de comportements (disposition au dialogue, solidarité, respect, etc.) qui sont indispensables à l'organisation active d'une société « écologique », socialement juste et économiquement performante.**

13. Inégalités de chances et de qualité de vie entre hommes et femmes

Le développement durable nécessite également une politique de société ciblée qui inclut toute la population. L'inventaire et la comparaison des réalités de vie des femmes et des hommes à l'intérieur du pays sont dès lors indispensables, car ils représentent, à plus d'un titre, le public cible du développement durable. Leur niveau de vie doit être assuré et leur qualité de vie mainte-

nue. Ils sont cependant aussi les acteurs et actrices du développement durable du pays. Ils constituent (à côté des frontaliers) une partie du potentiel actuel et futur de la main-d'œuvre et le développement économique et démocratique du pays en dépend en large partie. Les domaines suivants montrent les inégalités entre la réalité de vie des hommes et des femmes :

Vie politique : Le gouvernement est constitué de 4 femmes et 11 hommes. 12 femmes et 48 hommes siègent à la Chambre des Députés. Le Conseil d'État compte 6 femmes et 15 hommes. Sur un total de 116 communes, seules 12 sont gérées par des femmes-maires. Ce déséquilibre relatif au genre, dans la représentation de la population est clairement visible dans la structure démocratique actuelle de l'Etat.

Vie privée : Pour ce qui est du congé parental, seuls 23 % des hommes en font usage tandis que 96 % des femmes y recourent pour le premier congé parental et 77 % pour le deuxième. Entre 32 % et 36 % des femmes travaillent à temps partiel tandis que ce pourcentage se situe entre 3 % et 7 % pour les hommes. Un tiers des hommes qui font usage du congé parental sont issus de la Grande Région. Un changement dans la répartition des rôles devient visible pour ce qui est d'un partenariat égalitaire dans la vie privée, mais un tel changement de mentalité reste nécessaire dans la société et dans l'économie. Ces deux points sont coresponsables pour une société « favorable aux enfants » et pour la résolution du problème démographique.

Économie : Les mesures actuelles ne suffisent pas pour assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, sur le marché du travail. 54,6 % des femmes et 72,6 % des hommes travaillent. Malgré certains progrès, le modèle classique reste très répandu avec une activité professionnelle à plein-temps pour l'homme et aucune activité professionnelle ou une activité à temps partiel pour la femme. Ce modèle désavantage à long terme les femmes en matière de revenus, de protection sociale et d'opportunités de carrière ; la promotion à des postes de direction est plus difficile à obtenir pour les femmes que pour les hommes et leur est encore en grande partie refusée. En conséquence, seules 16 % de femmes sont représentées dans les conseils d'administration des entreprises. Dans les entreprises employant plus de 15 personnes, seulement 24 % des femmes font partie de la direction. Pour ce qui est de l'**inégalité salariale**, on peut constater une différence d'environ 14 %. Le salaire brut mensuel moyen des salariés masculins s'élève à 3 939 euros contre 3 168 euros pour les salariés féminins. 23 % des femmes gagnent moins de 2000 euros par mois tandis que ce pourcentage n'atteint que 10 % pour les hommes.²³ La différence entre les salaires a à peine diminué au cours des 10 dernières années. Les femmes restent également désavantagées en ce qui concerne le **chômage**. Pour la tranche d'âge des 25-54 ans et à conditions égales (âge, nationalité, âge au moment de l'immigration et niveau d'études), le risque de chômage est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.²⁴ Même si le taux d'emploi des femmes augmente continuellement, l'objectif

fixé par la Stratégie de Lisbonne, une quote-part de 60 % (tel que suivi par l'indicateur structurel de l'Union européenne), n'est plus réalisable d'ici 2010. Il ne faut pas oublier que les salariées, par leurs contributions, contribuent aussi à la pérennité des systèmes d'assurance et qu'elles assurent leur propre assurance vieillesse. La conséquence négative du travail à temps partiel sur les droits de pension des femmes et la dépendance vis-à-vis de la protection sociale publique suite à un divorce restent à surveiller. En même temps, les femmes dans la société, continuent à être soumises au stéréotype traditionnel avec, à leur charge, l'éducation, la prise en charge de la gestion du ménage et le soin.

La participation égalitaire des femmes et des hommes à la politique et l'économie, ainsi qu'une cohabitation égale en droits ne contribuent pas seulement à l'amélioration des structures sociales. La responsabilité familiale est considérée comme un argument en faveur d'un lieu de travail permanent parmi les cadres supérieurs et l'équilibre entre vie familiale et professionnelle, c'est-à-dire la participation de tout le potentiel humain au développement de la société et l'économie, est reconnu comme facteur-clé du développement durable.²⁵

En même temps, le travail non-professionnel doit être rendu visible et pris en compte dans le sens d'une société durable. Sans ces travaux, tels que le travail d'éducation, de ménage et de prise en charge, essentiellement réalisés par les femmes et à titre gracieux, notre société ne pourrait pas fonctionner. Dans une société respectueuse des femmes et des hommes, il s'agit néanmoins de s'interroger sur la répartition de ces travaux entre eux.

L'assimilation des hommes et des femmes à travers le « Gender mainstreaming » est un objectif de qualité transversal de l'ensemble du plan de durabilité. Chaque mesure doit être examinée sur la base de ses éventuelles conséquences différentes, sur les femmes et les hommes, pour empêcher toute conséquence négative sur l'un ou l'autre sexe. L'utilisation de mesures telles que le « Gender budgeting » contribue à quantifier et à déterminer clairement les différences et à lutter contre elles.

La lutte contre les stéréotypes dans la perception sociale est à appuyer pour favoriser une meilleure compréhension de l'égalité des femmes et des hommes ; ce qui facilite ensuite les choix de vie pour tous les hommes et femmes p.ex. pour les hommes, sous forme d'une participation accrue aux tâches ménagères et dans les professions de soins et de prise en charge, et pour les femmes, par un renforcement de la qualification et de la participation au marché du travail (objectif de Lisbonne) et le développement de l'esprit entrepreneurial.

²³ Marché du travail : Egalité hommes-femmes, mythe ou réalité ? Cahier économique du STATEC N° 105.

²⁴ Idem

²⁵ S. Brandl (2007). Arbeitswelt und Nachhaltigkeit – Perspektiven für das 21. Jahrhundert. WISO 30(3): 34-48

14. Une Gouvernance qui pâtit d'un manque de cohérence

La cohérence se réfère ici non seulement à la coordination horizontale et donc interministérielle, mais également à la coordination verticale entre l'État et les communes ainsi qu'avec les régions limitrophes, y inclus la coordination des objectifs entre les différents secteurs et l'organisation et la réalisation de la politique européenne. La gouvernance souligne qu'il ne s'agit pas seulement de processus décisionnels internes au gouvernement, mais aussi entre le gouvernement et la société civile.

De tels processus de concertation fonctionnent bien de manière ponctuelle, ce qui n'est pas toujours le cas de manière globale. Dans certains domaines, cette prise de décision fonctionne de manière exemplaire ; ainsi le Luxembourg est un excellent exemple pour ce qui est de la réalisation de la Stratégie de Lisbonne, y compris pour le suivi et la mise à disposition d'informations. Dans d'autres domaines, tel que celui de la stratégie de développement durable, le niveau de cohérence, de surveillance et d'information se situait dans le passé clairement en-dessous du standard européen.

En raison des délimitations de plus en plus bureaucratiques des domaines de compétences, l'intégration de la coordination interministérielle reste de facto limitée et cela malgré les nombreux groupes de travail et prises de position. Des tendances non durables subsistent dans le cloisonnement des compétences et la formalisation des processus administratifs. Cela peut conduire à des doublons ou à des initiatives « concurrentes ». On ne saisit pas suffisamment la chance qu'offre une administration de taille réduite pour mettre en place des solutions pragmatiques et non bureaucratiques, en profitant de trajets décisionnels plus courts.

La coopération avec la société civile peut – du moins dans certains domaines – être encore améliorée et cela essentiellement à travers une intégration précoce dans les processus de développement politique. Une implication plus forte du Parlement et du Conseil supérieur pour le développement durable contribuera également à ancrer la durabilité dans la société.

La cohérence de la politique de l'Etat et de celle des communes, ainsi que la concordance entre les communes ne sont pas satisfaisants (cela concerne les objectifs, instruments et le recours aux moyens) ; les intérêts politiques et personnels, les compétences formelles et blocages potentiels informels se recoupent et constituent un obstacle à des actions politiques efficaces et cohérentes. Plutôt que des mesures isolées créatives, une réforme d'ensemble des finances communales est à privilégier.

Un déficit en politique et en compétence est préjudiciable à la réalisation du développement durable : au niveau politique, des priorités claires manquent jusqu'à présent (la durabilité

est-elle vraiment considérée comme un objectif supérieur ou ne s'agit-il que d'une politique de plus ? Tandis qu'il existe avec la CIDD une structure de gouvernance spécifique interne à l'administration et qui peut établir la consistance entre les objectifs et les mesures, il manque une telle coordination institutionnelle (pas nécessairement un comité, mais un processus de coordination établi) reliant les aspects sociopolitiques ; par exemple un processus de concertation régulier, avec tous les membres concernés du gouvernement.

Au niveau administratif, il manque le « Capacity building », donc la transmission du concept de durabilité et des approches horizontales qui en résultent et qui devront être réalisées à travers des processus administratifs, moins orientés sur les compétences et davantage sur les problèmes qui se posent. Les évaluations politiques et les rapports des différentes administrations concernant la mise en œuvre du développement durable, se sont révélés, dans les autres pays européens, comme étant de bons moyens de lutte contre ces lacunes.

Sur la base de l'interconnexion du Luxembourg avec les régions limitrophes en Belgique, Allemagne et en France, une gouvernance orientée vers le long terme ne pourra pas uniquement se limiter à une coordination et à des processus décisionnels internes. Il faudra trouver des options de développement durable et identifier et mettre en œuvre des solutions, surtout dans le cadre de domaines stratégiquement importants comme la planification territoriale et ceci par une collaboration renforcée avec les régions limitrophes et des processus de planification adaptés dépassant les frontières. Ainsi, il est possible de trouver une meilleure répartition des avantages et inconvénients des différents scénarios de développement des régions frontalières.

L'objectif de qualité dans ce domaine vise une gouvernance cohérente, qui comprend la coordination, la communication, la participation et la transparence.

L'objectif, à l'intérieur des structures étatiques vise une meilleure coordination entre les ministères (participation de tous les ministères concernés, coordination des mesures) pour parvenir à une intégration des questions économiques, sociales et écologiques (éviter des doublons et les initiatives qui se concurrencent, la prise en considération des effets secondaires imprévisibles à travers une meilleure estimation des conséquences (« Integrated assessment ») et la recherche de synergies).

Un deuxième objectif porte sur la répartition optimale des compétences entre les communes et l'État, pour garantir une application efficace et cohérente des règles et pour favori-

ser dans ce cadre une autonomie locale maximale et pour encourager la coopération intercommunale/régionale.

LA GESTION DES CONFLITS PAR LA DURABILITÉ

Le « modèle luxembourgeois » a connu un large succès au cours des dernières décennies. Des taux d'imposition attractifs, une bonne infrastructure et la capacité de mettre en pratique des réglementations applicables dans toute l'Europe plus vite que les autres ont attiré des investisseurs, surtout du secteur financier, qui, à leur tour, ont créé des emplois et contribué aux recettes fiscales. Les conséquences de la crise sidérurgique ont pu ainsi être relativement vite compensées. Le Luxembourg est un des pays, si ce n'est le pays européen, disposant de plus de revenus²⁶.

Néanmoins, le revers de la médaille est un besoin accru en salariés hautement qualifiés que les nouvelles entreprises peinent parfois à trouver parmi la population indigène. Ainsi, le nombre de frontaliers et d'immigrants augmente, sans répercussion positive sur le taux de chômage de la population locale. En même temps, le nombre croissant de frontaliers conduit à un trafic plus important avec toutes ses conséquences négatives. Le nombre élevé d'immigrants pose aussi des problèmes d'intégration. En effet, l'intégration traditionnelle (une grande majorité intègre la minorité) ne joue plus : les Luxembourgeois risquent de devenir une minorité dans leur propre pays. La dominance du secteur financier dans l'économie luxembourgeoise représente ainsi un pilier essentiel du modèle, en temps de crise pourtant aussi un facteur de risque.

La croissance économique importante dans le « modèle luxembourgeois » est la base d'une protection sociale étendue – malgré toutes les mesures d'austérité (a fortiori après la crise), un démontage social comme dans d'autres États de l'UE a pu être évité jusqu'à présent au Luxembourg. Ce type de croissance économique – au cas où elle pourrait être rétablie – pourra contribuer à résoudre certains problèmes écologiques (p. ex. gestion des eaux usées), mais rendra plus difficile la résolution d'autres problèmes environnementaux (la consommation accrue des ressources, l'absence de conscientisation en matière de ressources et le manque de volonté

pour économiser ces ressources naturelles et les émissions de CO₂). Tous les problèmes ne peuvent être résolus par la croissance économique, des critères qualitatifs sont nécessaires. On a besoin, plus que jamais, d'un développement économique permettant de résoudre les problèmes énoncés, c.-à-d. un développement durable non seulement d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue social et environnemental. Il s'agit de concilier de manière intelligente, à la fois pendant et après la crise conjoncturelle, un développement économique capable de résoudre des problèmes et de répondre aux défis de l'environnement.

Entre-temps, cette approche est reconnue au plan international : de nombreux États membres de l'Europe et a fortiori de l'Asie ont orienté dans la crise économique des parties importantes de leurs stimulants à des objectifs écologiques (mot-clé « Green New Deal »), et l'UE a fait, dans la stratégie de Lisbonne renouvelée « Europe 2020 », de la compatibilité avec le climat et l'environnement, de l'emploi et de la cohésion sociale des critères du développement économique durable poursuivi. L'OCDE ne veut pas non plus d'une croissance indifférenciée, mais souhaite une croissance verte « Green growth » ; cela devrait former l'un des thèmes centraux de la conférence Rio+20 en 2012. Il s'agit donc, au niveau international, d'un nouveau modèle de croissance qui respecte les limites de l'espace environnemental et qui garantit le bien-être. Il faut en même temps essayer de garantir à long terme la durabilité des finances publiques et ainsi la protection du système social.

Comment se présente un tel modèle, et comment mesurer son succès ? Tout d'abord, il est nécessaire de surmonter la confrontation de camps politiques différents, c.-à-d. d'élaborer une politique cohérente. La conception d'une telle politique intégrée – telle que définie dans les principes directeurs européens du développement durable²⁷ – a pour but une vision intégrée des intérêts économiques, sociaux et environnementaux, pour que ces derniers soient concordants et se revalorisent réciproquement. Dans ce sens, il est important de mener une politique économique et financière faisant clairement avancer la transposition des objectifs climatiques et énergétiques.

Le « paquet climatique », accepté lors du Conseil européen en décembre 2008, émet un signal décisif en ce sens. En effet, il stipule que la protection du climat ne doit pas être reléguée

²⁶ Les Luxembourgeois ont par exemple, exprimé en pouvoir d'achat, le revenu net équivalent médian le plus important en Europe et aussi le plus grand PIB par habitant. Mais il est à prendre en compte que les performances économiques sont réalisées par les frontaliers mais statistiquement mises sur le compte des résidents. Parce que l'indicateur PIB par habitant, utilisé au niveau européen, ne prend pas en compte cette spécificité luxembourgeoise, l'indicateur RNB par habitant est utilisé dans le tableau de bord de la compétitivité de l'Observatoire de la Compétitivité du Ministère de l'Économie. Dans ce cas, cet indicateur prend mieux en compte l'impact des frontaliers sur la performance économique luxembourgeoise. Voir aussi Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Bilan de la Compétitivité 2006 – En route vers Lisbonne, Luxembourg, 2006, page 35. <http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/index.html> et http://www.odc.public.lu/actualites/2006/07/12_ind_rich/index.html

²⁷ Principes directeurs du développement durable. Conseil européen des 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions de la Présidence. Conseil de l'Union européenne, doc. 102551/05

au second plan à cause de la crise financière et économique globale actuelle, mais doit au contraire – si utilisée à bon escient – donner à court et à moyen terme une impulsion positive à la conjoncture actuelle et à la stabilisation de l'économie. La protection du climat stimule les investissements et crée des revenus ; en termes nets, elle ne détruit pas d'emplois, mais en crée de nouveaux.

Le volume du marché global des technologies environnementales et des services y associés représente environ 1 000 milliards d'euros. Ces activités représentent actuellement, au niveau de l'Union européenne, plus de 260 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB et 3,5 millions d'emplois. Une étude du Ministère fédéral allemand de l'environnement conclut que 500 000 emplois supplémentaires peuvent être créés en Allemagne, si le gouvernement et l'économie visaient sérieusement une réduction des émissions de CO₂ de 40 % par rapport à 1990.

Grâce à des mesures telles que celles retenues au Luxembourg dans le Plan pour un développement durable, comme :

- l'assainissement des bâtiments ;
- le soutien à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ;
- les incitations à une conception écologique des produits ;
- le soutien à l'agriculture biologique ;
- le soutien aux technologies environnementales ;

il sera possible non seulement d'atteindre des objectifs au niveau de l'efficacité énergétique et de la protection climatique, mais également de créer des emplois et des revenus, surtout dans le domaine des petites et moyennes entreprises.

Le temps est venu d'arrêter d'étudier les crises séparément et de vouloir lutter contre elles au niveau sectoriel. La crise du climat et de la biodiversité, suivie d'abord de la crise des prix du pétrole, ensuite de la crise financière et finalement de la crise économique mondiale, a confronté la politique et la société à des défis supplémentaires dont les conséquences ne pas encore prévisibles aujourd'hui. Les crises environnementales ainsi que celles touchant le monde économique et social doivent être combattues conjointement. La crise climatique ne disparaîtra pas simplement parce qu'on décide de lutter contre la crise financière et économique. Elle va durer et s'aggraver avec des coûts supplémentaires pour la société, des conséquences économiques et sociales (selon le rapport Stern les coûts de la crise climatique en cas de non-action seront de 5 % à 20 % plus élevés que les investissements à mettre en œuvre aujourd'hui pour la contrer). Il faut saisir l'opportunité de chercher une solution globale visant à lutter contre l'ensemble de ces crises, a fortiori après l'échec de la Conférence sur le climat de Copenhague. Ignorer les faits et manquer cette occasion auraient comme conséquence une

aggravation de toutes les crises à l'avenir.

Chaque pays, y compris le Luxembourg, doit y contribuer – et une mise en œuvre intelligente de cet impératif aura des conséquences positives pour l'économie et la société. Ici, le Luxembourg peut faire valoir sa capacité à mettre en œuvre la politique de manière cohérente, autrement que par le passé.

Une telle politique globale de développement durable comporte nécessairement plusieurs composantes complémentaires : elle requiert d'une part, la conception socio-écologique de l'économie existante et de ses secteurs, que ce soit par une augmentation de l'efficacité des ressources ou par des innovations techniques ou organisationnelles. Un deuxième élément consiste à développer de nouveaux secteurs proposant des services éco-efficaces ou qui conçoivent et distribuent des technologies innovatrices pour la conception durable de l'économie et créent par-là des emplois et des revenus, spécialement au niveau des petites et moyennes entreprises. Le volume du marché global des technologies environnementales et des services y associés représente environ 1 000 milliards d'euros. Ces activités représentent actuellement au niveau de l'Union européenne plus de 260 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB et 3,5 millions d'emplois. Une étude du Ministère fédéral allemand de l'environnement a conclu que 500 000 emplois supplémentaires pourraient être créés en Allemagne, si le gouvernement et l'économie visaient sérieusement une réduction des émissions de CO₂ de 40 % par rapport à 1990. Un troisième élément est la promotion des modes de consommation durables de la part des utilisateurs finaux privés et publics.

Ensemble, de telles stratégies doivent permettre de limiter le changement climatique à 2°C, comme convenu au niveau international, et à cette fin d'abandonner, dans une large mesure, l'utilisation de sources d'énergie fossiles d'ici la moitié du siècle ainsi que de réduire la consommation de matières premières de manière considérable – dans la littérature scientifique, on cite comme objectif le facteur cinq (v. Weizsäcker), dix (Schmidt-Bleek) ou 20 (WBCSD). Toutes ces stratégies font partie du plan luxembourgeois pour un développement durable (PNDD).

Mais comment mesurer les progrès vers une économie durable, donc une croissance économique au sens du développement durable ? Au plus tard depuis la conférence de l'UE « Beyond GDP », il est évident que le produit intérieur brut représente certes toutes les activités économiques d'un pays réalisées sur le marché, mais ne peut pas faire la différence entre les activités positives qui relèvent le bien-être et les activités négatives comme les coûts de réparation écologiques et sociaux. C'est pourquoi le président français, Nicolas Sarkozy, a chargé une commission, constituée de plusieurs lauréats du prix Nobel de l'économie, de développer de nouveaux éléments pour mesurer le succès de l'activité économique. Cette

commission propose une multitude d'unités de mesure qui séparent les développements négatifs des développements positifs, ainsi qu'un ensemble spécial d'indicateurs d'un développement durable à long terme.

Suite à ces développements récents (qui pourraient également être appliqués au Luxembourg), il est clair qu'il est trop simple de prendre uniquement la croissance du PIB comme indicateur du succès économique. Au contraire, il n'est même

pas exclu que le développement du bien-être et le PIB aillent dans des directions opposées et que le PIB fournisse donc des signaux totalement erronés. C'est justement dans le contexte de nouvelles mesures de bien-être qu'il s'impose de poser la question du modèle économique et de croissance de l'avenir et d'initier un discours sociétal qui établira un consensus national sur la question : « Comment se présente le modèle luxembourgeois 2.0 ? »

DEUXIÈME PARTIE : LE CHEMIN VERS L'OBJECTIF : COMMENT GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE POUR LE LUXEMBOURG

Les objectifs de qualité de vie sont comme une boussole indiquant la direction pour le développement de notre pays. Disposer d'une boussole est important et permet de ne pas s'égarer, sans que cela suffise pour autant. C'est la raison pour laquelle il faut également une carte géographique afin de planifier son itinéraire, déterminer le chemin à parcourir et la durée nécessaire. Dans cette partie, les objectifs d'action décrits représentent une telle carte géographique désignant clairement ce qui doit être réalisé et à quelle échéance.

Une fois l'itinéraire déterminé, la véritable planification du parcours pourra débuter : quels sont les étapes à franchir pour atteindre les objectifs fixés sur la carte ? Ce sont là les mesures politiques pour des objectifs d'action sélectionnés et qui sont détaillées dans ce chapitre²⁸. Des objectifs d'action sélectionnés pour deux raisons : d'une part de nombreuses mesures pertinentes ont déjà été déterminées par d'autres programmes politiques du gouvernement luxembourgeois et elles ne seraient qu'énumérées, sans objectifs d'action auxquelles elles se réfèreraient. Dans ces cas, il est plus approprié de renvoyer à ces politiques existantes pour ne pas donner l'impression qu'aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent. D'autre part, il s'agit d'une question de priorités : lorsque l'on ne peut pas résoudre tous les problèmes en même temps, il convient de se concentrer d'abord sur ceux qui sont prioritaires et par la suite, sur les autres, une fois les premiers résolus ou au moins, désamorçés.

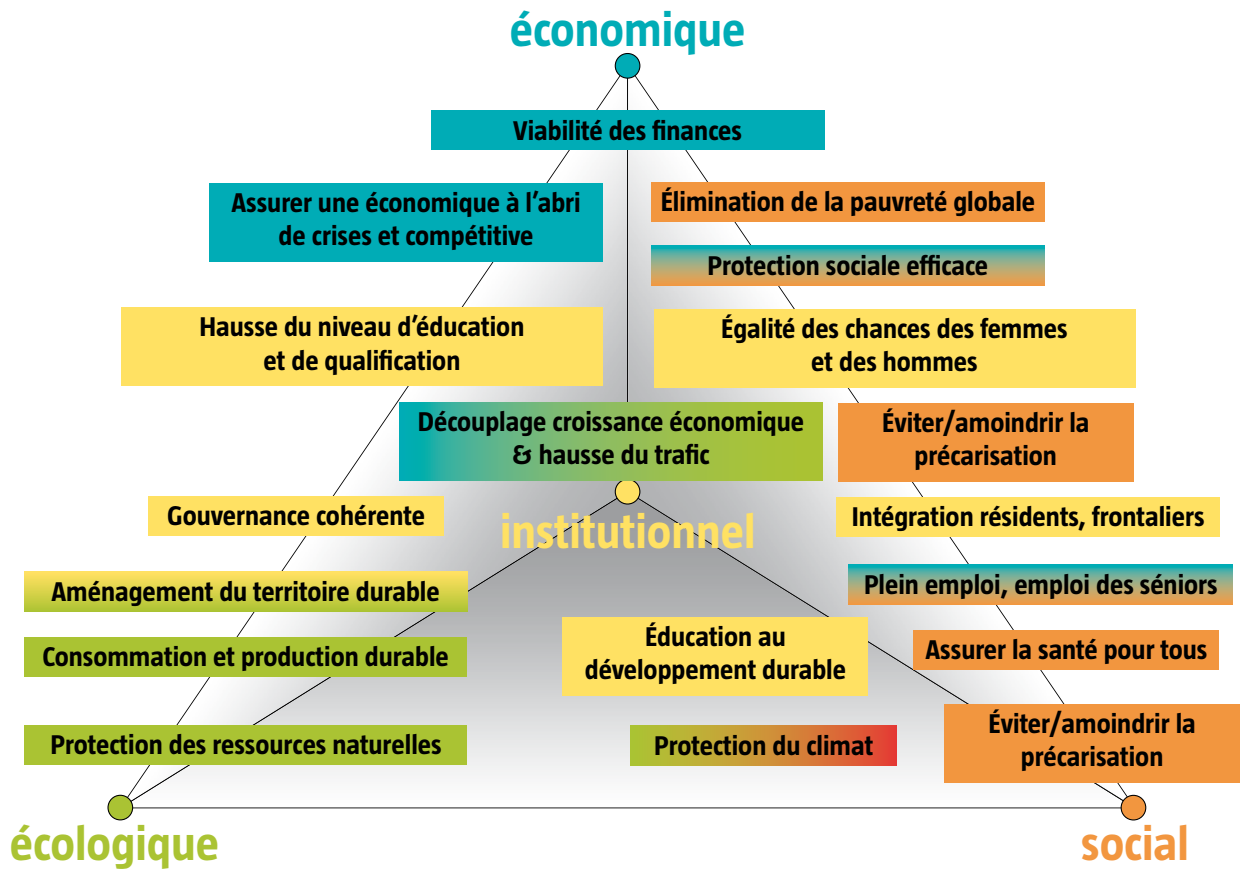
Le texte ci-après reprend les objectifs environnementaux et de qualité de vie énoncés dans la première partie, pour les placer dans un contexte européen. En effet, des extraits des décisions du Conseil européen relatifs aux principes directeurs du développement durable sont placés en début de paragraphe. La concordance entre les objectifs nationaux et européens est doublement importante : d'une part, le Luxembourg, comme tous les 27 Etats membres, est tenu de transposer la stratégie UE pour un développement durable dans sa politique nationale. Ceci est fait en grande partie à travers la stratégie de développement durable du Luxembourg. D'autre part, certains objectifs de la stratégie luxembourgeoise ne peuvent pas être complètement mis en œuvre par le Luxembourg seul ; la concordance avec les objectifs européens facilite leur mise en œuvre en commun avec les pays voisins.

La composition ici décidée sert également de base à la vérification de la mise en œuvre et de la réalisation des objectifs : on peut vérifier pour chacune des mesures, si elle a réellement été arrêtée. De plus, la réalisation ou non d'un objectif d'action atteste si les mesures prises ont été efficaces, si elles ont dépassé l'objectif ou si elles ne l'ont pas encore atteint. La comparaison entre défis, objectifs de qualité et d'action, et mesures est rendue possible grâce à cette partie qui fournit également une base d'informations pour les décisions politiques futures, pour des améliorations et pour un développement de la stratégie du développement durable pour l'après 2013. Le graphique ci-après illustre les objectifs de qualité et leur interdépendance.

Malgré toutes les difficultés que la modélisation représente pour un petit pays comme le Luxembourg intégré à l'économie internationale, il serait intéressant de développer des scénarii qui cherchent par des chemins différents, à atteindre les objectifs de qualité définis ici et qui reconnaissent la politique environnementale et sociale en tant que facteurs productifs pour le Luxembourg. En tant que perspectives à long terme, ils pourraient relever de manière anticipative des goulots d'étranglement et ainsi donner l'alerte en temps utile.

En tant que bases d'information pour des discussions politiques, de tels scénarii pourraient faire le lien entre la politique réelle et une discussion sur les perspectives traitant de la question « Comment pouvons-nous prévoir un modèle luxembourgeois pérenne ? »

²⁸ Les mesures seront complétées ultérieurement.



OBJECTIFS D'ACTION ET MESURES²⁹

I. L'ENVIRONNEMENT

Préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, respecter les limites des ressources naturelles de la planète et garantir un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Prévenir et réduire la pollution de l'environnement et promouvoir des modes de production et de consommation durables afin de briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement.³⁰

(OQ 1) Ressources naturelles : protection de la biodiversité, conservation et exploitation durable des ressources naturelles

Protection de l'environnement, préservation voire amélioration de la qualité de l'environnement naturel, protection de l'air, des eaux et des paysages et préservation des sols

Initiatives politiques existantes :

Plan national Protection de la Nature

Plan sectoriel « Préservation des grands ensembles paysagers et forestiers »

Plan national de gestion des déchets

Plan d'action « Amélioration de la qualité de l'air pour la ville de Luxembourg et ses environs »

Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Programme Forestier National

Plan de développement rural du G.-D. de Luxembourg

Plan de gestion de district hydrographique

Biodiversité

- 1. Fin de la dégradation de la biodiversité au Luxembourg, mettre fin à la dégradation des services offerts par les écosystèmes, démarrer la restauration, réaliser une orientation selon le principe de précaution**
 - a. Mise en œuvre de mesures, e.a. développement des programmes agro-environnementaux (en particulier la prime à l'entretien du paysage) ayant comme but d'assurer la préservation et la création de surfaces et d'éléments structurels du paysage présentant une richesse écologique (cf. le Plan de développement rural)
 - b. Introduction d'une réglementation compensatoire sur la base d'un compte écologique et d'un pool de surfaces
 - c. Rétablissement et protection de la perméabilité biologique des paysages (corridors biologiques, e.a. pour la mise en réseau des zones Natura 2000) et des eaux poissonnières prioritaires
 - d. Création d'une instance scientifique permanente (« Cellule de compétence ») en coopération avec les institutions existantes dans le domaine de la biodiversité et de la protection de la nature axée sur le monitoring et la protection des espèces qui examine régulièrement – p.ex. tous les 5 ans – la fonctionnalité du réseau et de sa gestion ainsi que la réalisation des objectifs de protection ou constate un besoin de rectification
 - e. Garantir la mise en place de syndicats de protection de la nature sur l'ensemble du territoire national
 - f. Achèvement de la réforme de la loi sur la chasse

²⁹ Les objectifs d'action (que doit-on atteindre ?) sont numérotés 1, 2, 3... Les mesures y correspondant (comment atteindre cela ?) sont recensées sous a, b, c...

³⁰ Principes directeurs du développement durable. Conseil européen des 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions de la Présidence. Conseil de l'Union européenne, doc. 102551/05

- g. Alimentation substantielle du fonds de l'environnement et modification de la loi de base en vue de la promotion de mesures et de programmes ciblés pour la protection de la nature et des espèces
 - h. Examen de la possibilité d'une protection efficace de la nature par des instruments économiques, en particulier un paiement pour des services écosystémiques (systèmes PES)
 - i. Création de deux réserves de biodiversité (l'une dans une zone forestière, l'autre dans une zone paysagère) soumises aux prescriptions de protection conformément à la classe I à II de l'UICN et permettant la migration de la faune et de la flore
- 2. Garantir – également à long terme – un bon état de préservation des habitats et espèces à protéger par une mise à jour régulière du réseau Natura 2000 et de sa gestion en prenant en compte le changement climatique**
- a. Renforcer le rachat par les pouvoirs publics de surfaces naturelles à protéger
 - b. Finalisation du réseau Natura 2000 et gestion ciblée des zones Natura 2000
 - c. Meilleur conseil des agriculteurs et extension des programmes de soutien et d'autres stimulants pour une meilleure gestion des zones Natura 2000
- 3. Développement de mesures communes en collaboration avec les entreprises, pour la préservation de la biodiversité**
- a. Soutien aux entreprises pour analyser l'impact de leurs activités sur la biodiversité
 - b. Coopération avec les Chambres professionnelles pour conclure, sur base volontaire, des accords prenant en compte la protection de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les activités commerciales

Efficiences des ressources

- 4. Amélioration de l'efficacité des ressources en utilisant et en encourageant la recherche luxembourgeoise pour économiser l'énergie, pour promouvoir la compétitivité et les exportations selon le principe de précaution afin d'assurer la période suite à la fin du pétrole bon marché (dans le sens du concept « facteur 4 », c.-à-d. d'un doublement à long terme de la prospérité distribuée en réduisant de moitié la consommation des ressources)³¹**
- a. Remplacer, conformément au Plan national d'action pour les énergies renouvelables, l'énergie fossile par des énergies renouvelables (11 % d'ici 2020) ; surmonter les obstacles qui retardent le développement des énergies renouvelables dans notre pays
 - b. Assainissement des bâtiments publics conformément aux plans annuels d'assainissement de l'« Administration des Bâtiments Publics », soutien continu à l'assainissement privé par la réforme des dispositions en 2010
 - c. Réalisation de projets de démonstration des maisons à énergie positive
 - d. Critères d'efficacité des ressources y compris la proportion de matériel recyclé, par l'octroi de subventions : p.ex. dans le cadre de réductions fiscales ou autres, afin de favoriser l'établissement d'entreprises au Luxembourg
 - e. Application résolue du principe de la couverture des coûts pour des services liés à l'eau comme proposé par l'OCDE (alimentation en eau potable et traitement des eaux usées) par une taxe de prélèvement et par une taxe de rejet des eaux usées
 - f. Introduction de tarifs linéaires pour la consommation d'eau et de tarifs spéciaux pour les établissements agricoles et les grands établissements industriels
 - g. Prise en considération des impôts sur l'énergie dans le cadre d'une réforme fiscale durable – examen, révision et augmentation – si nécessaire – des impôts et taxes écologiques, surtout sur le transport et l'énergie³²
- 5. Manipulation des flux de déchets conformément à la hiérarchie des déchets en privilégiant la prévention des déchets comme objectif supérieur. Le recyclage des déchets doit satisfaire aux exigences qualitatives élevées des matériaux. Le traitement des déchets doit s'effectuer selon les principes de l'autosuffisance en matière d'élimination des déchets et de la proximité spatiale.**
- a. Assurer un taux de recyclage le plus élevé possible, par la mise en place de systèmes de collecte sélective permettant un

³¹ Décision du gouvernement du 26 novembre 2010 : Le Conseil du gouvernement s'engage à prendre des mesures permettant d'améliorer l'efficacité des ressources. La réalisation d'un « PIB vert », tel que retenu dans la déclaration du gouvernement de juillet 2009, doit permettre un monitoring pour évaluer les flux des matériaux y compris les sources d'énergie dans un processus de production.

³² Décision du 26 novembre 2010 : Le Conseil du gouvernement confirme la nécessité de réfléchir à un recours renforcé à une taxation écologique, mais souligne que la mise en œuvre doit se faire en plusieurs étapes et doit tenir compte d'une manière adéquate de la sollicitation des finances publiques ainsi que du caractère attractif économique du Luxembourg. L'approche doit être effectuée dans le cadre du « Groupe de pilotage » du processus « Partenariat pour l'Environnement et le Climat ».

- fractionnement qualitatif de déchets triés en catégories de déchets pures
- b. Soutien de l'utilisation des économies d'échelle dans la gestion des déchets par des méthodes concertées de collecte, de tri et de recyclage, e.a. par la mise en place d'un centre de recyclage pour chaque tranche de 10.000 à 15.000 habitants
 - c. Analyse de la nécessité de la création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) pour l'utilisation énergétique des déchets de bois
 - d. Mise en œuvre résolue des plans de gestion des déchets et mise à disposition des moyens financiers nécessaires
 - e. Assainissement – dans la mesure du possible – des sites dangereux cités dans le cadastre des sites dangereux
 - f. Alignement des coûts de l'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire selon les principes du pollueur-payeur et de la couverture des coûts
 - g. Établissement d'un bilan national des flux de matériaux (material flow accounting)

Gestion des ressources

6. Gestion durable de toutes les surfaces boisées

- a. Expulsion des massifs non adaptés au site dans le cadre de l'aménagement forestier
- b. Prélèvement régulier de l'état de santé des forêts et de la durabilité de leur utilisation

7. Dans les forêts publiques et privées, reconversion des massifs forestiers non adaptés au site

- a. Finalisation de la cartographie de toutes les forêts publiques
- b. Projets pour le remplacement des forêts de feuillus, pauvres en espèces et de même âge, par des forêts mixtes : 3 500 ha dans les forêts publiques
- c. Diminution des peuplements purs d'épicéas et de douglasies d'actuellement 11 % à 8 % dans les forêts publiques
- d. Conseil et soutien financier aux propriétaires forestiers privés, dans le sens des mesures mentionnées ci-dessus

8. Stabilisation de l'utilisation des sols et réduction de l'utilisation à 1 ha par jour ou moins (voir aussi « Aménagement du territoire durable », OQ 3)

- a. Introduction d'une taxe d'imperméabilité du sol
- b. Adoption de la loi sur la protection des sols en anticipant sur une directive européenne de la protection des sols
- c. Assainissement des sites contaminés

9. Réalisation d'une bonne qualité des eaux souterraines et de surface dans le sens de la définition de la directive-cadre sur l'eau d'ici 2015, resp. 2021 et 2027, par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses dans les eaux

- a. Meilleure gestion des eaux de pluie dans les zones de lotissement ; mise en place de bassins d'interception afin d'éviter, lors de fortes pluies, le déversement des eaux de surface non traitées
- b. Edification de toutes les nouvelles zones d'aménagement selon le système séparatif
- c. Raccordement de tous les ménages à une station d'épuration, traitement adéquat des eaux usées de tous les zones de lotissements
- d. Intensification et optimisation du conseil relatif à la protection des eaux de surface et souterraines
- e. Adaptation voire limitation de l'utilisation d'engrais et de pesticides sur des surfaces présentant une concentration déjà trop élevée dans l'eau de la nappe phréatique ou pouvant être considérées comme particulièrement menacées et/ou servant de ressource en eau potable
- f. Création de zones de protection pour l'eau potable
- g. Plan d'adaptation au changement climatique pour la gestion des eaux (voir aussi « Partenariat pour l'Environnement et le Climat »)

Qualité de l'environnement

10. Amélioration de la structure et des habitats de tous les cours d'eau

- a. Amélioration de la structure des eaux et des capacités de régénération des eaux (GEF) vers la classe GEF II (bon)

11. Réalisation et assurance d'un standard élevé de la qualité de l'air au Luxembourg

- a. Mise en œuvre du programme national pour la réduction progressive des émissions des substances toxiques
- b. Réduction la plus élevée possible des émissions NOx avec la valeur cible de 11 kt d'ici 2010 par des mesures efficaces de réduction, en particulier dans les domaines de l'énergie et du transport
- c. Réduction des émissions de SO₂ à 4 kt d'ici 2010
- d. Réduction des émissions des composés organiques volatils à 9 kt d'ici 2010
- e. Réduction des émissions de NH₃ à 7 kt d'ici 2010
- f. Respect des valeurs limites des fines poussières
- g. Élaboration d'un plan régional visant à réduire l'intensité et la fréquence des nuisances par l'ozone troposphérique
- h. Mise en œuvre d'un règlement relatif à l'utilisation des installations de chauffage qui utilisent des combustibles solides (charbon, bois...)

12. Respect de toutes les valeurs limites européennes de qualité de l'air sur tout le territoire de la ville de Luxembourg

- a. Réalisation et mise en œuvre d'un plan de qualité de l'air pour l'agglomération de la ville de Luxembourg
- b. Voir Politique des transports / découplage de la croissance économique et du transport

Information environnementale

13. Amélioration de la mise à disposition et de la diffusion des informations environnementales et mise en œuvre dans les délais prévus par les réglementations nationales afin de pouvoir vérifier le respect des obligations internationales en temps utile

(OQ 4) Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et des coûts de celui-ci pour la société et l'environnement (« mitigation and adaptation »)

L'objectif est de contribuer à limiter le changement climatique à 2°C par une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une limitation de leur impact sur la société et l'environnement (« mitigation and adaptation ») et de leurs coûts. L'objectif des deux degrés requiert de ne pas dépasser dans la phase de 2010 à 2050 une quantité globale cumulée d'émissions d'environ 750 milliards de t CO₂. D'ici là, les États fortunés doivent réduire leurs émissions totales à environ 10 % du niveau actuel. Pour ce faire (« mitigation »), il faudra accroître l'efficacité énergétique et remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables. Comme les émissions par habitant, admissibles selon le GIEC, s'élèvent en moyenne à seulement 2,7 t CO₂ par année, les pays émergents sont aussi touchés par la nécessité des réductions d'émissions. Vu le succès incertain de la neutralisation technique des émissions de CO₂ (CCS), il s'agit, conformément au principe de précaution, d'abandonner enfin, dans une large mesure, l'énergie fossile d'ici la moitié du siècle. Pour ce faire, d'autres accords sont nécessaires. Dans le cadre de l'UE, le Luxembourg devra aussi apporter sa contribution qui correspond à la production historique des émissions et à la performance économique.

Initiatives politiques existantes :

La stratégie de Lisbonne 2 établit la limitation des émissions de CO₂ comme un objectif important. Le plan de protection du climat et celui pour l'utilisation efficiente de l'énergie au Luxembourg répondent à ces exigences.³³

Plan d'Action en vue de la réduction des émissions de CO₂

Deuxième Plan National d'Allocation de quotas de gaz à effet de serre

Etude LUXRES avec comme objectif principal d'évaluer les potentiels des différentes sources d'énergie renouvelables au Luxembourg et de proposer des stratégies visant leur mobilisation à l'horizon 2010 et 2020

Energieinstitut Vorarlberg: Strukturen zur Beratung, Information und Weiterbildung im Bereich Energieeffizienz und erneuerbare Energien (structures visant le conseil, l'information et la formation continue dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)

Règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la

³³ http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Erster_Nationaler_Energieeffizienzaktionsplan_Luxemburg_-_Final.pdf

promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables

Règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation

Règlement grand-ducal modifié du 22 novembre 1995 concernant l'isolation thermique des immeubles

Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 concernant l'octroi d'une aide financière aux personnes physiques pour la promotion des voitures à personnes à faibles émissions de CO₂

Loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement et portant e.a.

- réforme de la taxe sur les véhicules routiers ;

- introduction d'une contribution changement climatique sur les carburants et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ; créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto ; et modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

- établissement de la participation du Grand-Duché de Luxembourg aux Fonds carbone de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

Création d'une structure nationale pour le conseil, l'information et la formation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation efficiente des énergies, dans le cadre des activités de l'agence luxembourgeoise pour l'énergie

9ème programme de construction d'ensembles, projets pilotes en matière de logements subventionnés

.....

Réduction des émissions

14. Réduction d'ici 2020 des émissions de gaz à effet de serre (base : 2005) d'au moins 20 %, poursuite de l'objectif confirmé à Copenhague de limiter le réchauffement climatique à 2°C, préparation de la phase après-Kyoto de la politique climatique (pour des informations sur d'autres mesures, voir aussi les résultats du « Partenariat pour l'Environnement et le Climat »)

- a. Mise en œuvre du programme national pour une réduction progressive des émissions de polluants atmosphériques
- b. Suivi des réformes déjà réalisées pour ce qui est des structures de conseil en énergie et optimisation éventuelle de ces structures
- c. Réforme du concept de financement du mécanisme de compensation pour la cogénération et les énergies renouvelables dans le domaine électrique
- d. Alimentation substantielle du fonds de protection du climat (conformément aux résultats du « Partenariat pour l'Environnement et le Climat »)
- e. Audits quant aux conséquences en matière de changement climatique, comme partie intégrante du « Integrated Sustainability Assessment », pour tous les investissements importants et initiatives législatives
- f. Subventions pour l'acquisition de voitures électriques avec preuve d'économies en émissions CO₂ réalisées tout au long de la durée de vie de la voiture et en tenant compte de la contribution de la mobilité électrique pour atteindre les objectifs luxembourgeois en matière d'énergies renouvelables
- g. Soutien pour une taxe européenne sur le CO₂, et analyse d'un système de taxation internationale pour ce qui est du kérosène

Économies d'énergie

15. Accroissement de l'efficacité énergétique avec des économies d'au moins 9 % d'ici 2016

- a. Adaptation des accords sur la protection du climat (établis sur base volontaire) aux objectifs d'efficacité énergétique
- b. Mise en œuvre conséquente des mesures contenues dans le plan d'action luxembourgeois pour l'efficacité énergétique
- c. Création d'un nouveau modèle de financement (« Contracting pour les économies d'énergie ») pour des investissements en matière d'économies d'énergie
- d. Incitation à l'achat d'appareils ménagers énergétiquement efficaces

16. Réduction de la consommation totale en énergie

- a. Soutien à l'assainissement énergétique des constructions anciennes avec l'objectif d'améliorer voire de mettre en place les normes en vigueur pour les constructions basse énergie

- b. Introduction, pour les nouvelles constructions, de normes contraignantes pour les constructions basse énergie
- c. Rôle précurseur de l'État : assainissement des bâtiments étatiques d'après une liste des priorités
- d. Utilisation ciblée d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics
- e. Construction basse énergie comme norme minimale en tant que critère pour des aides financières de l'État dans le logement subventionné (nouvelles constructions)
- f. Nouvelles constructions de bâtiments publics selon les normes en vigueur pour les constructions basse énergie et énergie passive
- g. Centrales de cogénération alimentées par des énergies renouvelables

Substitution

- 17. Augmentation d'au moins 11 % de la partie des énergies renouvelables dans la consommation globale, d'ici 2020, conformément aux spécifications de l'UE (20 % d'ici 2020) et au plan national d'action pour les énergies renouvelables (pour les détails, voir les résultats du « Partenariat pour l'Environnement et le Climat »)**
- a. Analyse des mesures de soutien dans le domaine de l'électricité, de la chaleur et des transports ainsi que
 - b. Mise en place de projets pilotes visant l'autosuffisance énergétique des lotissements

Puits

- 18. Utilisation des capacités de puits pour les gaz à effet de serre**
- a. Analyse du potentiel agricole luxembourgeois pour contribuer à la réduction des émissions de CO₂ et au développement durable ainsi que mise en œuvre d'un plan d'action y relatif
 - b. Établissement de programmes de gestion forestière pour le rajeunissement des forêts ayant comme objectif l'exploitation durable du bois et la fixation de CO₂

Plan d'adaptation au changement climatique

- 19. Mise en place d'un plan effectif pour la coordination des activités en matière d'adaptation aux conséquences inévitables du changement climatique**
- a. Élaboration des principes et critères pour la fixation de priorités des exigences d'action
 - b. Création de mécanismes pour pouvoir financer à long terme des programmes d'adaptation
 - c. Proposer une feuille de route pour la procédure détaillée ainsi que pour le développement de la stratégie pour la protection du climat
 - d. Reconnaître et utiliser les avantages d'une protection conséquente du climat également pour la réduction des polluants atmosphériques conventionnels

II. LE MONDE SOCIAL

Promotion d'une société démocratique, saine, sûre et juste qui repose sur l'intégration et la cohésion sociale, respecte les droits fondamentaux et la diversité culturelle, garantit l'égalité homme-femme et combat toute forme de discrimination.³⁴

(OQ 3) Aménagement du territoire durable, construire, habiter et travailler dans un cadre spatial durable

Une utilisation responsable de l'espace afin d'accroître la qualité de vie de la population, de renforcer les circuits économiques et d'aménager des trajets réduits entre le logement, le travail, les loisirs et les commerces de proximité. Il s'agit également de garantir des espaces de repos, d'encourager la protection des ressources, une mobilité respectueuse de l'environnement et une haute qualité sociale et écologique du logement, de permettre une participation à la culture et aux communications et de renforcer les identités régionales

Initiatives politiques existantes :

« Programme Directeur d'Aménagement du Territoire »

Concept IVL (2004)

Autres instruments et projets :

Plan sectoriel « Préservation des Grands Ensembles Paysagers et Forestiers »

Plan Sectoriel Logement, Pacte Logement, Dossiers thématiques et exposition « Critères de qualité dans la construction », Prévision des besoins de logement 2001-2021

9ème programme de construction d'ensembles, projets pilotes en matière de logements subventionnés

Instrument du « Plan directeur sectoriel » de la loi sur l'aménagement du territoire pour une coordination horizontale ; Instrument du PAG/PAP de la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain ; Processus de planification intercommunaux dans les domaines d'approfondissement de l'IVL (p.ex. Nordstad)

Projets pilotes de construction durable, Carnet de l'Habitat, Conseil Info'Logement, Conseil écologique en construction, « Gréng Hausnummer »,...

Planification

20. Assurer un développement spatial durable et intégré par une coordination renforcée de l'aménagement du territoire sur la base du Programme directeur et de l'IVL

- a. Approfondissement de la coordination du développement spatial au niveau régional dans le cadre de deux projets pilotes en matière de planification régionale dans une région rurale et une région urbaine d'ici 2016/2017
- b. Fixation (d'ici 2012) et mise en œuvre contraignante d'une planification nationale du territoire par la finalisation et l'adoption coordonnées des plans sectoriels « paysage », « logement », « zones d'activités » et « transports »
- c. Meilleure combinaison du soutien financier accordé aux communes et des critères de l'aménagement du territoire, telle que proposée par l'IVL

21. Renouvellement des PAG communaux et adaptation de la nouvelle génération de PAG sur base du développement durable du territoire

- a. Renouvellement des PAG communaux d'ici 2015
- b. Mise en place d'une consultation continue des communes en vue d'un achèvement dans les délais des PAG

³⁴Principes directeurs du développement durable. Conseil européen des 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions de la Présidence. Conseil de l'Union européenne, doc. 102551/05

22. Minimisation de la conversion en terrains constructibles d'ici 2021, surtout par des mesures visant une plus grande densité de constructions existantes

- a. Encouragement à la construction de maisons unifamiliales utilisant moins de surface et à des formes de construction plus denses (Plan Sectoriel Logement)
- b. Dans les communes à logements prioritaires, des réserves de terrains à bâtir dans une situation appropriée sont à activer et à utiliser de manière prioritaire. Seulement en cas d'épuisement étendu des réserves existantes de développement, une extension du périmètre dans les communes à logements prioritaires est envisageable (Plan Sectoriel Logement)
- c. Aucune extension du périmètre de construction dans les communes complémentaires à logements prioritaires, sauf si la révision du « Plan sectoriel Logement » entraîne d'autres résultats (Plan Sectoriel Logement)
- d. Prélèvement d'une taxe spéciale communale annuelle en cas d'inoccupation d'immeubles d'habitation ou de terrains non bâtis sur le territoire de la commune (Pacte Logement)
- e. Soutien financier des communes (IVL et CDA) dont les projets de construction de logements correspondent aux critères suivants (Pacte Logement) :
- f. zones d'une superficie totale suffisante,
 - accès facile aux transports en commun,
 - développement harmonieux adapté au voisinage direct,
 - recherche d'une densité de bâti d'au moins 25 unités d'habitation par hectare.

23. Réduction des dommages dus au trafic : consommation foncière

- a. Promotion des transports en commun qui, par rapport au trafic individuel motorisé, disposent d'une capacité de transport plus élevée par unité de surface et donc, d'une consommation foncière réduite
- b. Réduction de la consommation foncière du trafic immobile (stationnement) par l'introduction d'une gestion des aires de stationnement à l'échelle nationale en accord avec la qualité de la desserte aux transports publics

24. Meilleure concertation des politiques de structures industrielles et économiques ainsi que des politiques d'habitation et de transport dans la Grande Région

- a. Information, consultation et concertation suffisamment précoce en vue d'une planification commune, également pour la planification des communes proches de la frontière
- b. Transformation progressive de la Grande Région en une région métropole polycentrique transfrontalière (RMPT)
- c. Aménagement commun des agglomérations transfrontalières, notamment la région Alzette-Belval
- d. Création d'une planification concertée des transports tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de l'aménagement des horaires et des informations
- e. Interconnexion des réseaux de transports de la Grande Région

Suivi

25. Mise en place d'un système intégré pour la surveillance et l'évaluation continue du développement du territoire luxembourgeois

- a. Établissement d'un rapport sur le « suivi territorial » (développement spatial) tous les cinq ans
- b. Rapports intermédiaires sur des axes thématiques spécifiques en relation avec le territoire et des développements à court terme (horizon 2012/2013 pour le deuxième rapport sur le « suivi territorial »)
- c. Protection de l'entretien régulier des données
- d. Précision des indicateurs pertinents d'ici 2011
- e. Coordination de ce système de suivi général avec les suivis spécifiques de la mise en œuvre des plans sectoriels

(OQ 7 et 8) Éviter/réduire la précarisation – Accès à une protection sociale équitable et efficace (assurer une vie digne)

Assurer une vie digne à tous les hommes et à toutes les femmes, ainsi que leur participation à la société et assurer ainsi la cohésion sociale. L'objectif général est d'améliorer la qualité de vie en permettant une existence autonome, de dépasser le

sentiment d'insécurité et de garantir la cohésion de la société. Cela vaut tout aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les adolescents, les adultes et les personnes âgées. Dans la mesure où la prévoyance de l'avenir des futures générations impose des limitations aux personnes vivant actuellement, ces limitations doivent être aménagées selon le principe pollueur-payeur (problématique de l'incitation) dans le sens où, par des mesures solidaires, il est assuré que ces limitations n'empêchent personne de satisfaire ses besoins fondamentaux.

Initiatives politiques existantes :

La stratégie de Lisbonne, obligatoire jusqu'en 2010 pour l'UE, exige une participation complète à la société d'information et ceci afin de prévenir toute précarisation et d'améliorer la cohésion sociale (IG9).

Le rapport de stratégie nationale 2008, établi dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) au sein de l'Union européenne dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociales, présente les mesures suivantes : assurer le bien-être des enfants, encourager la participation des jeunes et des travailleurs âgés au marché de l'emploi, moderniser l'aide sociale, faciliter l'accès au logement, assurer un système de pensions adéquat et viable, assurer des soins de santé et des soins de longue durée accessibles, de qualité et durables.

Assistance sociale de personnes vulnérables par la mise en œuvre d'une loi modernisée sur l'aide sociale (« Loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ») ayant pour but d'offrir aux personnes concernées une assistance individuelle – matérielle, financière ou sociale – et de les guider ainsi à nouveau sur le chemin de l'autonomie

Projet pilote « Agence Immobilière Sociale » – Pacte Logement

Sécurité sociale

26. Les prestations sociales actuelles (et futures) doivent assurer un niveau de vie et d'habitation adéquat pour les bénéficiaires, avant tout pour les enfants et les retraités de cette génération et des générations futures.

- a. Poursuite du projet « Agence Immobilière Sociale » (AIS) avec le soutien financier de l'État (Ministère du Logement et Ministère de la Famille et de la Solidarité)
- b. Élaboration d'une nouvelle loi sur la promotion d'un logement durable qui tiendra compte e.a. des critères du développement durable (un projet de loi à ce sujet est prévu pour fin 2010)
- c. Obligation pour les plans d'aménagement partiel (PAP), disposant d'une surface brute d'au moins 1 ha, de réserver un pourcentage de 10 % de la surface nette ou de 10 % des logements y construits pour des logements abordables (Pacte Logement)
- d. Aucune retraite ne doit être inférieure à 90 % du salaire social minimum

27. La sécurité d'approvisionnement de marchandises et de services pour les besoins quotidiens (y inclus l'accès au logement) ainsi que l'accès à des services publics et privés de bonne qualité dans tous les domaines de la vie quotidienne, sont à assurer pour tous les ménages, sexes, groupes d'âge, d'éducation et de revenu.

- a. Assistance sociale de personnes vulnérables par la mise en œuvre d'une loi modernisée sur l'aide sociale (« Loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ») ayant comme but d'offrir aux personnes concernées une assistance individuelle – matérielle, financière ou sociale – et de les guider ainsi à nouveau sur le chemin de l'autonomie³⁵
- b. Garantir un niveau adéquat des pensions
- c. Éviter la pauvreté des bénéficiaires de pensions

28. Élargissement des structures d'accueil pour les enfants en vue de soutenir et de promouvoir l'intégration ou la réintégration des parents sur le marché de l'emploi

- a. Augmentation du nombre de structures d'accueil

29. Amélioration de la disponibilité des bénéficiaires du salaire minimum garanti pour le monde du travail

- a. Sensibilisation des bénéficiaires du salaire minimum garanti à l'utilisation des « Chèques-service accueil »

³⁵ (La loi entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Elle offre aux personnes vulnérables un accès plus aisé aux bureaux de l'aide sociale ainsi qu'un droit à l'assistance sociale)

30. **Soutien des bénéficiaires du salaire minimum garanti (empowerment) en vue d'une amélioration des chances d'intégration ou de réintégration sur le marché de l'emploi**
 - a. Augmentation du taux d'activation dans le cadre du salaire minimum garanti
31. **Développement d'un plan d'action Jeunesse**
 - a. Action concertée des acteurs responsables
32. **Évitement du risque de pauvreté malgré l'occupation d'un emploi à plein temps**
 - a. Adaptation régulière du « salaire social minimum »
33. **Assistance durable aux familles et individus menacés de pauvreté lors de leur intégration sociale par la mise à disposition d'un logement approprié bon marché**
 - a. Sensibilisation des propriétaires de logements en vue de la location (d'une partie) de leurs logements à l'« Agence Immobilière Sociale » (AIS)
 - b. Introduction d'une « *Allocation de logement* », tant pour les locataires que pour les propriétaires, pour accorder une assistance financière limitée dans le temps aux personnes qui p.ex. par force majeure ne peuvent pas faire face à leurs obligations financières en tant que propriétaires d'une maison à l'égard de leur établissement de crédit, ou en tant que locataire à l'égard de leur propriétaire.

(OQ 10) Garantir la santé et une meilleure qualité de vie en promouvant la santé physique et psychique – Meilleure protection contre les risques menaçant la santé

La santé est un état de bien-être physique, spirituel et social et non seulement l'absence de maladie et d'infirmité. La santé est un droit fondamental de l'homme et l'égalité de chances au niveau de la santé doit être un objectif constant. La santé est un facteur important pour le développement individuel, social et économique de tout un chacun et de la société en général.

Objectifs de la politique nationale de santé :

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, la politique de santé luxembourgeoise vise à atteindre les objectifs inclus dans la stratégie de santé de l'Organisation mondiale de la Santé, tels qu'établis dans le document « Santé pour tous au XXI^e siècle ». La santé est définie comme un état de bien-être physique, spirituel et social et non seulement comme l'absence de maladie et d'infirmité. La santé est un droit fondamental de l'homme, et l'égalité de chances au niveau de la santé doit être un objectif constant. La santé est un facteur important pour le développement individuel, social et économique de tout un chacun et de la société en général.

Dans ce contexte, la santé n'est pas à considérer comme un facteur isolé qui doit et peut être promu en tant que tel. La santé est plutôt à considérer comme étant interdisciplinaire et elle constitue finalement le résultat de nombreuses initiatives dans tous les domaines, que ce soit dans le domaine du travail (substances polluantes sur le lieu de travail, accidents de travail), de l'habitation (qualité de l'environnement intérieur), du transport (charge polluante de l'air extérieur), de l'éducation (qualité de l'environnement intérieur et sécurité des bâtiments scolaires), de l'agriculture (pesticides, engrais), de l'environnement (qualité de l'air extérieur), de la construction (habitation saine par une construction respectueuse des aspects biologiques) etc. Par conséquent, une politique de santé couronnée de succès est finalement une politique des « Health in all Policies ». Ce faisant, il faut tenir compte des aspects spécifiques au sexe, des aspects socio-économiques et socio-culturels ainsi que de ceux spécifiques à l'éducation.

Initiatives politiques existantes

Dans le cadre du plan national de la santé, initié en 2005, on travaille e.a. à l'interconnexion de différents secteurs de la société, tant au niveau local que national et ce afin de prendre en compte les conséquences sur la santé dans toutes les décisions politiques de ces différents secteurs. Ce faisant, des décisions cohérentes et durables promouvant la santé peuvent être prises, respectivement, des conséquences néfastes pour la santé peuvent être évitées.

Le plan national de santé se base sur le fait que la santé ne dépend pas seulement de facteurs personnels et génétiques mais

qu'elle est définie également par des facteurs politiques, sociaux, économiques et environnementaux. L'aspect « genre » doit également être pris en compte.

Prévision des besoins de logement 2001-2021, Pacte Logement

Comme la santé est influencée de manière déterminante par des décisions dans tous les autres domaines, des objectifs d'action prometteurs dans le domaine de la santé ne peuvent que rarement être mis en œuvre tous seuls, mais dépendent plutôt de la cohérence entre les différents ressorts politiques. L'OMS et l'UE parlent d'une « Health in all Policies » et invitent les gouvernements à développer dans ce sens des programmes durables pour les années à venir. Dans les années à venir, ces objectifs d'action devraient et doivent ainsi être réalisés de manière interdisciplinaire en réseau avec tous les autres interlocuteurs concernés.

- Protéger et promouvoir la santé de la population tout au long de la vie ;
- réduire l'incidence des maladies et des blessures les plus importantes, ainsi que les risques qu'elles peuvent entraîner ;
- faciliter le choix « sain » pour tous : « Make the healthy choice the easy choice ».

Mode de vie

34. Inverser la tendance des risques menaçant la santé par le mode de vie (en tenant compte des aspects spécifiques au sexe et des aspects socio-économiques), surtout dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique

- a. Soutien conséquent des activités locales dans le domaine de la promotion de la santé
- b. Sensibilisation pour une alimentation équilibrée
- c. Renforcement et réalisation conséquente de programmes et plans d'actions nationaux dans le domaine de la santé comme le programme « Gesund essen, méi bewegen »
- d. Élaboration d'un « Plan Alcool » national interministériel visant à réduire la consommation excessive d'alcool dans la population et ainsi les effets graves pour la santé dus à l'alcool, les maladies, les accidents de circulation et de travail, e.a. par le fait de rendre l'accès aux boissons alcooliques plus difficile, d'introduire des restrictions dans les campagnes publicitaires, d'imposer l'interdiction de la vente d'alcool aux adolescents en-dessous de 16 ans, de relever la taxe sur les boissons à fort pourcentage d'alcool
- e. Promotion de l'exercice régulier dans les activités quotidiennes à l'école et au travail
- f. Restrictions dans le domaine des campagnes publicitaires

35. Faciliter le choix « sain » : « Make the healthy choice the easy choice »

- a. Amélioration de l'accessibilité pour les utilisateurs et de l'aménagement intérieur des cantines scolaires, en étroite collaboration avec les élèves
- b. Offre généralisée de repas équilibrés et sensibilisation à une alimentation équilibrée
- c. Accès libre aux infrastructures sportives pour toutes les catégories de la population
- d. Promotion de l'exercice régulier dans les activités quotidiennes à l'école et au travail
- e. Soutien conséquent des activités locales dans le domaine de la promotion de la santé

36. Protéger et promouvoir la santé de la population tout au long de la vie

- a. Etablissement d'une base de données informatique pour les ambulances du pays, afin d'évaluer les accidents d'un point de vue statistique et épidémiologique
- b. Interdiction de la vente d'alcool aux adolescents en-dessous de 16 ans (voir point 34.d.)
- c. Relèvement de la taxe sur l'alcool (en particulier pour les boissons à fort pourcentage d'alcool) (voir point 34.d.)

37. Promotion d'un environnement salubre

- a. Information et prévention en vue de la promotion de la minimisation des charges polluantes dans l'habitat grâce aux éléments suivants :
- b. Promotion de l'intégration de principes de construction respectueux des aspects biologiques pendant la formation dans les catégories professionnelles du secteur de la construction et de la planification des constructions

- c. Mesures visant à réduire les charges de moisissures dans l'habitat, en particulier en relation avec des mesures d'isolation thermique dans le cadre de la directive d'économies d'énergie
- d. Examen des charges polluantes dans les bâtiments publics en relation avec des enfants et des jeunes (garderies, écoles, installations de sport etc.)
- e. Mesures visant à réduire les pesticides et les insecticides dans les quartiers résidentiels
- f. Mesures visant à minimiser les substances polluantes dans les biens de consommation resp. à manipuler ces biens de manière responsable
- g. Mise en œuvre et surveillance de conventions internationales (Convention de Stockholm sur les POP ; REACH) relatives aux substances chimiques insalubres, en particulier les substances polluantes persistantes, toxiques et bioaccumulables
- h. Révision des dispositions de 1994 concernant les distances minimales des lignes à haute tension et d'autres sources de champs alternatifs électromagnétiques à basse fréquence
- i. Intégration systématique des aspects de santé dans les processus de planification et d'autorisation concernant les projets ayant une importance pour la santé
- j. Examiner l'exposition aux dioxines et furanes ainsi que le niveau de l'absorption auprès de la population dans le bassin sidérurgique et réduire l'exposition

38. Mesures de protection contre le tabagisme passif, élargissement des actions en faveur de la réduction du tabagisme

- a. Mise en œuvre résolue du « Plan Tabac » visant à réduire le tabagisme, mesures de protection contre le tabagisme passif, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes

39. Encouragement à une utilisation rationnelle d'antibiotiques et de psychotropes

Maladies et blessures

40. Réduire l'incidence des maladies et des blessures les plus importantes, ainsi que les risques que celles-ci peuvent causer

- a. Développement d'un plan d'action interministériel commun d'adaptation relatif à la prévention des accidents de travail, mais aussi des accidents ménagers et des accidents liés aux loisirs

41. Prévention des accidents de travail, mais aussi des accidents ménagers et des accidents liés aux loisirs

- a. Voir point 40
- b. Mise en œuvre de la réforme de 2009 concernant l'assurance accidents corporels mettant l'accent sur la prévention des accidents
- c. Réduction du risque de blessures et des risques psychiques par une information adéquate concernant la manipulation correcte lors du levage de charges lourdes ainsi que du risque de chutes et de glissement en hauteur
- d. Mesures visant à éviter l'exposition au bruit sur le lieu de travail
- e. Promotion des délégués à la sécurité dans les entreprises
- f. Coopération étroite des administrations compétentes avec les partenaires sociaux
- g. Amélioration de la formation des salariés à l'entrée dans l'entreprise en cas de blessures ou dans la manipulation de nouvelles machines de travail ou de nouvelles technologies de travail
- h. Meilleure formation des cadres et intégration des principes d'hygiène et de sécurité au travail dans les études universitaires des cadres
- i. Élargissement et documentation de l'inventaire des risques pour toutes les entreprises établies au Luxembourg
- j. Promotion de la culture de la sécurité dans les entreprises
- k. Soutien des initiatives européennes relatives aux risques psycho-sociaux et chimiques
- l. Mesures visant à limiter les accidents de trajet

42. Réduction du nombre de décès et de blessés de la route d'ici 2020 par rapport à 2010 (la réalisation concrète de ces points dépend du 4ème plan d'action concernant la sécurité des transports actuellement en préparation au niveau européen)

- a. Élargissement des transports en commun
- b. Poursuite du soutien aux « bus de nuit » (privés et publics)
- c. Introduction d'une formation professionnelle continue pour les conducteurs professionnels de camions et de bus encore en 2010
- d. Lutte continue contre la drogue et/ou l'alcool au volant
- e. Protection renforcée des usagers les plus faibles

43. Réduction des dommages dus aux transports : protection des citoyens contre le bruit

- a. Mise en œuvre des plans d'action nationaux de protection contre le bruit

44. Réduction des dommages dus aux transports : émissions des gaz d'échappement, p.ex. par l'application du « principe pollueur-payeur » au transport individuel motorisé

- a. Traitement de faveur pour les voitures particulières avec consommation réduite de carburant et de faibles émissions de CO₂ par des subventions étatiques lors de l'acquisition de véhicules non polluants
- b. Impôt majoré sur les voitures à hautes émissions de gaz d'échappement, en particulier CO₂
- c. Élargissement du pourcentage des transports en commun nationaux et transfrontaliers au trafic total, qui représentent une émission nettement réduite des substances polluantes par passager par rapport au transport individuel motorisé

Autres mesures

45. Renforcement des efforts interdisciplinaires pour la mise en œuvre et la réalisation d'un programme interministériel selon l'exemple du « Health and Environment Plan » et du « CEHAPE/Children's Environment and Health Action Plan for Europe 2010-2016 »

- a. Établissement d'un plan d'action « Environnement et santé » avec cinq centres d'intérêt thématiques visant la protection de la santé publique par :
 - Amélioration de l'accès à une eau potable et traitement des eaux usées sûrs (RPG 1³⁶)
 - Réduction de l'adiposité et des blessures par la création d'un environnement sûr et par plus d'activité physique et une alimentation saine (RPG 2)
 - Prévention de maladies par une amélioration de l'air extérieur et de l'air à l'intérieur des bâtiments (RPG 3)
 - Prévention de maladies dues aux influences ambiantes chimiques, biologiques et physiques (RPG 4)
 - Intégration des conséquences pour la santé dues au changement climatique ou aux substances chimiques à effet endocrine et bioaccumulables, aux nanoparticules ainsi qu'aux nouvelles technologies ainsi que des maladies non transmissibles dues aux conditions environnementales défavorables, aux conditions de travail et de vie

46. Maintien de l'accès libre pour tous à une prise en charge qualitativement élevée

- a. Placer les patients au centre des soins de santé
- b. Rendre les soins primaires plus attrayants pour les patients
- c. Développer des centres médicaux spécialisés par compétence
- d. Développer des offres de soins coordonnées et intégrées

47. Élargissement des offres visant la prévention et l'amélioration de la santé pour tous

- a. Promotion de la santé psychique de la population (finalisation de la réforme psychiatrique, mise en œuvre de la réforme de la santé psychique pour les enfants et les jeunes)
- b. Droits et sécurité des patients
- c. Réforme de la santé en vue de la sécurisation durable de notre système de santé
- d. Accès libre pour tous à une prise en charge qualitativement élevée, grâce à un financement solidaire du système de la santé
- e. Élargissement des offres visant la prévention et l'amélioration de la santé pour tous
- f. Assurer une approche complémentaire et coordonnée entre la réadaptation gériatrique à l'hôpital et les prestations

³⁶Regional Priority Goal, voir « CEHAPE Children Environment & Health Action Plan for Europe » (OMS)

d'aide et de soins à long terme par les organismes dans le domaine de l'aide et des soins

Évolution démographique

48. Construction de logements pour répondre à l'accroissement de la population (cf. prévision des besoins de logement 2001-2021)

a. 101 communes (état : août 2010), dont 21 communes IVL et 16 localités centrales (CDA), se sont engagés au titre de la convention « Pacte Logement » à faire accroître leur population de 15 % en 10 ans.

49. Assurer l'accessibilité de l'espace public et des services aux personnes handicapées et aux personnes âgées (à tous). L'accessibilité est garantie grâce à la responsabilité de la politique sociale qui assure l'instauration de l'accessibilité constructive, relative aux transports et à l'organisation des espaces publics et des services. Elle comprend le démontage de barrières dans les domaines de l'information et de la communication. En tenant compte des exigences de l'accessibilité pour tous, les concepts et plans d'aménagement doivent être conçus de manière à ce que tous puissent bouger de façon autonome et sûre, dans la mesure du possible.

a. Respect des dispositions du Règlement grand-ducal du 23 novembre 2001 portant exécution des articles 1 et 2 de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public

b. Conception des services dans le sens du « Design for All », c.-à-d. que ceux-ci doivent répondre aux besoins de la plus grande partie possible des citoyens

(OQ 2) Consommation durable – Introduction progressive de modèles de consommation et de production durables

Dans ce cadre, les habitudes d'alimentation et l'orientation de l'agriculture sur les critères de durabilité méritent une attention particulière

Initiatives politiques existantes :

La consommation durable fait partie de la Stratégie de Lisbonne 2 ; base luxembourgeoise pour une campagne d'information sur la consommation durable

Loi du 30 juin 2003 relative aux marchés publics

Conditionnalité dans le cadre de la politique agricole commune

Programme de développement rural du G.-D. de Luxembourg

Plan d'action pour la promotion de l'agriculture biologique

9ème programme de construction d'ensembles, projets pilotes en matière de logements subventionnés

« Gréng Hausnummer »

Économie

50. Soutien aux projets d'introduction de pratiques RSE par les entreprises

a. Établissement d'un code de comportement « vert » pour les entreprises afin de soutenir une gestion durable et respectueuse de l'environnement

b. Intégration de critères RSE dans les distinctions attribuées par le gouvernement en coopération avec les fédérations, les syndicats et/ou les associations écologiques

c. Soutien financier dans le cadre de la consultance environnementale et changement vers une production plus consciente de l'environnement (ce qui est possible dans le cadre des lois existantes)

d. Encourager les entreprises à fournir des informations détaillées sur les résultats non-financiers au même titre que sur les résultats financiers

e. Obligation des réviseurs d'entreprises d'évaluer les objectifs durables légaux ainsi que ceux que l'entreprise a contractés de manière volontaire

51. Incitations pour un design durable des produits

- a. Examen d'un prix luxembourgeois international pour un design durable à attribuer en coopération avec des organisations européennes de conception
- b. Intégration de critères pour une conception durable de produits dans les distinctions d'innovation des différents secteurs (Prix de l'innovation dans l'artisanat, de l'industrie ou bien rubans du développement durable)

Consommation par l'État

52. Adaptation complète du système des marchés publics par l'État et les communes, dans le sens d'une acquisition publique socio-écologique

- a. Établissement de critères de développement durable dans le domaine des marchés publics, introduction de critères dans le cadre du « Green public procurement »
- b. Prise en considération d'aspects sociaux dans le droit de passation de marchés publics ; établissement de clauses-modèles pour différents champs d'application de critères sociaux et d'économie solidaire p.ex. l'emploi des chômeurs de longue durée, l'emploi d'un certain nombre de personnes handicapées
- c. Établissement d'une liste positive avec des exemples de meilleures pratiques en matière d'acquisition durable
- d. Conversion du secteur public à l'électricité « verte » certifiée
- e. Recours au bois certifié (FSC, PEFC) dans les marchés publics
- f. Appels d'offres standardisés pour un parc de véhicules le plus respectueux possible de l'environnement
- g. Création et encouragement d'une comptabilité environnementale nationale

53. Rôle pionnier de l'État dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (voir aussi les résultats du Partenariat pour l'environnement et le climat)

- a. Programme d'assainissement des immeubles étatiques selon une liste des priorités
- b. Utilisation ciblée d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics
- c. Nouvelles constructions de bâtiments publics selon des normes en vigueur pour les constructions basse énergie et énergie passive
- d. Construction basse énergie comme norme minimale en tant que critère pour des subventions de l'État dans le logement subventionné (nouvelles constructions) (voir point 16.e., page 53)

54. Développement de scénarios d'avenir et de modèles pour pouvoir mesurer les progrès d'une politique de développement durable et formuler les politiques les plus pertinentes en ce qui concerne les méthodes de production et les habitudes de consommation (voir aussi « Sécuriser l'économie face aux crises »)

- a. Lancer – dans le cadre d'un groupe de travail interministériel – un programme pour l'élargissement des connaissances nationales sur les conséquences du climat au Luxembourg (modèles, prévisions, scénarios)
- b. Développement et suivi de la modélisation économique-écologique et sociale intégrée pour le Luxembourg
- c. Mise à jour régulière de la base de données

Consommation des ménages

55. Encouragement des ménages à une consommation durable, réduction de la consommation en énergie, matériaux, surfaces et essence (voir aussi les objectifs d'action concernant l'environnement ainsi que les résultats du Partenariat)

- a. Établissement d'un plan d'action national pour la consommation durable
- b. Mise à jour continue et diffusion d'une liste positive de produits durables
- c. Avantages étatiques en cas d'investissements financiers durables pour la prévoyance vieillesse
- d. Obligation pour les conseillers de placement d'informer leurs clients sur les produits durables ; proposer des formations en ce sens aux conseillers
- e. Consommation durable comme objectif pédagogique scolaire
- f. Développement du « Gréng Hausnummer » par l'introduction d'une certification pour des immeubles d'habitation sur base de critères et des « éco-points » tels que prévus dans le Plan Sectoriel Logement, p.ex. „klima:aktiv“, baromètre de

la valeur de l'habitat, Carnet de maison, DGNB

g. Réduction de l'utilisation de la voiture particulière par l'encouragement du transport non motorisé dans la zone de proximité et un trafic ferroviaire amélioré sur de plus grandes distances

56. Accroissement de la part de consommation de produits issus de l'agriculture biologique et régionale, de la production régionale et du commerce équitable, surtout dans le secteur alimentaire

a. Établissement d'une stratégie marketing coordonnée, dans le but d'accroître la sensibilisation des consommateurs aux critères de durabilité des produits alimentaires

57. Incitation à l'achat d'appareils ménagers présentant une efficacité énergétique

a. Mise à jour continue et diffusion d'une liste positive de produits durables

Alimentation et agriculture

58. Politique active pour une alimentation équilibrée prenant en considération l'utilisation de surfaces et de ressources), encouragement de l'approvisionnement dans la zone de proximité, sensibilisation des producteurs et du commerce pour les charges de transport disproportionnées

a. Renforcement des réseaux régionaux de distribution pour des produits issus de la production régionale

b. Soutien de « Food Miles », c.-à-d. étiquetage des charges de transport pour le produit et l'emballage de manière à ne pas défavoriser les petits producteurs locaux par la charge de travail méthodique

c. Mise en place de cahiers de charges, de filières de livraison et de réseaux pour l'approvisionnement de cuisines, restaurants, cantines et commerces, en fonction de critères de régionalité, de saisonnalité et de durabilité (« Food-miles », origine, méthodes de production durable, etc.)

59. Orientation de l'ensemble de l'agriculture sur la durabilité, généralisation d'une gestion agricole intégrée³⁷

a. Encouragement de l'information et du conseil des agriculteurs dans le domaine de l'agriculture extensive et dans le domaine de la protection de la nature ou de l'entretien des éléments structurels

b. Soutien de projets de conseil et de recherche ayant pour but de rendre l'utilisation des ressources locales plus efficiente de manière durable (p.ex. gestion des prés) et de réduire ainsi la dépendance des importations de fourrages resp. les charges d'énergie dans la production

c. Élaboration de bilans d'intrants applicables dans la pratique (p.ex. des bilans de substances nutritives) et développement de statistiques concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques comme indicateurs de l'évaluation écologique de la production agricole, basées sur des données existantes, c.-à-d. sans charges bureaucratiques

d. Encouragement de plans de conseil agricoles pour des entreprises individuelles sur base volontaire qui comprennent e.a. la gestion des moyens de production, de l'eau, des surfaces agricoles et naturelles et qui permettent un suivi du respect des charges obligatoires et volontaires dans le domaine de la protection de la nature et des animaux e.a. (p.ex. l'Agro-Check de la Chambre d'agriculture)

60. Pourcentage de 10 % des surfaces pour l'agriculture biologique d'ici 2020

a. Encouragement renforcé de l'agriculture biologique par la mise en œuvre du plan d'action visant l'encouragement de l'agriculture biologique

b. Priorités d'achat des marchés publics

61. Agriculture sans ingénierie génétique : renoncement à la mise en culture de plantes génétiquement modifiées

a. Soutien et préservation de zones libres d'OGM selon le principe de précaution

b. Soutien des initiatives dans le cadre de « Luxembourg et Grande Région territoires sans OGM »

³⁷ Le concept de la gestion agricole intégrée vise une prise en compte des caractéristiques locales et inclut les éléments suivants : production raisonnée (e.a. fertilisation en fonction des besoins quantitatifs et temporels, protection des plantes en fonction du principe des plafonds d'intervention), agriculture biologique, extensification, préservation et soin de surfaces écologiquement riches et des éléments structurels. L'objectif est de combiner ces éléments au niveau de l'exploitation agricole et régional en vue d'obtenir un compromis optimal entre l'économie et l'écologie.

III. LE MONDE ÉCONOMIQUE

Même en période de crise de l'environnement et du climat, de crise économique et financière, la croissance ne doit être maximisée qu'en tenant compte de ses effets écologiques et sociaux pour l'avenir et du principe de précaution. La croissance du PIB est à limiter s'il n'est pas prouvé que les valeurs cibles de l'impact acceptable sur les surfaces, l'environnement et le climat, en particulier les valeurs de réduction de CO2 nationales nécessaires pour atteindre l'objectif des 2°C, puissent être respectées en réalisant des économies, en procédant à des substitutions ou en réalisant des gains d'efficacité.

Plein emploi

Il faut donner à tous les demandeurs d'emploi la possibilité de trouver le type de travail qu'ils recherchent. L'objectif est la préservation de la pleine employabilité des travailleurs jusqu'à l'âge légal de la retraite et cela par une organisation appropriée des postes de travail au-delà de la vie active, avec des arrangements de prestation qui permettent de rester actif plus longtemps en gardant sa motivation et en étant en bonne santé.

.....
Initiatives politiques existantes :

La Stratégie de Lisbonne considère comme composants essentiels d'une stratégie de plein emploi le soutien à l'innovation et à la recherche, l'accroissement de la productivité et la protection de la cohésion sociale ; entre autres par l'amélioration de l'employabilité qui s'est traduite au Luxembourg par la création des qualifications et compétences nécessaires pour les résidents chercheurs d'emploi.

La Stratégie de Lisbonne 2 traite le vieillissement de la population également comme un défi central avec comme point de mire la stabilité à long terme des systèmes de pension. Le deuxième objectif est l'augmentation du taux d'emploi des seniors par l'adoption de différentes mesures.

En ce qui concerne la protection sociale, voir aussi le Rapport de stratégie nationale sur la protection sociale et sur l'inclusion sociale, 2008

Étude de l'IGSS sur l'incapacité de travail
.....

62. Sécurité de l'emploi par des investissements publics en temps de crise

- a. Maintenir le niveau des investissements publics et les renforcer en temps de crise, surtout en ce qui concerne les travaux réalisés par des petites et moyennes entreprises

63. Minimisation du chômage dépendant de la qualification

- a. Promotion des titres professionnels
- b. Promotion d'une offre d'emploi pour des qualifications différentes par la spécialisation multisectorielle de l'économie (voir « Sécuriser l'économie face aux crises »)

64. Minimisation du chômage de longue durée

- a. Soutien des bénéficiaires du revenu minimum garanti (empowerment) en vue de meilleures chances d'intégration ou de réintégration sur le marché de l'emploi
- b. Accélération des procédures relatives au reclassement externe et interne des travailleurs ; promotion d'une intégration professionnelle des travailleurs
- c. Nouvelle organisation et modernisation de l'Administration de l'emploi (ADEM) pour accroître son efficacité, à moyen terme réforme administrative avec plus de ressources
- d. Concertation (voir Cohérence de la politique/des institutions)
- e. Établissement d'un catalogue de mesures respectant les spécificités des groupes vulnérables (familles monoparentales, minorités, personnes handicapées et sans-abri)

65. Promotion de nouveaux modèles de travail mixte dans le sens d'une meilleure compatibilité de différentes formes de

travail et de revenu p.ex. travail professionnel, travaux exécutés pour son propre compte, travail d'approvisionnement et travail communautaire

Emploi des travailleurs plus âgés (OQ 6)

66. Politique de l'emploi pour les travailleurs plus âgés ayant pour but un changement du comportement des travailleurs et des employeurs en vue d'une meilleure participation des seniors sur le marché de l'emploi

- a. Adaptation de la durée de la vie professionnelle légale et surtout effective à l'évolution de l'espérance de vie
- b. Promotion de nouvelles formes d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle susceptibles de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale (« work-life-balance »)
- c. Reformulation des mécanismes de retraite
- d. Création d'un cadre légal pour encourager les salariés à travailler plus longtemps
- e. Appui à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) avec des contributions des employeurs, des syndicats et de l'État pour corriger le « modèle déficitaire » des employés plus âgés, entre autres par l'apprentissage tout au long de la vie (« life-long learning ») et la formation professionnelle continue (travail des seniors)
- f. Création d'un prix pour les entreprises faisant des efforts particuliers en faveur de l'emploi des personnes plus âgées
- g. Poursuite des discussions avec les partenaires sociaux pour réformer le régime des retraites anticipées
- h. Révision des dispositions en matière d'anti-cumul salaire-retraite
- i. Augmentation du pourcentage des femmes et des hommes actifs entre 20 et 64 ans, y compris les travailleurs plus âgés, à 75 % dans le cadre du Plan national de réforme du Luxembourg comme mise en œuvre nationale de la stratégie européenne UE2020

Taux d'activité

67. Amélioration de la participation des femmes sur le marché de l'emploi à un taux d'activité féminin de 60 % et élimination de l'écart de rémunération

- a. Poursuivre l'objectif du taux d'activité des femmes de 60 %, e.a. par une augmentation de l'offre de places d'accueil pour les enfants en vue d'améliorer la problématique de la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, conformément aux objectifs de l'UE
- b. Augmentation du pourcentage des femmes et des hommes actifs entre 20 et 64 ans à 75 % dans le cadre du Plan national de réforme du Luxembourg comme mise en œuvre nationale de la stratégie européenne UE2020

68. Emploi plus important des migrants

- a. Augmentation du pourcentage des femmes et des hommes actifs entre 20 et 64 ans à 75 %, en particulier grâce à une plus grande participation des migrants, dans le cadre du Plan national de réforme du Luxembourg comme mise en œuvre nationale de la stratégie européenne UE2020

Réduction du chômage des jeunes / Plein emploi pour les jeunes sortant de l'école (OQ 6)

69. Meilleur placement des jeunes chômeurs et encadrement des jeunes sortant de l'école par l'Administration de l'emploi

- a. Promotion d'une orientation professionnelle plus efficace
- b. Concertation (voir Cohérence de la politique/des institutions)
- c. Prolongation des mesures « contrat d'appui-emploi » (CAE), « contrat d'initiation à l'emploi » (CIE) et « contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique » (CI-EP)³⁸

70. Amélioration de l'orientation professionnelle

- a. Réorganisation du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (7e-9e), mise en place d'un « Parcours d'orientation » qui oriente les élèves en raison d'un profil de compétences différencié dans l'enseignement respectif

³⁸ CAE : contrat d'appui-emploi, mesure créée afin d'atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes, destiné à des promoteurs étatiques ou communaux (remplaçant l'ancien contrat d'auxiliaire temporaire CAT) ; CIE : contrat d'initiation à l'emploi, mesure créée afin d'atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes, destiné à des promoteurs du secteur privé (remplaçant l'ancien stage d'insertion) ; CI-EP : contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique (réservé aux jeunes diplômés).

du cycle supérieur

- b. Mise en place d'un centre d'orientation professionnelle pour des élèves regroupant toutes les instances chargées de l'orientation (ADEM, CPOS, BIZ (Centre d'information professionnelle) etc.)

71. Encadrement systématique des jeunes ayant quitté l'école sans qualifications

- a. Orientation, soutien et accompagnement individuels des jeunes ayant pour but une chance réelle de recrutement (Job Coaching)
- b. Renforcement des mesures du Service volontaire d'orientation (S.V.O.) visant à faciliter le passage de l'école à la vie professionnelle qui permet aux jeunes déscolarisés de participer aux projets publics dans les domaines de l'environnement, de la culture ou de la vie sociale, avec comme point de mire la promotion de l'intégration professionnelle et sociale. Des activités régulières de sensibilisation relatives aux thèmes de la formation et du travail avec les maisons des jeunes et instauration de mesures d'accompagnement pour les jeunes vulnérables
- c. Création d'une école de la 2e chance (cf. page 20)

(OQ 11) Rendre l'économie résistante aux crises, garantir la compétitivité, diversification économique

L'objectif porte sur une économie stable et compétitive, reposant sur plusieurs piliers et fondée sur le potentiel disponible du pays et de ses régions. Pour ce faire il est nécessaire d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, c.-à-d. approvisionner l'économie en facteurs de production nécessaires (main-d'œuvre, ressources y compris sources d'énergie, moyens d'investissement) et en infrastructures nécessaires à cet effet, et d'encourager les investissements au Luxembourg. Il en résultera une croissance durable non seulement du point de vue économique, mais aussi social et écologique : vu que tout type de croissance économique ne résout pas les problèmes, des critères qualitatifs sont nécessaires pour assurer un développement économique à l'intérieur de la viabilité des écosystèmes, ce qui en revanche requiert un découplage de la croissance économique et des dégradations de l'environnement.

Initiatives politiques existantes :

La Stratégie de Lisbonne 2 exige le renforcement de la compétitivité, entre autres par l'encouragement de toutes sortes d'innovations ; la stratégie de développement durable se donne comme objectif d'encourager les innovations à caractère durable.

Plan d'action Logistics

Plan d'action Health Technologies

Diversification au niveau ICT et des télécommunications, extension de l'infrastructure (Luxconnect, Terralink) et des services (Lux-trust)

À moyen et à long terme

Spécialisation multisectorielle afin qu'un équilibre optimal entre une taille suffisante des différents secteurs et une diversification économique suffisante soit réalisé et que l'économie offre des emplois appropriés pour des talents et des qualifications divers. La spécialisation multisectorielle suppose un processus de sélection, la fixation d'axes prioritaires et une division claire du travail à l'intérieur du cadre ainsi défini.

72. Promotion d'une différenciation interne du secteur financier sur la place de Luxembourg, faire de la place financière le moteur d'un développement durable

- a. Développement et promotion de produits de placement durables par l'information, la sensibilisation et la conscientisation
- b. Organisation de fonds d'investissement pour contribuer à une économie « low-carbon »
- c. Élargissement des activités des fonds d'investissements dans le domaine de la micro-finance et des « secteurs financiers inclusifs »
- d. Élargissement des activités des fonds d'investissements dans le domaine de la « finance islamique »

- e. Développement de nouvelles activités dans le domaine des investissements socialement responsables (SRI) « Sustainable Responsible Investment »
- f. Développement de nouvelles activités dans le domaine de la « philanthropie »

73. Diversification de l'économie (également au niveau spatial) par un renforcement sélectif d'autres secteurs en tenant compte de manière équitable des critères de développement durable sociaux et écologiques

- a. Promotion des investissements (y compris formation) ainsi que de la recherche et du développement dans les domaines de la technologie à large bande, de l'IT, de la logistique et des technologies de santé et d'environnement
- b. Promotion de l'économie solidaire comme concept économique durable transversal
- c. Financement/élargissement continu de l'université
- d. Soutien pour l'établissement de R&D correspondant aux axes prioritaires de la spécialisation multisectorielle
- e. Encouragement des entreprises résidentes pour réaliser leur R&D au Luxembourg
- f. Investissement annuel par le budget de l'État d'1 % du PIB dans la recherche et le développement, afin d'atteindre l'objectif de 2,6 % du PIB (selon le Conseil de Gouvernement) pour l'ensemble des dépenses liées à la recherche et au développement (dépenses privées et publiques) en 2020 en encourageant en même temps l'économie à augmenter également les dépenses R&D au Luxembourg
- g. Renforcement resp. sécurisation du pouvoir d'achat des citoyens, en particulier en temps de crise

74. Dans le cadre d'une diversification multisectorielle, expansion et promotion du Luxembourg, pour des entreprises actives dans le domaine des technologies et services liés à l'environnement

- a. Rapide transposition dans la législation nationale des directives « Energy-Label » et « Eco-design »
- b. Soutien au lancement de produits sur le marché respectant les directives de « Eco-design » et « Energy-label » révisées et futures
- c. Développement d'un « cluster » d'entreprises actives dans le domaine des technologies environnementales « EcoDev »
- d. Accompagnement étendu des entreprises actives dans le domaine des technologies environnementales pour leur établissement et leurs investissements
- e. Promotion de l'introduction des technologies environnementales dans les entreprises en général
- f. Création d'un fonds public pour l'appui au développement et à la mise sur le marché de nouvelles technologies environnementales et énergétiques

75. Éviter la production de déchets toxiques

- a. Mise en œuvre résolue du plan national de la gestion des déchets, en particulier en ce qui concerne les plans internes de la gestion des déchets des entreprises
- b. Développement et promotion de l'initiative « SuperDreckskëscht fir Betriber »

76. Réduction de la vulnérabilité de l'économie aux variations des prix des ressources (y compris l'énergie)

77. Développement de scénarios afin de fournir une assistance aux décideurs (voir aussi les résultats du Partenariat pour l'environnement et le climat)

- a. Établissement de plusieurs scénarios d'avenir alternatifs (extrapolatifs) pour le Luxembourg à partir de la continuation du modèle luxembourgeois jusqu'à l'économie post-croissance en passant par des scénarios de crise du pic pétrolier (Peak Oil)

(OQ 12) Durabilité des finances publiques

Un objectif de la politique du développement durable des finances publiques sera d'élaborer une politique des finances publiques de manière à ce que la politique budgétaire disposera à l'avenir de marges de manœuvre nécessaires afin de pouvoir assurer un État social efficace et financièrement solide. L'objectif d'une telle politique devra être e.a.

➤ *d'atteindre à court terme un budget équilibré pendant l'ensemble du cycle économique ;*

- de produire à plus long terme les excédents nécessaires pour financer l'endettement implicite dû à l'augmentation des futures dépenses dues au vieillissement de la population ;
- de maintenir l'endettement de l'État à un niveau faible ;
- de renforcer l'équité sociale et la solidarité sociétale dans tous les groupes de la population, e.a. par des structures de dépenses mieux adaptées ;
- de financer les dépenses pour la préservation et l'amélioration des stocks de capitaux nationaux, et
- de faire avancer la conversion écologique
- sans pour autant faire porter les charges financières y relatives de manière unilatérale aux personnes à revenu faible et aux générations futures.

.....

Initiatives politiques existantes :

Les deux objectifs principaux de la Stratégie de Lisbonne 2 sur la durabilité des finances publiques (2005 à 2010) sont la lutte contre l'inflation et un budget équilibré

.....

78. Amélioration de la stabilité et de l'efficacité des marchés financiers e.a. par

- a. Augmentation de la transparence sur les marchés de capitaux : soutenir le futur projet de loi de la Commission relatif à la transparence et à la sécurité des transactions de produits dérivés ; soutien d'une proposition rapide de la Commission visant à régulariser les ventes à découvert d'instruments financiers ; soutien des propositions de l'UE dans le domaine de la régularisation des agences de notation
- b. Solutions européennes dans le domaine de la prévention et la résolution de crises bancaires dans le marché unique : conclure les négociations relatives au nouveau système européen de surveillance financière ; promouvoir la coopération des agences nationales de surveillance financière dans ce nouveau système européen de surveillance financière ; soutien pour un fonds européen de crise des banques ou un réseau européen de fonds nationaux

79. Régularisation appropriée et surveillance de tous les marchés, produits et acteurs financiers : aucun produit financier ne devra plus pouvoir se soustraire à la régularisation

- a. Conclure les négociations relatives à la loi de l'UE concernant les fonds spéculatifs et autres fonds d'investissements alternatifs et les transposer le plus rapidement possible dans la législation nationale

80. Réformes dans le domaine de la coordination, surveillance et amélioration au niveau européen des politiques budgétaires nationales en vue d'une amélioration du fonctionnement de l'union économique

- a. Mise en œuvre du « semestre européen »
- b. Soutien et surveillance de déséquilibres macroéconomiques et de déficits de concurrence, en particulier dans la zone Euro

81. Création de mécanismes pour une soutenabilité financière à long terme de programmes d'adaptation

82. Assurer de nouveau à long terme un budget avec les excédents nécessaires à financer l'endettement implicite par l'augmentation des dépenses dues au vieillissement de la population

83. Protection à long terme du budget de l'État par un cadre budgétaire amélioré, un meilleur contrôle des dépenses publiques, e.a. par une qualité et efficacité accrues, une réduction de la dépendance face à des rentrées irrégulières et/ou très variables par une diversification économique, en particulier en empêchant l'expansion du « tourisme à la pompe »

- a. Établissement d'une étude sur une sortie virtuelle du « tourisme à la pompe »

84. Éviter une charge fiscale accrue tant pour l'économie que pour les citoyens

85. Protection de la durabilité des systèmes de protection sociale

- a. Maintien du principe du financement tripartite

- b. Assurer une répartition équitable entre le revenu disponible des salariés et des retraités
- c. Planification pluriannuelle cohérente des infrastructures hospitalières
- d. Assurer un financement de l'activité des différents hôpitaux transparent et basé sur des critères comparables
- e. Promotion de la pratique de substitution des médicaments
- f. Harmonisation du fonctionnement des laboratoires hospitaliers et privés

86. Investissements dans des projets et des structures visant à promouvoir un Luxembourg durable

- a. En cas d'introduction et de modification de subventions et d'impôts : vérification en fonction de critères durables environnementaux, sociaux et économiques
- b. Démantèlement des subventions non durables
- c. Étude visant à clarifier les problèmes de mise en œuvre d'une réforme fiscale durable ainsi que les conséquences de celle-ci

87. Profiler la place financière de Luxembourg

- a. Faire avancer au niveau de l'UE l'instauration d'une Agence européenne de notation disposant de l'expertise en matière de finances publiques et d'évaluations transparentes, proposer le Luxembourg comme place idéale
- b. Mettre à disposition et proposer l'expertise pour une régularisation efficace mais souple

(OQ 5) Découplage entre la croissance économique et la demande de transport

Promotion ciblée de l'écomobilité, développement conséquent des transports publics par la mise en œuvre d'un concept à plusieurs niveaux, en vue d'un système de transport moderne, efficace et répondant aux objectifs émis

Initiatives politiques existantes :

« Mobil 2020 – Mobiliteit déi beweegt » : Concept de mobilité intégrée qui vise prioritairement l'amélioration de l'offre ferroviaire :

- objectif politique d'une répartition modale de 25 % pour les transports publics à l'horizon 2020 ;
- amélioration de l'offre ferroviaire par l'extension et l'amélioration du réseau ferroviaire ainsi que par la mise en place d'un tram léger dans la Ville de Luxembourg et par la création de gares périphériques ;
- objectif politique d'un partage modal de 25 % pour la mobilité « douce » d'ici l'horizon 2020 par la réalisation d'un plan d'action visant à encourager la mobilité douce ;

- renforcement des transports publics et de tous les moyens de transport alternatifs à la voiture, ainsi que l'amélioration de la qualité des transports publics et du confort des passagers par l'installation d'une centrale de la mobilité

Plan directeur sectoriel Transports ;

Amélioration de l'attractivité et promotion du transport de marchandises par rail par la création de la société CFL Cargo, par l'installation du centre de fret à Bettembourg et la mise en service du terminal pour l'autoroute ferroviaire Bettembourg-Perpignan ;

Limitation des substances toxiques dues au trafic, en encourageant davantage encore l'utilisation de véhicules peu polluants par une réforme de la taxation des véhicules ainsi que par une subvention de ces mêmes véhicules – l'objectif étant une meilleure attractivité des moyens de transports durables ;

Plan d'action national pour la mobilité douce ;

Communauté des transports (« Verkéiersverbond ») ;

Promotion du transport par voie fluviale, en particulier de marchandises de gros tonnage, par la Commission de la Moselle et participation du Luxembourg à l'amélioration des infrastructures d'écluses sur la partie allemande de la Moselle.

Prévention du trafic

88. Réduction de l'intensité du transport dans l'économie luxembourgeoise

- a. Promotion de l'axe prioritaire de la logistique dans le cadre de la spécialisation multisectorielle visant la minimisation du volume du transport

89. Raccourcissement des trajets du trafic professionnel

- a. Encouragement de l'établissement des entreprises et des travailleurs au Luxembourg
- b. Encouragement d'un changement correspondant de la localisation et du logement

Élargissement des transports publics

90. Augmentation de l'utilisation des transports publics par une amélioration quantitative et qualitative de l'offre, avec pour objectif une répartition modale de 25 % pour le transport public de personnes à l'horizon 2020

- a. Établissement d'un plan d'action « Mobilité transfrontalière » (F-L: 2009, B-L: 2012, D-L: 2013)
- b. Construction d'un tram avec les gares périphériques y reliées d'ici 2017 (celui-ci aura comme effet supplémentaire, à part la réduction des trajets du transport individuel, la réduction des trajets de bus, ce qui aura un effet positif sur la qualité de l'air de la ville)
- c. Extension continue du réseau ferroviaire
- d. Mise en place continue de couloirs pour bus
- e. Étude visant la mise en place d'un service de transports de bus à la demande (« Rufbus ») pour des régions à faible peuplement où l'offre de moyens de transports en commun n'est pas réalisée de manière généralisée
- f. Gestion nationale des aires de stationnement : introduction d'une gestion restrictive des aires de stationnement au sud-ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg
- g. Offre généralisée de places P&R

91. Augmenter la part du rail dans les transports de marchandises, réduire le transport par camions

- a. Amélioration quantitative et qualitative continue de l'offre de services et de logistique dans le transport ferroviaire des marchandises
- b. Augmenter les investissements dans le transport ferroviaire par rapport au transport routier

Mobilité durable

92. Réduire l'impact du transport sur l'environnement

- a. Réduire la consommation totale en énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, les poussières fines, les précurseurs d'ozone, les nuisances sonores et la consommation foncière (pour les objectifs quantitatifs voir « Qualité de l'environnement »)
- b. Exemplarité des marchés publics pour les véhicules à moteur à faible consommation et aux émissions les plus basses

93. Réduction du transport par camion par un transfert conséquent du transport de marchandises de la route à la navigation intérieure

- a. Utilisation accrue et extension du stock pétrolier dans le port de Mertert et promotion du centre de transbordement trimodal dans le port de Mertert

94. Mise en œuvre conséquente et rapide du plan d'action pour la mobilité douce (transport non motorisé) comme contribution essentielle à la formation de chaînes efficaces de mobilité

- a. Au niveau national dans le cadre du Plan sectoriel transports et de la mise à jour de la loi du 6 juillet 1999 concernant le réseau national des pistes cyclables
- b. Au niveau communal dans le cadre de la révision de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'Aménagement communal du territoire et le développement urbain

95. Aménagement du transport public de personnes et de la mobilité douce prenant en compte les différences de genre

- a. Étude visant l'organisation de l'offre actuelle du transport public selon le principe du « Gender mainstreaming »

96. Augmenter la part des agrocarburants dans la consommation de carburant selon le Plan d'action national pour les énergies renouvelables à 10 % en 2020

IV. LES OBJECTIFS CONCERNANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Éducation

Le soutien aux changements de comportements et la transmission de compétences clés pour la réalisation d'un développement durable, la contribution à une cohésion plus forte et au bien-être, la transmission de compétences en tant qu'investissement dans le capital social, la garantie de l'égalité des chances et la participation des citoyennes et citoyens en particulier de groupes défavorisés, la transmission de compétences pour l'amélioration de l'employabilité et l'accès à des emplois de haute qualité en tant que facteurs-clés de la sauvegarde de la compétitivité.³⁹

Accroissement généralisé du niveau d'éducation et de qualification (OQ 15)

L'éducation revêt, à côté de son aspect économique, également un aspect social et sociopolitique. En effet, l'objectif de toute politique d'éducation et de formation est la transmission réussie de connaissances, de compétences et de valeurs à tous les élèves, étudiants et participants à la formation qui en ont besoin, pour une vie professionnelle et privée épanouie et pour réussir leur intégration dans la société. Cela requiert une mise en réseau et la coopération des acteurs du domaine de l'éducation.

Initiatives politiques existantes

Préparation et introduction de cours orientés vers les compétences : Définition des compétences à atteindre, adaptation du programme scolaire et des instruments d'évaluation

Préparation et introduction d'une réforme cohérente des cours de langues dans les écoles luxembourgeoises : inventaire global et rapport national en vue de l'élaboration du profil des politiques linguistiques éducatives ; établissement d'un profil de la politique linguistique éducative au Luxembourg par des experts du Conseil de l'Europe et réalisation d'un plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues

Préparation et mise en œuvre d'offres scolaires nouvelles et innovantes dans l'éducation primaire et post-primaire (Neie Lycée, Bac international, Schengen-Lycée, Eis Schoul, eBac)

Modernisation des structures scolaires pour les mieux adapter aux besoins des élèves et aux défis présents et futurs (Projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental et Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle)

Développement et mise en œuvre d'un « paquet de mesures » visant à réduire l'échec scolaire et le taux d'abandon scolaire

Ouverture de tous les programmes scolaires aux étudiants à temps partiel et amélioration des contacts entre l'université et les écoles

Formation des adultes

97. Accroissement du niveau de qualification

- a. Encouragement de l'utilisation et de la réussite par l'éducation compensatoire

98. Rendre possible et propager l'éducation au développement durable et l'éducation civique dans la formation des adultes

- a. Formation des compétences orientées vers l'action, p.ex. pour la réflexion et l'action prospective, le travail interdisciplinaire, la participation aux processus de décision etc.

99. Accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

- a. Élaboration d'une stratégie nationale pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

³⁹ Principes directeurs du développement durable. Conseil européen des 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions de la Présidence. Conseil de l'Union européenne, doc. 102551/05

- b. Amélioration de la perception publique des offres de formation continue
- c. Extension de l'offre de l'enseignement à distance
- d. Formation et conseil aux consommateurs dans le domaine « consommation durable »

100. Accroître la perméabilité entre le travail professionnel et non professionnel (travail mixte)

- a. Reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre des activités de la société civile dans la vie active et vice-versa

Politique scolaire qualifiante

En tant que facteur-clé du développement durable, la politique de l'éducation doit relever le défi d'accroître généralement le niveau de l'éducation et de la qualification et de réduire durablement l'échec scolaire, en particulier le nombre de jeunes sans formation professionnelle et scolaire. Cela suppose un encouragement optimal de tous les élèves – forts et faibles – et cela doit être atteint par la mise en œuvre d'un concept d'éducation unique et orienté vers les compétences ainsi que par des mesures ciblées à tous les niveaux scolaires, du préscolaire jusqu'à la formation continue.

101. Accroissement du niveau d'éducation et de qualification au niveau du bac, du bac technique, de la formation des techniciens, de la formation professionnelle et de la participation à la formation continue

- a. Élargissement des cours orientés vers les compétences à tous les niveaux et disciplines dans les différentes formes d'éducation
- b. Introduction d'une évaluation différenciée et orientée vers les compétences dans l'ensemble des disciplines scolaires
- c. Introduction d'une orientation basée sur les profils de compétences aux points de passage du parcours scolaire (école fondamentale – école secondaire, 9e-10e dans l'enseignement secondaire technique)

102. Augmentation à 85 % le pourcentage d'élèves des écoles publiques atteignant le niveau secondaire II

- a. Définition des socles de compétences à atteindre dans les classes terminales (1re ES et 13e EST)
- b. Instauration d'un parcours de spécialisation progressif offrant un plus grand choix de matières
- c. Encouragement de l'apprentissage interdisciplinaire et de stratégies autonomes d'apprentissage

103. Lutte contre l'échec scolaire et réduction durable du taux d'abandon scolaire à moins de 10 %

- a. Voir section Orientation sous point 70, p.72
- b. Encadrement renforcé et individualisé des élèves du cycle inférieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique (tutorat etc.)
- c. Création d'une école de la 2nde chance dans laquelle les élèves de 16 à 24 ans ayant échoué dans le système scolaire « classique » peuvent obtenir un diplôme grâce à un appui ciblé et un accompagnement socio-pédagogique
- d. Élargissement des possibilités d'encadrement scolaire et extrascolaire

104. Développement du parcours scolaire des jeunes selon leurs compétences et leurs vocations individuelles

- a. Amélioration de l'orientation professionnelle à l'école
- b. Diversification de la gamme de choix des professions

105. Des mesures ciblées pour un encouragement plus large au développement et à la formation précoce dans le premier cycle scolaire (éducation précoce et préscolaire) (développement des compétences, contrôle de santé, etc.)

Politique de l'enseignement supérieur

106. Amélioration continue des contacts entre les écoles et l'université

- a. Établissement d'une « université pour enfants »
- b. Coopération renforcée avec les écoles secondaires par la mise en œuvre de projets communs

107. Augmentation de la proportion d'étudiants s'engageant dans des études supérieures parmi ceux qui ont réussi le niveau secondaire au Luxembourg

- a. Voir point 102 sous « politique scolaire qualifiante »

- b. Renforcement de l'information relative aux questions d'enseignement supérieur en tant que projet commun de tous les ministères concernés (enseignement supérieur et recherche, éducation nationale et formation professionnelle, travail)
- c. Consolidation des subventions étatiques pour les étudiants de l'enseignement supérieur

(OQ 16) Éducation au développement durable

L'objectif est de former les citoyens à une meilleure prise de conscience et de transmettre des connaissances, des valeurs et des compétences ainsi que la promotion d'attitudes et de structures de comportement (volonté de dialogue, solidarité, respect etc.) afin de leur permettre de participer à l'organisation d'une société écologiquement acceptable, socialement équitable et économiquement performante. Cela inclut la capacité de tout individu à participer à la réflexion globale et interdisciplinaire afin de reconnaître les conséquences globales de ses propres actions et d'assumer la responsabilité d'un avenir durable. Cela inclut en particulier la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'éducation au développement durable dans tous les domaines de l'éducation scolaire et extrascolaire en y incluant tous les acteurs intéressés.

Initiatives politiques existantes

Inventaire et analyse, dans le cadre d'un projet de recherche de l'université du Luxembourg, de la pratique actuelle et des perspectives de l'éducation au développement durable au niveau secondaire (programmes officiels du post-primaire, mise en œuvre des principes du développement durable dans l'administration des écoles, prélèvement des intérêts et des attitudes des élèves et des compétences par rapport aux défis d'un développement durable).

Inventaire des expériences du domaine de l'éducation au développement, sous la responsabilité de la Direction « Coopération au développement » du ministère des Affaires étrangères, sur base de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement. Remaniement du champ d'action et adaptation des relations et des structures de travail pour atteindre une plus grande population cible, c.-à-d. les élèves, les étudiants et le personnel enseignant.

Institution d'un comité interministériel en vue d'élaborer une stratégie nationale pour l'éducation au développement durable avec des représentants des ministères de l'éducation nationale, de la famille, de l'environnement ainsi que du département de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères et de l'Université du Luxembourg.

Élaboration d'une stratégie du développement durable à l'Université du Luxembourg

« Gréng Hausnummer »

108. Chaque élève et étudiant devra pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour comprendre et reconnaître les rapports complexes entre développement économique et social, consumérisme, comportement environnemental, charges de santé, pénuries, etc., prendre conscience des défis futurs, développer un respect de l'environnement naturel et agir de manière autonome. Les thèmes-clés pourraient être l'éducation à l'environnement, la pédagogie pour la paix, l'éducation à la consommation, l'éducation à la santé, la coopération au développement, le multiculturalisme etc.

- a. Apprentissage mis en réseau et interdisciplinaire par une approche interdisciplinaire et intégrée en vue du renforcement de la compréhension des rapports entre les différentes dimensions (écologie, affaires sociales, économie) du développement durable. Les thèmes-clés pourraient être l'éducation à l'environnement, la pédagogie pour la paix, l'éducation à la consommation, l'éducation à la santé, la coopération au développement, le multiculturalisme etc.
- b. Détermination des compétences et des thèmes-clés pour une éducation au développement durable y compris des standards d'éducation y relatifs
- c. Création d'une distinction « école durable »
- d. Réalisation d'une campagne de sensibilisation pour le développement durable
- e. Ancrage de l'éducation au développement durable au niveau informel (garderies, politique de jeunesse, coopération avec les ONG)
- f. Coordination améliorée entre les différents acteurs

109. Sensibilisation et information dans le domaine du logement et formes durables d'habitat

- a. Introduction d'une certification pour la construction de logements durables sur base d'« éco-points » tels que prévus dans le Plan Sectoriel Logement, voir point 55s page 69, Développement du « Gréng Hausnummer » ...

- 110. Sensibilisation et information dans le domaine de l'alimentation saine et durable et de la consommation durable**
- Continuation et développement du programme « Gesond iessen, méi beweegen »
- 111. Soutien à la formation de base et formation continue des acteurs du système éducatif concernés, dans le domaine du développement durable (Capacity building)**
- Remaniement et complément des programmes scolaires existants dans le cadre de l'intégration de l'éducation au développement durable
 - Ancrage de l'éducation au développement durable dans la formation de base et la formation continue, entre autres auprès du personnel enseignant des différents niveaux scolaires et auprès des éducateurs
 - Offre de cours/stages multiplicateurs
- 112. Intégration de l'éducation au développement durable et de l'éducation civique au niveau extrascolaire**
- Réalisation d'un catalogue de mesures avec une description des objectifs, des champs d'action, des étapes de développement et des acteurs ainsi que des critères d'évaluation
- 113. Intégration progressive d'initiatives existantes et des « bonnes pratiques » de l'éducation au développement durable, au sein du développement scolaire et du développement de l'Université**
- Création d'un centre de compétences pour l'éducation au développement durable en vue du soutien ciblé et de l'évaluation d'initiatives et de projets au niveau scolaire et extrascolaire
 - Etablir des critères de qualité centrés sur le développement durable, dans le cadre du développement et du suivi scolaire

(OQ 17) Égalité femmes – hommes

Le traité de l'Union européenne oblige les pays membres de l'Union européenne à veiller à l'égalité des femmes et des hommes (article 2) et à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes (article 3, paragraphe 2).

L'égalité des femmes et des hommes, leur participation sur un même pied d'égalité à la politique et à l'économie ainsi qu'une cohabitation par le « Gender mainstreaming » est un objectif transversal de l'ensemble du plan pour un développement durable. Chacune des mesures doit être analysée en fonction de ses répercussions éventuelles sur les hommes et les femmes et, le cas échéant, ajustée pour éviter des conséquences négatives sur l'un ou l'autre sexe.

Il s'agit de lutter contre les rôles attribués aux genres (stéréotypes) dans la perception sociale et d'encourager une meilleure compréhension pour l'égalité des femmes et des hommes qui facilite leurs choix de vie pour les hommes et les femmes ; ceci par exemple pour les hommes, sous forme d'une participation accrue aux tâches ménagères ainsi que dans les professions de soins et de prise en charge de personnes, et pour les femmes, par un renforcement de la qualification et de la participation au marché du travail (objectif de Lisbonne) et le développement de l'esprit entrepreneurial. Le plan d'action national pour l'égalité des femmes et des hommes doit être poursuivi et développé avec l'implication des responsables hiérarchiques et sous couvert de leur responsabilité pour la mise en œuvre des mesures spécifiques.

Initiatives politiques existantes :

Le « Gender mainstreaming » est considéré par l'Union européenne comme une question transversale devant être traitée dans tous les domaines politiques. La Stratégie de Lisbonne 2 exige sur ce point l'introduction d'un concept de cycle de vie pour l'emploi ; sa mise en œuvre au Luxembourg se focalise sur l'offre de garderies en dehors des heures scolaires.

Le plan d'action national pour l'égalité des femmes et des hommes (PAN) a été mis en œuvre le 17 février 2006 par décision gouvernementale. Le gouvernement s'engage sur les mesures structurelles suivantes: introduction du « Gender mainstreaming » dans tous les domaines politiques, établissement des statistiques ventilées par sexe, création de cellules de compétences de genre dans tous les ministères ; renforcement du comité interministériel comme cellule de coordination du PAN ; participation obligatoire à la formation continue relative au genre pour le personnel du secteur public.

Le plan d'action national pour l'égalité des femmes et des hommes fait partie intégrante de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ONU).

Les mesures des différents ministères inscrites dans le PAN sont à mettre en œuvre entre 2009 et 2014. www.mega.etat.lu

114. Égalité de chances dans la vie active et égalité de rémunération des femmes et des hommes, élimination de l'écart de rémunération

- a. Introduction du « Gender mainstreaming » dans tous les domaines politiques (chacune des mesures doit être analysée en fonction de ses répercussions éventuelles sur les hommes et les femmes pour éviter des conséquences négatives sur l'un ou l'autre sexe)
- b. Actions concertées des différents ministères en charge : ministère du Travail, de l'Économie, de l'Éducation nationale, de la Famille et de l'Égalité des chances ainsi que des partenaires sociaux
- c. Analyse comparative continue des retraites hommes – femmes
- d. Renforcement du comité interministériel par l'introduction de cellules de compétences de genre dans tous les ministères
- e. Ventilation de tous les indicateurs décrivant la vie et le comportement des habitants selon le sexe

115. Rendre visible et prendre en considération le travail non-professionnel

- a. Prise en considération du travail non-professionnel dans les comptes nationaux (comptes économiques intégrés)
- b. Prélèvement de l'emploi du temps par des comptes représentatifs mesurant le temps ainsi que prélèvement des déficits perçus
- c. Ventilation des données selon le sexe

116. Promotion d'une participation accrue des hommes aux tâches ménagères

- a. Campagne de sensibilisation visant une participation accrue des femmes aux processus de décision (tant dans la société que dans la vie professionnelle sans oublier la politique) e.a. par un appel à la responsabilité des hommes concernant la prise en charge de la famille et des tâches ménagères

117. Augmentation de la part des hommes dans les professions de soins et de la prise en charge de personnes

- a. Continuation et développement de l'initiative « Boys' and Girls' Day »

118. Renforcement de l'esprit et des compétences entrepreneuriaux des femmes

- a. Introduction du « Gender mainstreaming » dans tous les domaines politiques (chacune des mesures doit être analysée en fonction de ses répercussions éventuelles sur les hommes et les femmes pour éviter des conséquences négatives sur l'un ou l'autre sexe)
- b. Renforcement du comité interministériel par l'introduction de cellules de compétences de genre dans tous les ministères

(OQ 18) Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée

Réalisation et pondération des attentes générales de la société au plan politique et la réalisation, au plan administratif, des priorités décidées au plan politique (« Good Governance »). La gouvernance s'applique non seulement aux processus décisionnels à l'intérieur du gouvernement, mais aussi à ceux qui concernent le gouvernement et la société civile. Le gouvernement demande aux ministères et à leurs administrations de mettre en pratique la bonne gouvernance.

La cohérence concerne autant la coordination horizontale et interministérielle que la coordination verticale entre l'Etat et les communes et la Grande Région. La cohérence comprend la coordination, la communication, la participation et la transparence.

Initiatives politiques existantes :

Plan d'action national pour l'égalité entre hommes et femmes – Introduction du « Gender mainstreaming », comme obligation de chaque ministère

Plan national de développement durable 1999

IVL

Élaboration des projets de plans sectoriels (territoire, transport, logement et emploi)

Document national de stratégie pour la protection et l'intégration sociales 2008

Initiative Leader pour l'appui au développement des zones rurales

Développement des parcs naturels de la Haute Sûre, de l'Our et du projet du parc naturel de Müllerthal

Partenariat « Eau » pour la Haute Sûre, l'Attert et l'Our

*Rapport national présenté conformément au paragraphe 15a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme
Coordination entre le rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
(CEDAW) et les recommandations du comité CEDAW au gouvernement, dans la commission de la coopération pour l'aide au
développement (coordination entre le ministère de l'Égalité des chances et la direction de la coopération du ministère des Affaires
étrangères)*

.....

119. Prise en compte du principe de la durabilité en accordant la même importance à ses trois dimensions (« Whole of Government approach »), complémentaires et prépondérantes, et des objectifs de qualité du développement durable dans tous les domaines de la politique

- a. Introduction du « Integrated Sustainability Assessment » sous forme d'une « fiche d'impact » pour des actes administratifs et législatifs pertinents, eu égard à leurs conséquences sur le développement durable
- b. Formation des employés de la fonction publique par l'INAP aux aspects de la bonne gouvernance pour développer une façon de réfléchir et d'agir systématique et en tenant compte de ces thèmes (Mainstreaming)
- c. Mise en relief des meilleures pratiques au niveau de la coordination
- d. Développement des instruments (entre autres modélisations et statistiques) afin de mieux pouvoir garder à l'esprit les conséquences à long terme des politiques et des actions (« evidence based policy making »)

120. Formuler et utiliser les avantages comparatifs du Luxembourg (position centrale en Europe occidentale, situation générale au niveau politique et géographique, processus décisionnels politiques et administratifs courts, bonnes conditions TIC, multilinguisme et multiculturalisme, environnement international, etc.)

- a. Mise en relief des avantages comparatifs du Luxembourg et de sa qualité de vie comme partie intégrante d'une présentation cohérente vers l'extérieur, p.ex. par une meilleure coordination et utilisation des initiatives existantes (Luxembourg for Business, Finance, ICT, Logistics etc.)

Institutions

121. Coordination de la bonne gouvernance dans tous les aspects généraux et ceci aux plus hauts niveaux hiérarchiques (Pré-Conseil de Gouvernement). La stratégie de développement durable requiert un contrôle des résultats en parallèle et un nouveau concept de gouvernance

- a. Introduction du « Integrated Sustainability Assessment » sous forme d'une « fiche d'impact » pour des actes administratifs et législatifs pertinents, eu égard à leurs conséquences sur le développement durable
- b. Introduction de la méthode de mainstreaming et de la gestion de la qualité, à l'exemple du « Gender mainstreaming »

122. Meilleure coordination des processus de planification, concertation entre les ministères (participation de tous les ministères concernés par le problème, concertation des mesures) afin d'atteindre une intégration des intérêts économiques, sociaux et écologiques (éviter le double emploi et des initiatives qui se contrecarrent mutuellement)

- a. Formation des employés de la fonction publique par l'INAP aux aspects de la bonne gouvernance pour développer une façon de réfléchir et d'agir systématiquement et en tenant compte de ces thèmes (Mainstreaming)
- b. Analyse du programme gouvernemental pour identifier ses conséquences sociales, économiques et environnementales ainsi que des champs de recouvrements sectoriels (par analogie avec la Commission de l'UE)
- c. Introduction aux contextes/cadres et conventions nationaux et internationaux (droits de l'homme e.a.)
- d. Formation des responsables politiques et du personnel communal par l'INAP (par analogie avec les employés de la fonction publique)
- e. Approche coordonnée des différents ministères compétents : ministère du Travail, ministère de l'Économie, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Famille et ministère de l'Égalité des chances, et ceci surtout dans les domaines du choix scolaire et professionnel, du développement professionnel, de la formation continue, de l'égalité des revenus, de la carrière, de la garde des enfants et de la création d'entreprises

123. Implication étendue du Parlement (également conformément au nouveau traité de l'UE) dans les préparatifs des décisions au niveau d l'UE

124. Implication de la société civile le plus tôt possible dans les consultations des décisions politiques, surtout au niveau de l'UE, au Conseil et au Parlement

125. Renforcement du Conseil supérieur de développement durable en tant qu'organe représentatif de la société civile

- a. Institution d'un secrétariat opérationnel / d'un bureau
- b. Mise à disposition d'un budget permettant de saisir les problèmes de sa propre initiative

Développement durable dans les communes

126. Amélioration de la capacité d'action des communes par un regroupement communal

- a. Appui constant et mise en œuvre de fusions communales volontaires pour une plus grande efficacité
- b. Élaboration, en coopération avec les communes, de plans régionaux ainsi que de réflexions parallèles relatives à une réforme éventuelle des finances communales

127. Renforcement de la coopération intercommunale

- a. Dans les espaces urbains par l'adoption de la loi-cadre sur la Communauté urbaine avec la réalisation concrète d'une première Communauté dans la Nordstad
- b. Répartition optimale des compétences entre les communes et l'État assurant l'efficacité et la cohérence dans la mise en œuvre de réglementations ainsi que dans la promotion du développement économique et permettant dans ce cadre un maximum d'autonomie locale, mais permettant aussi le rendement de comptes et encourageant la coopération intercommunale/régionale
- c. Coordination du traitement et de l'élimination des déchets d'hôpitaux et de déchets similaires avec les organismes et les entreprises spécialisées au Luxembourg et de la Grande Région
- d. Soutien de la réalisation d'économies d'échelle dans la gestion des déchets par des méthodes concertées de collecte, de tri et de recyclage (voir point 5.b., page 48)
- e. Coopération du gouvernement et des communes lors de l'établissement de projets et programmes communs intercommunaux relatifs à la protection de la nature et au rétablissement d'espaces paysagers et naturels

128. Réforme des finances et des compétences

- a. Renforcement de la coopération intercommunale pour la mise à disposition de biens publics (non-exclusivité et/ou non-rivalité)
- b. Soutien financier et compétences de décision pour le niveau national où des intérêts économiques sont en jeu (voir Wickrange, Livange, Cloche d'Or etc.)

129. Initiation, resp. redynamisation des processus locaux de l'Agenda 21 dans les communes

- a. Développement d'un plan d'action « Engagement citoyen dans la société »

130. Orientation du développement urbain vers l'offre existante et future des moyens de transport publics

- a. Réglementation de l'utilisation des sols et de l'espace de stationnement en accord avec la qualité du raccordement aux transports publics

131. Utilisation des sols adaptée au site et réduction de l'étanchéité de la surface du sol

132. Création d'un instrument pour la mise en œuvre d'une politique énergétique communale durable (voir également « Partenariat pour l'Environnement et le Climat »

- a. Planning de construction
- b. Cahiers des charges pour une acquisition adaptée au changement climatique
- c. Renvoi au « Partenariat pour l'Environnement et le Climat »

133. Mixité fonctionnelle des fonctions urbaines fondamentales en combinaison avec une mixité sociale par une offre suffisante de logements durables dans les diverses catégories de prix et de types d'habitations différents

- a. La commune peut bénéficier d'une participation étatique à raison de 50 % du prix d'acquisition des terrains, dans le

cadre d'une cession sur base de la formule du bail emphytéotique ou du droit d'utilisation des sols (Pacte Logement)

- b. Voir point 26.c., page 59 concernant l'obligation pour les plans d'aménagement partiel (PAP) disposant d'une surface brute d'au moins 1 ha de réserver un pourcentage de 10 % de la surface nette ou de 10 % des logements y construits à des logements abordables (Pacte Logement)

134. Donner vie au concept de la Grande Région

- a. Organisation de réunions sectorielles régulières des ministres, resp. des responsables politiques de la Grande Région
- b. Organisation transfrontalière de la planification sectorielle, intercommunale et communale dans les communes près des frontières

135. Pacte climat avec les communes

- a. Pour les mesures, voir les résultats du Partenariat pour l'environnement et le climat

(OQ 9) Intégration des concitoyens non-luxembourgeois et des frontaliers

Favoriser la cohabitation entre les étrangers et les citoyens de souche, faire avancer l'intégration des concitoyens non-luxembourgeois, transmettre une identité commune aux enfants et empêcher le développement de sociétés parallèles.

Initiatives politiques existantes :

Une des mesures d'intégration, introduite dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne 2, porte sur les possibilités de participation pour les résidents non-luxembourgeois, grâce à la double nationalité. Ceci n'étant néanmoins possible que sur base de réciprocité et de critères stricts.

Double nationalité

Manifestation « Journée des Frontaliers »

Droit de vote actif pour les citoyens de l'UE et de pays tiers au niveau communal

Encouragement de projets d'intégration nationaux cofinancés par l'Union européenne

136. Encouragement de l'intégration des étrangers

- a. Introduction et mise en œuvre d'une politique d'intégration proactive, dans laquelle l'étranger se déclare prêt à participer durablement à la vie sociale du Grand Duché de Luxembourg qui, à son tour, prendra toutes les mesures sociales, économiques, politiques et culturelles afin d'encourager la cohésion sociale
- b. Établissement d'un plan d'action national et pluriannuel pour encourager l'intégration et la lutte contre les discriminations
- c. Introduction du contrat d'accueil et d'intégration. Ce contrat, établi entre l'État et la personne étrangère, sera proposé à tous les nouveaux citoyens étrangers européens comme non européens, désireux de résider légalement et à long terme sur le territoire luxembourgeois.
- d. Évaluation de l'efficacité des mesures d'intégration mises en œuvre dans les domaines de l'éducation (cours de langue, de droit civique et d'orientation) et de la formation professionnelle continue
- e. Observation des mouvements de migration
- f. Information et sensibilisation dans le domaine de la lutte contre les discriminations
- g. Encouragement de formations dans le domaine du dialogue interculturel et de la diversité
- h. Mise en place d'un guichet unique virtuel pour les citoyens germanophones

137. Intéresser les étrangers aux processus politiques du pays et les encourager à dépasser ainsi leur marginalisation dans ce domaine

- a. Établissement d'un plan d'action national et pluriannuel pour encourager l'intégration et la lutte contre les discriminations
- b. Poursuite et développement de la conférence nationale d'intégration

- c. Promotion d'une conférence d'intégration proactive au niveau local
- d. Amélioration de la participation des citoyens non-luxembourgeois aux processus sociétaux et politiques

138. Les frontaliers doivent être reconnus comme une partie durable du modèle luxembourgeois et intégrés dans les processus et structures sans pour autant lever les incitations à déménager au Luxembourg.

139. Améliorer et promouvoir la reconnaissance des frontaliers

La dimension externe : RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

Encourager la mise en place, dans le monde entier, d'institutions démocratiques reposant sur la paix, la sécurité et la liberté, et défendre la stabilité de ces institutions. Promouvoir activement le développement durable à travers le monde et veiller à ce que les politiques intérieures et extérieures de l'Union européenne soient compatibles avec le développement durable global et avec ses engagements internationaux.⁴⁰

Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial (OQ 13)

Augmenter les moyens d'aide au développement dans les années à venir et promouvoir l'efficacité, la qualité et la cohérence des moyens investis dans le contexte européen et international. Les personnes vivant actuellement doivent faire des « sacrifices » afin d'offrir une chance de développement équitable et solidaire à ceux qui vivent actuellement en-dessous ou près du seuil pauvreté, en dehors du Luxembourg..

Initiatives politiques existantes

La coopération luxembourgeoise au développement a atteint en 2000 l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir l'engagement des pays industrialisés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide au développement. Cet engagement financier a été amélioré d'année en année et a atteint les 0,9 % du RNB en 2008.

La coopération luxembourgeoise au développement travaille prioritairement dans 10 pays cible et a signé avec les gouvernements de ces pays des programmes pluri-annuels qui se basent sur la stratégie de lutte contre la pauvreté de ces pays et qui ont été élaborés en partenariat entre les deux pays. Une coordination avec les autres bailleurs de fonds a également eu lieu dans ce cadre afin d'éviter un sur-financement de certains secteurs au détriment d'autres.

En complément à cette coopération bilatérale au développement, le Luxembourg soutient également des programmes de partenariats multilatéraux afin de compléter la coopération bilatérale. Le Luxembourg appuie également les programmes et projets d'Organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises.

Les programmes et projets de la coopération luxembourgeoise au développement se concentrent sur les secteurs sociaux (formation et éducation, santé, développement rural intégré avec comme point central, l'eau et l'épuration des eaux usées) et soutiennent la réalisation de priorités transversales telles que l'égalité homme-femme, la bonne gouvernance et l'environnement. L'objectif principal de ces projets est d'abord la lutte contre la pauvreté, par la création de perspectives d'emploi et de formation sur place, afin de permettre aux habitants des pays partenaires, un avenir dans leur propre pays.

140. Encourager la réalisation des obligations convenues dans le cadre des objectifs et spécifications internationaux, principalement celles contenues dans la Déclaration du Millénaire pour le Développement, celles du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002), du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, du Programme de Doha pour le développement, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, ainsi que de l'« Accra Agenda for Action »

- a. Élaboration d'un plan d'action national visant la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, ainsi que de l'« Accra Agenda for action »
- b. Suivi des objectifs et spécifications dans le Comité interministériel de la coopération, ainsi que dans le cadre des commissions annuelles de partenariat avec les pays partenaires de l'aide luxembourgeoise au développement

141. Augmentation de l'aide au développement pour atteindre 1 % du revenu national brut dans les années à venir

- a. Propositions budgétaires progressives et annuelles relatives au niveau de l'aide publique au développement jusqu'à l'objectif de 1 % du revenu national brut

⁴⁰Principes directeurs du développement durable. Conseil européen des 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions de la Présidence. Conseil de l'Union européenne, doc. 102551/05

142. Soutien du commerce équitable

- a. Ancrage de produits du commerce équitable dans les cahiers de charges relatifs aux marchés publics durables

Promotion d'un développement global durable (OQ 14)

De par ses mesures politiques internes et externes, sa coopération au développement, ses relations commerciales et son appui aux engagements privés (citoyens et économie), le Luxembourg contribuera à un développement durable global en accord avec ses obligations internationales.

Initiatives politiques existantes

Déclaration de Rio

Johannesburg Plan of Action

143. Contribution à l'amélioration de la politique environnementale globale, surtout dans le cadre des mesures résultant du sommet mondial de 2002

- a. Appui à la revalorisation du programme de l'environnement des NU dans le sens d'une organisation NU (UNEO)

144. Mesures visant le renforcement des accords multilatéraux sur l'environnement / gouvernance globale de l'environnement

- a. Appui à la revalorisation du programme de l'environnement des NU dans le sens d'une organisation NU (UNEO)

145. Bonne gouvernance et définition des priorités des programmes publics d'investissement dans le sens d'un développement durable

- a. Renforcement du dialogue politique avec les décideurs des pays partenaires de la coopération au développement, pour expliquer ces thèmes

146. Diffusion de l'application des principes du développement durable dans les entreprises

- a. Soutien conséquent de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- b. Appui aux initiatives onusiennes « Principles for Responsible Investment » et « Growing Inclusive Markets »

147. Contribution à la réduction considérable du taux mondial de perte de la biodiversité

- a. Recours au bois certifié (FSC, PEFC) dans les marchés publics (voir consommation durable / consommation par l'État)
- b. Introduction de critères stricts de développement durable relatifs à l'addition minimale d'agrocarburants à l'essence et au gazole pour empêcher que la culture de biocarburants ne contribue à la destruction d'habitats naturels et à la réduction de la biodiversité par l'exploitation de terres arables.
- c. Intégration de la préservation et de l'utilisation de la biodiversité dans la politique nationale de développement comme éléments-clés du développement durable. Cela ne vaut pas seulement pour le secteur de l'environnement, mais aussi pour d'autres domaines comme p.ex. la foresterie et l'agriculture, la santé ou le tourisme.
- d. Contribution à la protection des forêts tropicales
- e. Coopération élargie dans le cadre des commissions internationales de l'eau (p.ex. évaluation mutuelle de plans de gestion et de programmes d'action)

148. Protection du climat et adaptation

- a. Soutien des pays partenaires en ce qui concerne la limitation resp. la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre
- b. Promotion de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de la coopération au développement

TROISIÈME PARTIE : SUIVI – IL EST BON D'ACCORDER SA CONFIANCE, MAIS IL VAUT MIEUX CONTRÔLER

Chaque plan pour un développement durable national a besoin, pour être crédible et politiquement efficace, d'un système de suivi qui en mesure les réussites, aide à identifier prématurément les succès insuffisants et permette ainsi de modifier les mesures afin d'atteindre, dans la mesure du possible, les objectifs.

Un tel suivi est effectué à différents niveaux et utilise des indicateurs différents :

- Au niveau des mesures, on vérifie si les mesures incluses dans le Plan ont été mises en œuvre. Pour cela, des indicateurs binaires (oui-non) sont utilisés.
- Pour ce qui est des objectifs d'action, le suivi ne représente pas non plus de problème majeur du moment qu'il existe des objectifs quantitatifs et un calendrier. Les indicateurs utilisés seront des indicateurs cardinaux qui déterminent quantitativement le chemin parcouru pour atteindre les objectifs contenus dans le PNDD. Cela permet des améliorations, c.-à-d. de relâcher ou de resserrer les mesures en fonction des résultats du suivi.
- Les objectifs de qualité ont été les moyens de garantir à long terme un niveau important de la qualité de vie au Luxembourg et de l'améliorer, si possible et si nécessaire. Etant donné leur formulation essentiellement qualitative, il faudra suivre leur développement en appliquant des indicateurs ordinaux (bien,, mauvais).

Un tel suivi à trois niveaux répond ainsi à trois questions décisives :

- A-t-on mis en œuvre les mesures prévues ?
- Ont-elles été efficaces ?
- Étaient-ce les mesures appropriées à mettre en œuvre ?

Dans le choix des indicateurs, il est important de veiller à ce qu'ils soient d'une part, pertinents, mais d'autre part, facilement calculables. Une comparaison internationale n'est pas nécessaire, mais elle peut être utile.

- La structure du PNDD permet de prendre très bien en compte ces points :
- les indicateurs nominaux se réfèrent directement aux mesures explicitement contenues dans le plan ;
- les indicateurs cardinaux se réfèrent, la plupart du temps, directement aux objectifs du PNDD et sont déjà recueillis par les administrations ;
- Les indicateurs ordinaux peuvent, puisque la structure du plan suit le niveau européen, être établis sur la base des indicateurs structurels et de développement durable de l'UE. Le STATEC établit déjà ces statistiques dans le cadre des obligations de fourniture de données du Luxembourg, réduisant ainsi les moyens à mettre en œuvre pour le suivi.

Enfin, il faudrait veiller à ce que ce monitoring dans le cadre du plan pour un développement durable ne fasse pas double emploi avec le système des indicateurs qui provient du tableau de bord de la compétitivité,⁴¹ établi dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et mis en œuvre par l'Observatoire de la Compétitivité. Les indicateurs pour le développement durable peuvent compléter si nécessaire ce qui existe déjà et doivent également être compatibles avec la grille d'évaluation « Assessment-grid ».

⁴¹ Voir tableau de bord de la compétitivité de l'Observatoire de la Compétitivité
Fontagné L., La compétitivité du Luxembourg – une paille dans l'acier, Luxembourg, novembre 2004
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Bilan Compétitivité, Luxembourg, 2006-2008
<http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/index.html>

Cette dernière fait partie intégrante du programme national de réformes⁴², envoyé annuellement par les États membres de l'UE à la Commission européenne pour le Sommet du printemps du Conseil européen.

⁴² Plan national pour l'innovation et le plein emploi, Luxembourg, 2008, page 62

Voir http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_en.htm; <http://www.odc.public.lu/publications/pnr/index.html>

INDEX

A

AAA			
notation	22		
accidents			
assurance accidents corporels	44		
évaluation	43		
prévention	44		
accidents de trajet	19, 44		
accidents de travail	19		
prévention	44		
accidents liés aux loisirs			
prévention	44		
accidents ménagers			
prévention	44		
accidents mortels	19		
accidents sur le lieu de travail	19		
accord du Burden-Sharing	15		
ADEM	17, 51		
Administration de l'emploi	17, 49		
Administration de l'Environnement	10, 12		
Administration des Bâtiments Publics	34		
adolescents	18		
Agence européenne de notation (UE)	54		
Agence Immobilière Sociale	41, 42		
Agence Internationale de l'Énergie	14		
agir de manière multidisciplinaire	25		
agir de manière transversale	25		
agriculteurs	48		
agriculture	48		
Agro-Check	48		
bilans de substances nutritives	48		
bilans d'intrants	48		
Chambre d'agriculture	48		
charges d'énergie	48		
extensification	48		
fertilisation	48		
Food Miles	48		
gestion agricole intégrée	48		
gestion des prés	48		
importations de fourrages	48		
ingénierie génétique	48		
moyens de production	48		
OGM	48		
pâturages	13		
plans de conseil agricoles	48		
plantes génétiquement modifiées	48		
politique agricole commune	46		
prairies permanentes	13		
prime à l'entretien du paysage	33		
production régionale	48		
produits issus de la production régionale	48		
produits phytopharmaceutiques	48		
programmes agro-environnementaux	33		
programmes de soutien	34		
projets de conseil	48		
projets de recherche	48		
protection de la nature	48		
protection des plantes	48		
superficie agricole utilisée	13		
agriculture adaptée aux conditions locales	9		
agriculture biologique	29, 48		
agriculture durable	9		
agriculture extensive	48		
aide au développement	22, 23		
Accra Agenda for Action	65		
chance de développement	65		
commissions de partenariat	65		
Déclaration de Paris	65		
moyens d'aide au développement	65		
AIE	14		
air			
émissions des substances toxiques	36		
plan de qualité de l'air	36		
qualité de l'air	36		
ressource	10		
air extérieur	19, 45		
air inhalé	19		
air intérieur	45		
alimentation	18, 19, 48		
cantines scolaires	43		
alimentation durable	59		
allocation des ressources	20		
Alzette-Belval	40		
aménagement du territoire	13, 39		
amphibiens	8		
année de référence	15		
Antarctique occidental	14		
apprendre de manière multidisciplinaire	25		
apprendre de manière transversale	25		
Assessment-grid	67		
assistance sociale	41		
Association d'Assurances contre les Accidents	19		
Association of British Insurers	14		
assurance chômage	22		
assurance dépendance	22		
assurances sociales	22		
assurance vieillesse	22, 26		
B			
Basler/ERSA	8		
bassin sidérurgique	44		
bâtiments			
assainissement	29, 34		
assainissement énergétique	37		
baromètre de la valeur de l'habitat	48		
Carnet de maison	48		
certification	47		
constructions anciennes	37		
constructions basse énergie	47		

constructions énergie passive	47	chômage structurel	21
DGNB	48	chômeurs	17
éco-points	47, 58	chômeurs de longue durée	47
Gréng Hausnummer	39, 46, 47, 58	CIDD	27
immeubles étatiques	47	<i>voir</i> Commission interdépartementale de développement durable	
installations de chauffage	36	CIE	50
isolation thermique	44	CI-EP	50
klima: aktiv	47	climat	
logement subventionné	38	adaptation	15
maisons à énergie positive	34	audits quant aux conséquences en matière de changement climatique	37
maisons unifamiliales	40	changement climatique	36, 45
normes pour les constructions basse énergie	37	conséquences	47
normes pour les constructions énergie passive	38	mitigation	15
nouvelles constructions	38	objectif des deux degrés	36
renouvellement de l'air	19	phase après-Kyoto	37
bâtiments étatiques		protection du climat	36, 66
assainissement	38	réchauffement climatique	14, 37
bâtiments publics	34, 38	stratégie pour la protection du climat	38
Beyond GDP	29	coefficient « entropie »	21
bien-être	28	cogénération	37
mesures	30	cohérence	27
biodiversité	33, 66	cohérence de la société	17
<i>voir</i> diversité biologique		cohésion	18
BIZ	51	cohésion sociale	4, 17, 20, 23, 24, 28
blessures	44, 45	commerce équitable	48, 66
risque	44	produits	66
boues d'épuration	9	commission « Brundtland »	4
budget de l'État	53	Commission de la Moselle	54
budget équilibré	53	Commission interdépartementale de développement durable	6
bureaux de l'aide sociale	41	Communauté urbaine	62
		Nordstad	62
		communes	27
		autonomie locale	28, 62
		bail emphytéotique	63
		cahiers des charges	62
		compétences	27, 62
		conférence d'intégration	64
		coopération intercommunale	28, 62
		coopération régionale	28, 62
		développement durable	62
		développement économique	62
		droit d'utilisation des sols	63
		finances communales	27, 62
		fusions communales	62
		localités centrales	46
		Pacte climat	63
		planification transfrontalière	63
		planning de construction	62
		politique énergétique	62
		processus de l'Agenda 21	62
		réforme des compétences	62
		réforme des finances	62
		regroupement communal	62
		communes à logements prioritaires	40
		communes IVL	46
		communes proches de la frontière	40

C

CAE	50		
capital social	56		
carburant			
agrocarburants	55, 66		
essence	66		
gazole	66		
kérosène	37		
Carnet de l'Habitat	39		
cause de mortalité	18		
CDA	46		
CEDAW	61		
CEHAPE	45		
chambres professionnelles	34		
champs électromagnétiques	19		
changement climatique	14, 29		
adaptation	66		
coûts	14		
charge fiscale	53		
charges liées aux transports	15		
charges polluantes	43		
Chèques-service accueil	42		
Children's Environment and Health Action Plan for Europe	45		
chômage	49		
chômage de longue durée	17, 49		

découplage			
croissance économique - dégradations de l'environnement	14, 51		
croissance économique - demande de transport	15, 16, 54		
développement de l'économie - développement de la population	15		
demande énergétique	14		
demandeurs d'emploi	17, 49		
densité de bâti	40		
dépenses R&D	52		
développement de l'aménagement du territoire	15		
développement de la personnalité	25		
développement du bien-être	30		
développement durable	4		
campagne de sensibilisation	58		
compétences	25		
connaissances spécifiques	25		
critères	66		
critères environnementaux	21		
critères sociaux	21		
définition	4		
développement global durable	66		
indicateurs	30		
objectifs d'action	67		
objectifs de qualité	67		
programmes d'investissement	66		
Sommet mondial de Johannesburg (2002)	65		
suivi	67		
système de suivi	67		
territoire	14		
Whole of Government approach	61		
développement durable du territoire	39		
développement du territoire	40		
entretien des données	40		
suivi territorial	40		
système intégré pour la surveillance et l'évaluation continue	40		
développement économique	21		
unités de mesure	30		
développement économique durable	28		
développement humain	4		
développement national	14		
développement régional	14		
développement spatial	39		
développement urbain	62		
directive \« Eco-design \» (UE)	52		
directive \« Energy-Label \» (UE)	52		
discriminations	63		
diversification économique	16		
diversité biologique	8		
cellule de compétence	33		
réserves de biodiversité	34		
durabilité de la consommation	12		
durabilité de la production	12		
durabilité sociale	13		
durabilité socio-écologique	13		
E			
eau			
alimentation en eau potable	34		
aquifères	9		
capacité de régénération	35		
commissions de l'eau	66		
conseil en matière de protection de l'eau potable	9		
contamination	10		
corps d'eau	9		
cours d'eau	35		
directive-cadre (UE)	9, 10, 35		
gestion des eaux usés	28		
pollution	35		
pollution diffuse	9		
principe de la couverture des coûts	34		
programmes pour la protection des eaux	9		
protection des eaux	9		
qualité	9		
ressource en eau	9		
ressource en eau potable	35		
sources	9		
structure des eaux	35		
tarifs	34		
taxe de prélèvement	34		
zones de protection pour l'eau potable	35		
eau de source	9		
eau de surface	9		
eau potable	9, 45		
eaux de pluie			
bassins de rétention	9		
bassins d'interception	35		
gestion	35		
eaux de surface	10, 35		
eaux poissonnières prioritaires	33		
eaux souterraines	9, 10, 35		
eaux usées	9		
débit à traiter	9		
station d'épuration	9, 35		
système de canalisation	9		
taxe	34		
traitement	34, 45		
écarts de revenus	23		
économie			
changement dans la structure économique	13		
compétitivité	22, 51, 56		
conception socio-écologique	29		
conjoncture	29		
crise conjoncturelle	28		
croissance économique	28		
cycle économique	22, 52		
diversification	4, 21, 22, 51, 53		
diversification multisectorielle	52		
division du travail	22, 51		
dynamique économique	22		
facteurs de production	21, 22, 51		
infrastructures	22, 51		
intensité du transport	54		
modèle de croissance	28		

performances économiques	28	école de la 2 nd e chance	51, 57
perte de productivité	21	école durable	58
PIB par habitant	28	élèves sans diplôme	24
pic pétrolier	52	enseignement à distance	57
potentiel de croissance	21, 22	enseignement public	24
pouvoir d'achat	21, 28, 52	enseignement secondaire technique	50
prix des ressources	52	études supérieures	25, 57
progrès économique	22	étudiants	57
revenu net équivalent	28	évaluation orientée vers les compétences	57
RNB par habitant	28	formation continue	57
scénarios d'avenir	52	formation des adultes	25, 56
sécurité de l'approvisionnement	22, 41, 51	formation de technicien	25, 57
spécialisation multisectorielle	22, 49, 51, 54	formation précoce	57
stabilisation	29	formation professionnelle	25, 57
stimulants	28	formation tout au long de la vie	25
tableau de bord de la compétitivité	21, 28	mesures de formation	24
taux de chômage	28	multiculturalisme	58
taux de diversification	21	niveau d'éducation	56, 57
taux d'innovation	22	niveau de formation	24, 25
usinage des métaux	21	niveau de qualification	24, 25, 56, 57
économie durable	29	niveau secondaire II	24, 57
économie « low-carbon »	51	offres scolaires	56
économie porteuse d'avenir	4	orientation	57
économie post-croissance	52	orientation professionnelle	50
économie réelle	20, 21	parcours de spécialisation	57
économie solidaire	52	parcours d'orientation	50
écosystèmes		pédagogie pour la paix	58
performances des systèmes écologiques	9	population d'élèves	24
services écosystémiques	34	possibilités d'éducation	25
services offerts par les écosystèmes	33	programmes scolaires	56, 59
systèmes PES	34	résultats scolaires	24
éducation	24	réussite scolaire	24
abandon scolaire	56, 57	socles de compétences	57
apprentissage interdisciplinaire	57, 58	stratégies autonomes d'apprentissage	57
apprentissage mis en réseau	58	structures scolaires	56
apprentissage tout au long de la vie	50	styles de vie	25
bac	57	subventions étatiques	58
baccalauréat	25	système éducatif	25
baccalauréat technique	25	système scolaire	24
bac technique	57	taux de décrochage scolaire	24
compétences clés	56	taux de « fin d'études »	24
compétences orientées vers l'action	56	titres professionnels	49
comportements	25	tutorat	57
concept d'éducation orienté vers les compétences	57	université	57
concept éducatif intégré	25	université pour enfants	57
connaissances	25	valeurs	25
conscience de la culture	24	éducation à la consommation	25, 58
conscience de l'histoire	24	éducation à la santé	58
conscience de l'identité	24	éducation à l'environnement	58
coopération au développement	58	éducation au développement durable	24, 25, 56, 58
cours de droit civique	63	action tournée vers l'avenir	25
cours de langues	56, 63	bonnes pratiques	59
cours d'orientation	63	Capacity building	59
cours orientés vers les compétences	56, 57	centre de compétences	59
dialogue interculturel	63	compétences-clés	58
diplôme de fin d'études	24	compétences orientées vers l'action	25
diplôme de fin d'études secondaires	24	comportements	25
diversité	63	cours/stages multiplicateurs	59
échanges scolaires	24	décennie	25
échec scolaire	25, 56, 57	développement scolaire	59

disposition au dialogue	25	concept de cycle de vie	59
formation à l'environnement	25	demandeur d'emploi	16
formation de base et continue	59	égalité de rémunération	60
formation sanitaire	25	équipes « multi-génération »	20
multiculturalisme	25	migrants	50
pédagogie de la paix	25	offre d'emploi	49
processus décisionnels	25	personnes plus âgées	20
réflexion tournée vers l'avenir	25	plein-emploi	16, 19
solidarité	25	possibilités d'emploi	17
stratégie nationale	58	sécurité	49
suivi scolaire	59	taux d'activité	50
thèmes-clés	58	travailleurs plus âgés	50
travail interdisciplinaire	25	travail mixte	57
éducation civique	56, 59	travail non professionnel	57
éducation compensatoire	56	travail professionnel	57
éducation et formation tout au long de la vie	56	vie active	57
éducation précoce et préscolaire	57	emploi des jeunes	17
efficacité des ressources	29, 34	emplois	13, 15, 17, 20, 28, 29
critères	34	secteur privé	17
efficacité énergétique	14, 29, 37, 47	secteur public	17
égalité		employabilité	25, 56
stéréotypes	59	employés	
égalité des chances	25, 26, 56	modèle déficitaire	50
égalité des générations	20	endettement implicite	22
égalité des genres	20	endettement public	21
égalité des retraites	20	énergie	
égalité femmes - hommes	59	autosuffisance	38
éléments structurels du paysage	33	centrales de cogénération	38
élèves		champs alternatifs électromagnétiques	44
encadrement	57	conseil en énergie	37
langue maternelle	24	consommation	37
origine sociale	24	Contracting pour les économies d'énergie	37
qualification professionnelle	24	directive d'économies d'énergie	44
élèves faibles	25	économies	37
élèves performants	25	impôts	34
émissions		lignes à haute tension	44
CO2	15, 28, 36, 45	mesures de soutien	38
composés organiques volatils	36	substitution	38
dioxyde d'azote	10	énergie fossile	15, 34
équivalent CO2	15	énergies renouvelables	15, 29, 34, 37, 47
fixation de CO2	38	enfants	
gaz à effet de serre	15, 36, 37, 55, 66	contrôle de santé	57
gaz d'échappement	16, 45	développement des compétences	57
mesure	10	garderies	59
NH3	36	identité commune	18
NO2	10, 11	places d'accueil	50
NOx	11, 36	structures d'accueil	41
ozone	36	entreprises	
particules de poussières fines	10	code de comportement « vert »	46
polluants atmosphériques	37, 38	consultance environnementale	46
poussières fines	36, 55	critères RSE	46
précurseurs d'ozone	55	culture de la sécurité	44
puits	38	délégués à la sécurité	44
réduction	37	établissement	55
SO2	36	gestion des déchets	52
sources d'émission	11	hygiène	44
emploi	28	inventaire des risques	44
comptes mesurant le temps	60	objectifs durables	46
		pratiques RSE	46

Prix de l'innovation	47	Eurostat	24
responsabilité sociale	50	existence autonome	41
rubans du développement durable	47		
sécurité au travail	44	F	
environnement	33		
accords sur l'environnement	66	femmes	25
espace environnemental	28	activité à temps partiel	26
gouvernance globale de l'environnement	66	campagne de sensibilisation	60
information environnementale	36	Chambre des Députés	26
nuisances environnementales	18	choix de vie	26, 59
qualité de l'environnement	35	chômage	26
environnement sain	19	communes	26
environnement salubre	43	compétences entrepreneuriaux	60
épanouissement personnel	4	conseil d'administration	26
équité sociale	53	Conseil d'État	26
espace public	46	droits de pension	26
accessibilité	46	écart de rémunération	50, 60
concepts d'aménagement	46	économie	26
plans d'aménagement	46	esprit entrepreneurial	26, 59, 60
espace rural	14	maires	26
État	27	marché de l'emploi	50
administration centrale	22	marché du travail	26
budget	22	modèle classique	26
capacité d'action	22	opportunités de carrière	26
capacité financière	23	participation au marché du travail	26, 59
charges financières	53	poste de direction	26
compétences	27	processus de décision	60
comptabilité environnementale	47	protection sociale	26
comptes économiques intégrés	60	qualification	26, 59
comptes nationaux	60	réalité de vie	25
dépenses	23	revenus	26
dette publique	22	salaires brut	26
droit de passation de marchés publics	47	stéréotype	26
électricité « verte »	47	taux d'activité féminin	50
endettement continu	23	taux d'emploi	26
endettement public	22, 53	travail à temps partiel	26
Green public procurement	47	vie politique	26
impôts	54	vie privée	26
investissements	22	finances publiques	17, 22, 28, 52
marchés publics	47, 55, 66	budget consolidé	22
missions sociales	22	critères de Maastricht	22
modélisation économique-écologique et sociale	47	déficit	22
recettes	23	déficit consolidé	22
recettes fiscales	28	détérioration	21, 22
réforme fiscale	54	durabilité	53
ressources financières	22	endettement de l'État	22
stocks de capitaux	53	excédent	22
subventions	54	réserves	22
état de santé	18	fonds de l'environnement	34
État social	52	fonds de pension	17
étrangers	63	fonds de protection du climat	37
contrat d'accueil et d'intégration	63	fonds d'investissements	51
double nationalité	63	fonds d'investissements alternatifs	53
droit de vote actif	63	fonds publics	20
intégration	63	fonds spéculatifs	53
marginalisation	63	forêt	8
projets d'intégration	63	aménagement forestier	35
Europe 2020	28	bois certifié	47, 66
		cartographie	35

Conseil supérieur de développement durable	62
Conseil supérieur pour le développement durable	27
Parlement	27, 61
instruments financiers	53
agences de notation	53
produits dérivés	53
ventes à découvert	53
Integrated Sustainability Assessment	37, 61
intégration dans la société	25
intégration sociale	42
investissements financiers durables	47
investissements publics	49
irréversibilité	
structures	14
IT	52
IVL	14, 60

J

jeunes	17
accompagnement	51
Boys' Day	60
centre d'orientation professionnelle	51
choix des professions	57
chômage	50
contrat d'appui-emploi	50
contrat d'initiation à l'emploi	50
contrat d'initiation à l'emploi - expérience pratique	50
Girls' Day	60
intégration professionnelle	51
intégration sociale	51
Job Coaching	51
maisons des jeunes	51
orientation	51
orientation professionnelle	50, 57
parcours scolaire	57
plein emploi	50
Service volontaire d'orientation	51
soutien	51
jeunes déscolarisés	51

L

Labour Force Survey	24
liberté « responsabilisante »	4
lieu de travail	
amiante	19
exposition au bruit	44
nuisances sonores	19
poussière	19
limites écologiques	4
logement	42
accès	41
allocation de logement	42
construction de logements	46
construction de logements durables	58
formes durables d'habitat	58
prix du logement	14
logements durables	41, 62

logement subventionné	47
logistique	52, 54
loi sur la chasse	33
loi sur l'aide sociale	41
Luxembourg	
avantages comparatifs	61
multiculturalisme	61
multilinguisme	61
place financière	51, 54
Luxembourg for Business	61
Luxembourg for Finance	61
Luxembourg for ICT	61
Luxembourg for Logistics	61
Luxembourg Vision	5

M

machines de travail	44
main-d'œuvre	17, 25
potentiel	25
maladies	44
adiposité	45
affections des voies respiratoires	19
affections pulmonaires	19
diabète de type 2	18
facteurs de maladie	18
infarctus	18
infarctus du myocarde	18
inflammations musculaires	19
obésité	18
prévention	45
saignements vasculaires-cérébraux	18
surdit�� partielle	19
tendovaginites	19
maladies cardiovasculaires	18
maladies cutan��es	19
maladies de civilisation	18
maladies professionnelles	19
maladies vasculaires-c��r��brales	18
mammif��res	8
manque de coh��rence	27
march�� de l'emploi	
groupes vuln��rables	49
personnes ��g��es	50
(r��-)int��gration	41, 49
march�� du travail	17, 19, 24
besoins du march�� du travail	24
int��gration	17
march��s de capitaux	53
march��s financiers	22, 53
acteurs	20
bulles sp��culatives	20
comportement �� risque	20
produits	20
r��gularisation	53, 54
r��gulation	20
risques syst��miques	20
volatilit��	20

marché unique (UE)	21	objectifs d'action	5, 31
matériau		objectifs de qualité	5
bilan des flux de matériaux	35	interdépendance	31
cycle de vie	11	objectifs de qualité de vie	31
dématérialisation	12	objectifs du Millénaire	23
efficacité du matériau	11	objectifs énergétiques	28
material flow accounting	35	objectifs environnementaux	31
ressource	11	Observatoire de la Compétitivité	21, 28, 67
matériel recyclé	34	OCDE	18, 28, 34
médicaments		oiseaux	8
antibiotiques	44	ONG	58, 65
psychotropes	44	Organisation mondiale de la Santé	42
ménage d'une personne	16	organisations non gouvernementales	65
ménages		orientation selon le principe de précaution	33
consommation durable	47		
ménages monoparentaux	16	P	
mesures de protection	14	Pacte Logement	40, 41, 43, 46, 63
mesures politiques	31	PAG communaux	39
métaux lourds	9	PAN	59
méthode ouverte de coordination	41	PAP	63
migration		paquet climatique	28
faune, flore	34	parcs naturels	60
migration illégale	23	partenaires sociaux	44, 60
Ministère de l'Économie	28	partenariat « Eau »	61
Ministère fédéral allemand de l'environnement	29	partenariat égalitaire	26
mobilité électrique	37	Partenariat pour le climat et l'environnement	15
modal split	15	pauvreté	23
mode de vie	18, 19	éradication	23, 65
modèle de croissance	30	lutte contre la pauvreté	23, 65
modèle économique	30	marges d'erreur	16
discours sociétal	30	niveau mondial	65
modèle luxembourgeois	18, 28, 31, 52	risque de pauvreté	16, 42
discussion sur les perspectives	31	taux de risque de pauvreté	16
modèle luxembourgeois 2.0	30	paysage	
modélisation	31	corridors biologiques	33
modes de consommation	29	éléments structurels	48
modes de vie	18	fragmentation	13
monde économique	49	perméabilité biologique	33
mouvements de migration	63	surfaces écologiquement riches	48
		pays en développement	23
N		Peak Oil	52
nanoparticules	45	PEFC	66
nature		pelouses sèches	8
capacité régénératrice	4	penser de manière multidisciplinaire	25
niveau de la mer	14	penser de manière transversale	25
niveau de vie	25, 41	pension	
niveau d'habitation	41	âge de la retraite anticipée	20
non-exclusivité	62	anti-cumul salaire-retraite	50
non-rivalité	62	mécanismes de retraite	50
		régime des retraites anticipées	50
O		transferts	17
objectif de Lisbonne	26	pensions d'invalidité	20
objectifs climatiques	28	périmètre de construction	40
objectifs concernant l'ensemble de la société	56	période de référence	15
		personnes handicapées	47

petites et moyennes entreprises	22, 29, 49	recherche de synergies	27
PIB	22, 30, 49	politique budgétaire	52, 53
Plan Alcool	43	cadre budgétaire	53
plan conjoncturel (UE)	20	déficits de concurrence	53
plan d'action « Engagement citoyen dans la société »	62	déséquilibres macroéconomiques	53
plan d'action « Environnement et santé »	45	semestre européen	53
plan d'action Jeunesse	42	politique budgétaire anticyclique	20
Plan d'action national pour la consommation durable	47	politique budgétaire nationale	21
Plan d'action national pour l'égalité des femmes et des hommes	59	politique climatique	37
Plan d'action national pour l'égalité des hommes et des femmes	60	politique cohérente	28
Plan d'action national pour les énergies renouvelables	55	politique de développement durable	29
plan d'action pour la mobilité douce	55	politique d'éducation	
Plan d'action pour l'efficacité énergétique	37	objectif	56
Plan d'adaptation au changement climatique	35, 38	politique de jeunesse	58
Plan de développement rural	33	politique de l'éducation	57
Plan de protection du climat	36	politique de l'éducation nationale	24
planification		politique de l'emploi	50
scénarios de développement	27	politique de l'enseignement supérieur	57
planification des transports	15	politique d'emploi	19
planification du développement du territoire	15	politique de niche	23
planification nationale du territoire	39	politique de recherche	22
planification régionale	22, 39	politique de santé	19
planification territoriale	27	objectifs	42
Plan national d'action pour les énergies renouvelables	34, 38	politique de société	25
Plan national de développement durable	4	politique de structures économiques	40
Plan national de la gestion des déchets	52	politique de structures industrielles	40
Plan national de la santé	42	politique de transport	40
Plan national de réforme du Luxembourg	50	politique d'habitation	40
Plan pour l'utilisation efficiente de l'énergie	36	politique d'intégration	63
Plan pour un développement durable	29	politique économique	17, 22, 28
plans d'aménagement partiel	41, 63	politique environnementale	31
Plan Sectoriel Logement	40, 47	politique environnementale globale	66
plans régionaux	62	politique européenne	27
Plan Tabac	44	politique financière	28
plantes vasculaires	8	politique intégrée	28, 60
plein emploi	49	politique réelle	31
PME	21	politique scolaire qualifiante	57
poissons	8	politique sociale	31
politique		polluants	
approches horizontales	27	moisissures	19
blocages	27	pesticides	9
bonne gouvernance	61, 65, 66	substances dangereuses	10
cohérence	60	substances toxiques	10
compétences	27	polluants chimiques	19
estimation des conséquences	27	population	17
évaluations	27	accroissement	46
evidence based policy making	61	canaux d'intégration	18
Good governance	60	citoyens de souche	63
Integrated assessment	27	communauté	18
Mainstreaming	61	concitoyens non-luxembourgeois	63
méthode de Mainstreaming	61	espérance de vie	50
obstacle	27	étrangers	17, 63
processus de planification	61	évolution démographique	46
programme gouvernemental	61	immigrants	28
		immigration	17
		intégration	18

majorité	18	Cellule de compétence	33
minorités	18	syndicats de protection de la nature	33
niveau de vie	15, 17	protection du climat	14, 28
niveau d'instruction	24	protection sociale	16, 20, 22, 28, 40
personnes âgées	46	protocole de Kyoto	15
personnes handicapées	46		
plurilinguisme	24	Q	
problème démographique	26	qualification	24
problèmes d'intégration	28	qualité de l'environnement	19
repli identitaire	18	qualité de vie	4, 19, 25
vieillesse	17, 19		
population vieillissante	20, 22, 23	R	
précarisation	16, 40	rapport GIEC	14
pression morale	19	rapport national de stratégie dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociales	41
prestations sociales	41	rapport Stern	14, 29
Prévision des besoins de logement	39, 43, 46	RE&D	52
prévoyance vieillesse	47	REACH	44
principe de la durabilité	61	recettes	
principe de précaution	36, 48, 49	volatilité	22
principes de construction respectueux des aspects biologiques	43	recettes de l'État	21
principes directeurs du développement durable (UE)	28, 31, 33	volatilité	21
Principles for Responsible Investment	66	recherche et développement	52
prix Nobel de l'économie	29	réformes structurelles	20
problèmes de liquidité	21	régime des pensions	
problèmes écologiques	28	secteur privé	20
processus de planification	27	régime général de pension	20
processus socio-économiques	19	région métropole polycentrique transfrontalière	40
production		régions frontalières	27
méthodes	47	régions limitrophes	27
produit intérieur brut	29	répartition des rôles	26
produit national brut	23	répartition des travaux	26
produits		réseau Natura 2000	34
appareils ménagers	37, 48	réseaux mixtes	9
approvisionnement	48	réserves de terrains à bâtir	40
conception durable	47	résidus médicamenteux	9
conception écologique	29	responsabilité familiale	26
design durable	47	responsabilité intemporelle	4
durabilité	48	responsabilité internationale	4, 65
impact environnemental	12	Responsabilité Sociale des Entreprises	66
impact social	12	ressources	
liste positive	47, 48	absence de conscientisation	28
régionalité	48	gestion	35
saisonnalité	48	ressources naturelles	4
produits agricoles biologiques	12	restauration	33
produits alimentaires	48	retraites	
produits de placement durables	51	analyse comparative	60
produits durables	47	retraités	20
produits issus de l'agriculture biologique et régionale	48	revenu disponible équivalent ménage	16
produits issus du commerce équitable	12, 13	revenu national brut	65
programme de l'environnement (ONU)	66	revenus étatiques	22
programmes d'adaptation	53	réviseurs d'entreprises	46
programmes politiques	31	risques chimiques	19
pronostic	16		
prosperité économique	4		
protection de la nature			

risques d'accidents	19	différenciation interne	21, 51
risques physiques	19	facteur de risque	28
risques psycho-sociaux	19	marché cible	21
RMPT	40	processus de réforme	21
RNB	65	recettes fiscales	21
RSE	50, 66	salariés	21
		spécialisation démesurée	21
		valeur ajoutée	21
		secteur productif	21
S		secteurs	
saire minimum garanti	41	effets d'apprentissage	22
saire social minimum	41, 42	effets d'échelle	22
salariés		spécialisation économique	22
taux d'emploi	20	taille	22
taux d'occupation	19	secteurs financiers	
salariés plus âgés	19	acteurs	53
santé	18, 19	agences nationales de surveillance financière	53
activité physique	18, 19, 43, 45	finance islamique	51
activité sportive	18	investissements socialement responsables	52
alimentation	43, 45	micro-finance	51
caractère multidimensionnel	19	philanthropie	52
centres médicaux spécialisés par compétence	45	produits financiers	53
consommation d'alcool	43	système européen de surveillance financière	53
définition	42	secteurs financiers inclusifs	51
droits des patients	45	sécurité sociale	41
égalité de chances	42	financement tripartite	53
hôpitaux	54	seniors	17
infrastructures hospitalières	54	services	
infrastructures sportives	43	Design for All	46
laboratoires	54	services éco-efficients	29
médicaments	54	services financiers	21
mode de vie	43	services liés à l'environnement	52
offres de soins	45	services privés	
organismes	46	accès	41
prestations d'aide	46	services publics	
prestations de soins	46	accès	41
prise en charge	45	sidérurgie	
promotion	43	restructuration	15
réadaptation gériatrique	45	situation budgétaire	21
réforme	45	situations indignes	23
risques	43	société civile	27, 62
risques chimiques	44	société démocratique	24
risques de santé	19	société d'information	41
risques psychiques	44	société durable	26
risques psycho-sociaux	44	société « écologique »	25
sécurité des patients	45	société économiquement performante	25
soins de santé	45	société « favorable aux enfants »	26
soins primaires	45	société respectueuse des femmes et des hommes	26
tabagisme	44	société socialement juste	25
tabagisme passif	44	sociétés parallèles	18
technologies de santé	52	sol	
santé écologique	19	assainissement	35
santé physique	19	cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	10
santé psychique	19, 45	consommation foncière	10
santé publique	18	contamination	10
santé sociale	19	directive de la protection des sols (UE)	35
secteur des transports	14, 15		
secteur financier	21, 28		

loi sur la protection des sols	35	système de garantie	21
pool de surfaces	33	système de pensions	17
ressource	10	système de protection sociale	17, 19
scellement	9, 10	système écologique	14
surfaces bâties	10	système éducatif	24
surfaces non bâties	10	systèmes bancaires	20, 21
sur-utilisation	13	systèmes d'assurance	26
taxe d'imperméabilité	35	systèmes de protection sociale	53
utilisation	35	système séparatif	35
utilisation adaptée	10	système séparé	9
solidarité sociétale	53	systèmes financiers	20
Sommet du Millénaire pour le Développement (ONU)	23	efficacité	20
rapport intermédiaire	23	stabilité	20
SRI	52	système social	28
stabilité internationale	23		
STATEC	67		
stratégie de développement durable	27, 31, 51, 61	T	
concept de gouvernance	61	taux de croissance moyen	
contrôle des résultats	61	surfaces bâties	10
Stratégie de Lisbonne	24, 26, 27, 28, 41, 49, 67	taux de mortalité	18
Stratégie de Lisbonne 2	36, 46, 49, 51, 53, 59	taux de motorisation	15
stratégie de santé	42	taux d'emploi	
Stratégie en faveur du développement durable (UE)	4, 31	personnes âgées	20
stratégie nationale pour l'éducation au développement durable	25	stagnation	20
stress	18, 19	taxation écologique	34
structure des paysages	8	taxes écologiques	34
structure sociale	19	taxe spéciale communale	40
substances chimiques	44	taxe sur l'alcool	43
substances chimiques à effet endocrine	45	taxe sur le CO2	37
substances chimiques bioaccumulables	45	technologie à large bande	52
substances nutritives	9	technologies d'environnement	52
substances polluantes		technologies de travail	44
biens de consommation	44	technologies environnementales	29, 52
dioxines	44	« EcoDev »	52
furanes	44	technologies environnementales et énergétiques	
insecticides	44	fonds public	52
moisissures	44	technologies innovatrices	29
pesticides	44	température moyenne	14
substances polluantes bioaccumulables	44	tendances « non durables »	6
substances polluantes persistantes	44	transport	
substances polluantes toxiques	44	autoroute ferroviaire	54
succès économique	30	blessés de la route	44
suivi		bus à la demande	55
indicateurs binaires	67	bus de nuit	45
indicateurs cardinaux	67	carburant	16
indicateurs ordinaux	67	centrale de la mobilité	54
suivi territorial	40	centre de fret	54
Summary Innovation Index	22	centre de transbordement trimodal	55
surface d'habitation		CFL Cargo	54
appartement	12	communauté des transports	54
maison unifamiliale	12	concept de mobilité	54
surfaces naturelles à protéger	34	conducteurs professionnels de bus	45
surpoids	18	conducteurs professionnels de camions	45
Sustainable Responsible Investment	52	consommation en énergie	55
S.V.O.	51	consommation foncière	40, 55
		décès de la route	44

décès liés à des accidents de la circulation	16	transport individuel motorisé	45
densité du trafic	18	transport non motorisé	48, 55
dépendance pétrolière	14	transport par camion	55
dommages dus au trafic	40	transport par voie fluviale	54
dommages dus aux transports	45	transport public de personnes	55
dommages liés au trafic	16	transport routier	55
écomobilité	54	transports en commun	15, 40, 45
espace de stationnement	62	transports publics	14, 54, 62
exportation du carburant	16	travail communautaire	50
gares périphériques	54, 55	travail d'approvisionnement	50
Gender mainstreaming	55	travail d'éducation	26
gestion des aires de stationnement	55	travail de ménage	26
impact sur l'environnement	55	travail de prise en charge	26
impôt majoré	45	travail des séniors	50
infrastructures	16, 28	travailleurs	
infrastructures d'écluses	54	durée de la vie professionnelle	50
infrastructures de transport	10, 14	employabilité	49
interconnexion des réseaux de transports	40	établissement	55
mobilité douce	54, 55	reclassement	49
mobilité durable	55	travail mixte	49
mobilité transfrontalière	55	travail non-professionnel	26, 60
moyens de transports durables	54	travail professionnel	50
navigation intérieure	55	travaux exécutés pour son propre compte	50
nuisances sonores	55		
parc de véhicules	47	U	
pistes cyclables	55	UE2020	50
places P&R	55	UICN	34
planification des transports	40	UNEO	66
port de Mertert	55	union économique (UE)	21, 53
prévention du trafic	54	Union européenne	
principe pollueur-payeur	45	référendum sur la constitution	18
protection antibruit	16	union monétaire (UE)	21
protection contre le bruit	45	Université de Luxembourg	52
répartition modale	54, 55	utilisateurs finaux	29
réseau ferroviaire	54, 55	utilisation de l'espace	39
sécurité des transports	44	utilisation des sols	16, 62
sécurité routière	16		
stationnement	40	V	
stock pétrolier	55	vergers	8
substances toxiques	54	vie active	60
système de transport	54	âge d'entrée	20
taxation des véhicules	54	durée	20
tourisme à la pompe	16, 53	égalité de chances	60
trafic	28	vie familiale	26, 50
trafic ferroviaire	48	vie privée	50
trafic immobile	40	vie professionnelle	26, 50
trafic individuel motorisé	40	voitures électriques	37
trafic professionnel	55		
trajets de bus	55	W	
trajets individuels en voiture	15	WBCSD	29
tram	54, 55	work-life-balance	50
usagers les plus faibles	45	World Energy Outlook	14
voitures particulières	45		
transport de marchandises	55		
transport de marchandises par rail	54		
transport de personnes	15		
transport ferroviaire	55		
transport ferroviaire des marchandises	55		
transport individuel	14, 55		

Z

zone Euro	21, 53
zones d'activités	13
zones humides	8
zones Natura 2000	33, 34